



LES HÔTELS DE PARIS
Rapport annuel 2007

Le message de Patrick MACHEFERT
Président Directeur Général



Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

A l'heure de dresser le bilan 2007, je constate avec fierté, que l'exercice écoulé porte les résultats de la stratégie mise en œuvre depuis 2005, tant par les performances réalisées que par le développement des mutations engagées.

Sur le plan structurel : les choix stratégiques opérés (cession d'actifs non productifs et acquisition d'actifs) ont permis d'assurer l'autonomie du groupe, et de le préparer aux enjeux de la reprise de la croissance en démontrant la capacité du groupe à s'adapter aux évolutions des demandes des clients et aux exigences induites par la concurrence.

Ainsi en atteste l'ouverture d'un nouvel hôtel, le Pavillon Nation, qui après rénovation complète, a enregistré, dès son inauguration, d'excellentes performances en terme de positionnement tarifaire et de qualité des services (originalité du produit, décoration soignée, services à la clientèle haut de gamme). Tel est encore le cas de l'acquisition d'un hôtel d'ores et déjà exploité par le biais d'un contrat de concession de marque, qui confirme notre volonté de réunir l'ensemble des hôtels de l'enseigne pour assurer une meilleure lisibilité de la structure et réaliser des économies d'échelle.

Cette augmentation du nombre d'hôtels exploités accentue la croissance organique du chiffre d'affaires déjà porté par un marché touristique favorable, pour atteindre une progression de plus de 19 %.

Parallèlement, sur le plan organisationnel et de développement, nous avons poursuivi notre restructuration opérationnelle annoncée en 2006 afin de répondre aux exigences accrues du marché et d'assurer un meilleur positionnement de l'enseigne dans son secteur d'activité en améliorant le fonctionnement de notre groupe par une approche collective du métier et de ses attentes.

Après avoir défini la centralisation des fonctions autour d'un comité de direction à compétences multiples et transversal regroupant les pôles exploitations, maintenance et décoration, et financier, nous avons aussi choisi d'optimiser la distribution en combinant une politique tarifaire dynamique et une stratégie de place qui a été portée par un yield-management opérationnel.



Les réflexions menées en 2007, ont abouti à la création d'une centrale de réservation qui, au cours de l'exercice 2008, aura pour mission de centraliser progressivement les réservations des 24 hôtels de l'enseigne.

L'accent a également été porté sur la distribution en ligne via notre site internet. Ce déploiement a permis de doubler le chiffre d'affaires Internet sur la période et devrait encore lui permettre d'accélérer la progression en 2008. A l'heure de la dématérialisation de la distribution où les clients aiment à surfer sur la toile pour comparer les différents produits offerts, j'ai de grandes ambitions pour notre portail avec le déploiement de sites dédiés pour chaque hôtel en 2008 et l'animation permanente par la mise en ligne d'offres attractives. Il ne s'agit plus de nous demander quels sont les produits et services que nous pouvons vendre aux clients, mais plutôt de découvrir leurs attentes et y répondre.

Pour cela, je reste toujours attentif, avec l'ensemble des équipes opérationnelles, au maintien de la qualité de l'outil de travail. Des travaux de maintenance et de décoration permanents sont ainsi réalisés et permettent de maintenir un niveau qualitatif élevé concourant à la progression de notre prix hébergement. (plus de 15 % en 2007).

Enfin, Je souhaite souligner, au nom du conseil d'administration, la forte implication de nos équipes qui a permis la réalisation de nos opérations de restructuration ainsi que l'amélioration significative de nos performances d'exploitation.

Au cours des trois derniers exercices, nous avons fait le choix d'une politique sociale basée sur une optique éthique et durable. Nous récoltons, depuis, une plus grande stabilité d'emploi et une grande cohésion des équipes qui participent avec enthousiasme à la croissance de notre activité.

Toute l'entreprise est à l'écoute du marché, pour assurer une veille concurrentielle avec le souci permanent de maintenir notre avance.

Nous pouvons être satisfaits de ces résultats et, malgré un contexte économique plus incertain, entrevoir l'année 2008 avec confiance, dans la tendance des bonnes performances déjà enregistrées au cours du premier semestre en cours.

Nous gardons le cap pour maintenir et améliorer ces résultats au service de nos clients, de nos actionnaires et de nos équipes. Nous sommes prêts à faire face aux prochains défis.

Patrick Machefert
Président-Directeur Général



Sommaire général

◆ Renseignements à caractère général

| | |
|--|--------|
| Personnes assurant la responsabilité de l'information financière | page 8 |
| Renseignements généraux concernant la société et son capital..... | page 8 |
| Renseignements concernant l'activité de la société..... | page 9 |

◆ Rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2007

| | |
|--|---------|
| Présentation et activité de l'enseigne Les Hôtels de Paris | page 14 |
| Activité et résultats de l'ensemble consolidé et de la société | page 23 |
| Analyse et gestion des risques | page 37 |
| Événements significatifs de l'exercice..... | page 40 |
| Évolution prévisible et perspectives d'avenir..... | page 48 |
| Programme de rachat de ses propres actions par Les Hôtels de Paris | page 51 |
| Données sociales..... | page 52 |
| Conventions conclues par la société | page 58 |
| Capital et actionnariat..... | page 61 |
| Gouvernement d'entreprise | page 65 |

◆ États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2007

| | |
|--|----------|
| Comptes sociaux et Annexe | page 73 |
| Tableau des résultats des cinq derniers exercices..... | page 104 |
| Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels..... | page 105 |
| Comptes consolidés et Annexe | page 107 |
| Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés..... | page 151 |

◆ Organes d'administration et procédures de contrôle interne

| | |
|---|----------|
| Rapport du Président du Conseil d'administration à l'assemblée générale sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne | page 156 |
|---|----------|



◆ **Rapports des Commissaires aux comptes**

Rapport établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Les Hôtels de Paris, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. page 171

Rapport spécial sur les conventions réglementées..... page 173

Rapport spécial sur l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières et/ou de bons de souscription d'actions avec délégation au conseil d'administration..... page 182

Rapport spécial sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription..... page 184

◆ **Informations complémentaires**

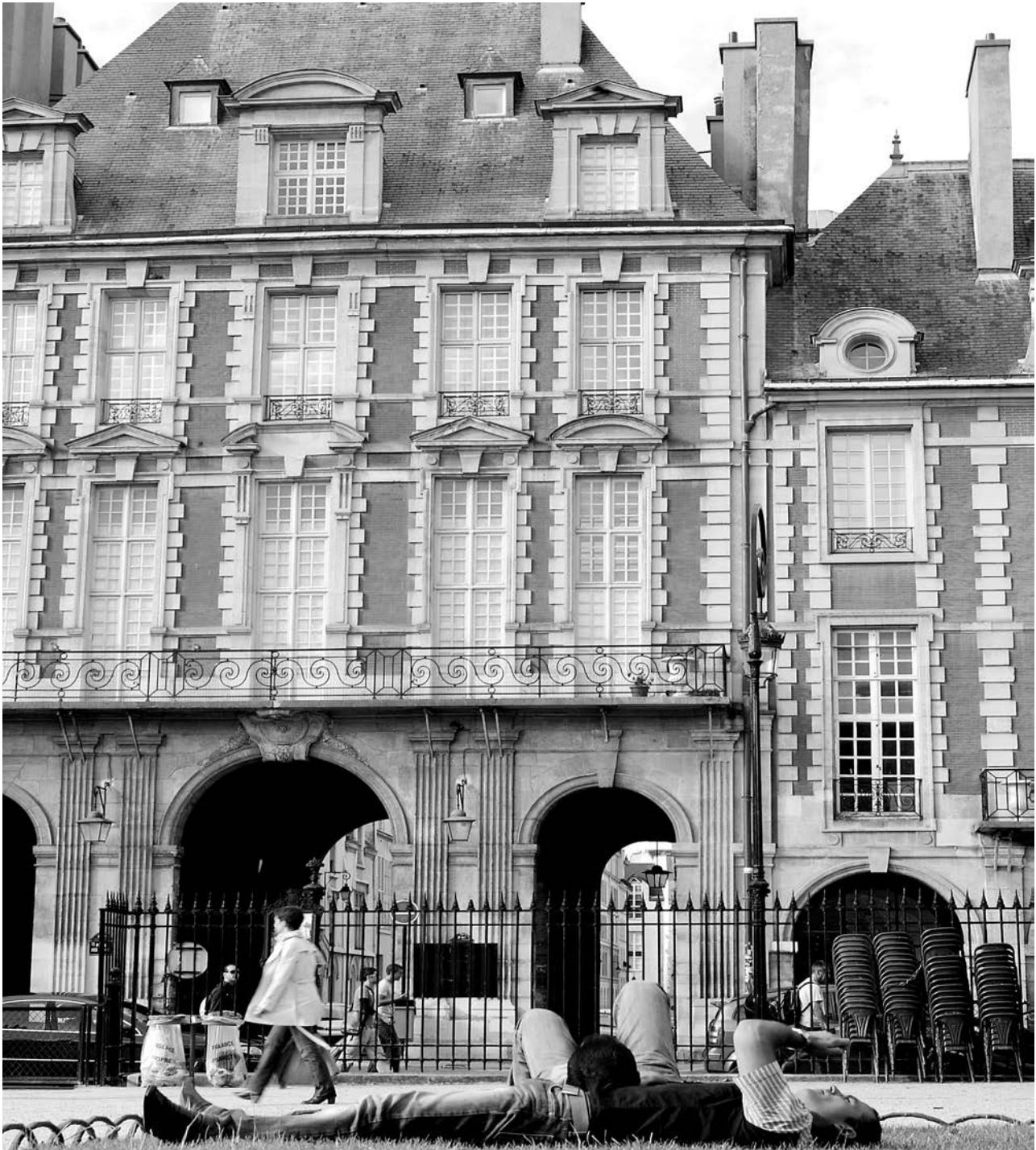
Texte des résolutions..... page 189

Calendrier financier..... page 197





- Villa Beaumarchais (Paris, 3^{ème}) -



Renseignements à caractère général



Renseignements à caractère général

◆ **Personne assurant la responsabilité de l'information financière**

Élaboration de l'information

L'information financière est élaborée sous la direction de Monsieur Olivier WOLF, Directeur Général Délégué.

Contrôle des comptes

L'information financière et comptable est contrôlée par les Commissaires aux comptes :

Commissaires aux comptes titulaires :

- Cabinet MBV et Associés, 7 rue de Madrid à Paris (75008)
Renouvelé par l'Assemblée Générale du 22 juin 2007 pour 6 exercices
- Cabinet COREVISE, 3/5 rue Scheffer à Paris (75016)
Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2006 pour 6 exercices

Commissaires aux comptes suppléants :

- Monsieur Etienne de Bryas, 7 rue de Madrid à Paris (75008)
Renouvelé par l'Assemblée Générale du 22 juin 2007 pour 6 exercices
- Cabinet FIDINTER, 3/5 rue Scheffer à Paris (75116)
Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2006 pour 6 exercices

◆ **Renseignements généraux concernant la société et son capital**

| | |
|-------------------------------|--|
| Dénomination | Les Hôtels de Paris |
| Siège social et administratif | 20, avenue Jules Janin (75116) |
| Capital social | 660 577 € divisé en 4 333 103 actions de même catégorie, représentant 6 590 237 droits de vote au 30 avril 2008. |
| Forme juridique | Société anonyme régie par les lois et règlements en vigueur, notamment par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de commerce. |



| | |
|----------------------|--|
| Législation | Société constituée sous le régime de la législation française |
| Durée | Date de constitution : le 22 juillet 1992 Durée : jusqu'au 21 juillet 2091 |
| Identification | SIREN : RCS Paris 388 083 016 APE : 5510Z |
| Exercice social | Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre |
| Contact actionnaires | Les actionnaires peuvent obtenir des informations en contactant le service juridique et de gestion des titres au 01 55 73 75 75 du lundi au vendredi de 14 heures à 18 heures, ou laisser un message à l'adresse suivante : actionnaires@leshotelsdeparis.com . Une réponse leur sera apportée dans les meilleurs délais. |

◆ Renseignements concernant l'activité de la société

Les Hôtels de Paris a pour objet, de manière directe ou indirecte et notamment par voie de contrat de prestations de services et de concession de marque :

- ⇒ toute activité relative à l'acquisition de fonds de commerces, l'exploitation d'hôtels et/ou de résidences hôtelières,
- ⇒ Toute activité relative à la réhabilitation et la construction d'hôtels, bars, brasseries et autres.

Les Hôtels de Paris est majoritairement propriétaire de son patrimoine immobilier. De la création du concept à la gestion hôtelière, le groupe assure la maîtrise complète de ses produits, et marque ainsi sa différence sur le marché de l'hôtellerie, des loisirs et du tourisme.





- Villa Panthéon (Paris, 5^{ème}) -



Rapport de gestion de l'exercice 2007



◆ **Présentation et activité de l'enseigne Les Hôtels de Paris**

| | |
|--|---------|
| Présentation de l'enseigne « les Hôtels de Paris » | page 14 |
| Historique..... | page 16 |
| Lexique des termes utilisés | page 17 |
| Activité de l'enseigne au cours de l'exercice..... | page 18 |

◆ **Activité et résultats de l'ensemble consolidé et de la société**

| | |
|--|---------|
| Informations financières sélectionnées | page 23 |
| Stratégie du groupe et perspectives | page 24 |
| Présentation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 | page 25 |
| Présentation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007..... | page 31 |

◆ **Analyse et gestion des risques**

| | |
|--|---------|
| Risques de liquidité | page 37 |
| Risques liés aux taux d'intérêts | page 37 |
| Risques liés aux taux de change | page 38 |
| Risques liés aux actions | page 38 |
| Risques particuliers liés a l'activité | page 38 |
| Risques industriels liés à l'environnement | page 39 |
| Assurance – couverture des risques..... | page 39 |

◆ **Évènements significatifs de l'exercice**

| | |
|---|---------|
| Changement de siège social | page 40 |
| Cession d'actifs immobiliers | page 40 |
| Acquisition d'actifs..... | page 42 |
| Contentieux fiscaux..... | page 43 |
| Litige portant sur le fonds de commerce de la Villa Royale..... | page 44 |
| Provisions portant sur les locations immobilières..... | page 46 |
| Reconnaissance d'une Unité Economique et Sociale | page 47 |



| | |
|--|---------|
| ◆ Évolution prévisible et perspectives d'avenir | |
| Evènements post clôture de la société et de ses filiales | page 48 |
| Actions commerciales | page 49 |
| Tendances et perspectives | page 49 |
| ◆ Programme de rachat de ses propres actions par la société | page 51 |
| ◆ Données sociales | |
| Bilan social consolidé | page 52 |
| Les ressources humaines | page 54 |
| ◆ Conventions conclues par la société | |
| Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice | page 58 |
| Conventions courantes conclues à des conditions normales | page 60 |
| ◆ Capital et actionnariat | |
| Structure et répartition du capital | page 61 |
| Marché des actions Les Hôtels de Paris | page 62 |
| Service Titres | page 63 |
| Participation des actionnaires aux assemblées générales | page 63 |
| ◆ Gouvernement d'entreprise | |
| Fonctionnement des organes sociaux | page 65 |
| Composition et fonctionnement du conseil d'administration | page 65 |
| Point sur les mandats des administrateurs | page 66 |
| Point sur les mandats des commissaires aux comptes | page 66 |
| Rémunération des organes de direction | page 67 |
| Liste des mandats et fonctions occupés par les administrateurs | page 68 |



Présentation et activité de l'enseigne Les Hôtels de Paris

◆ Présentation de l'enseigne « Les Hôtels de Paris »

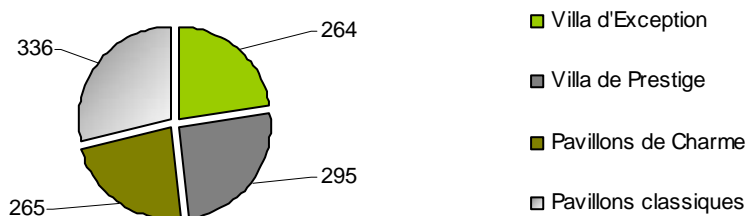
Premier groupe hôtelier indépendant à Paris, Les Hôtels de Paris propose un éventail d'hébergements répartis sur l'ensemble de la capitale, à proximité des principaux lieux touristiques et centres d'affaires.

Chaque hôtel de l'enseigne possède son identité propre, son design, son style, son histoire.

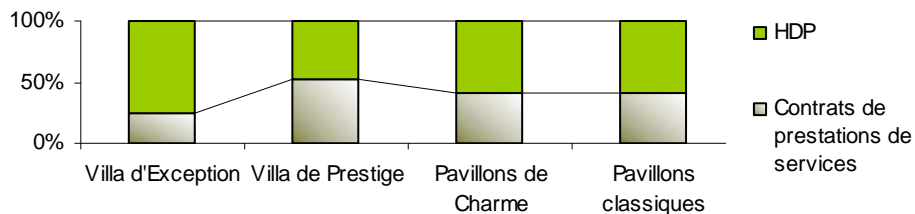
Les 24 établissements proposés par l'enseigne sont répartis en quatre gammes :

- Villas d'exception *★★★★* (hôtels ou résidences de confort 4 Étoiles)
- Villas de prestige *★★★★* (hôtels ou résidences de confort 4 Étoiles)
- Pavillons de charme *★★★* (hôtels ou résidences de confort 3 Étoiles)
- Pavillons classiques *★★★* (hôtels ou résidences de confort 3 Étoiles)

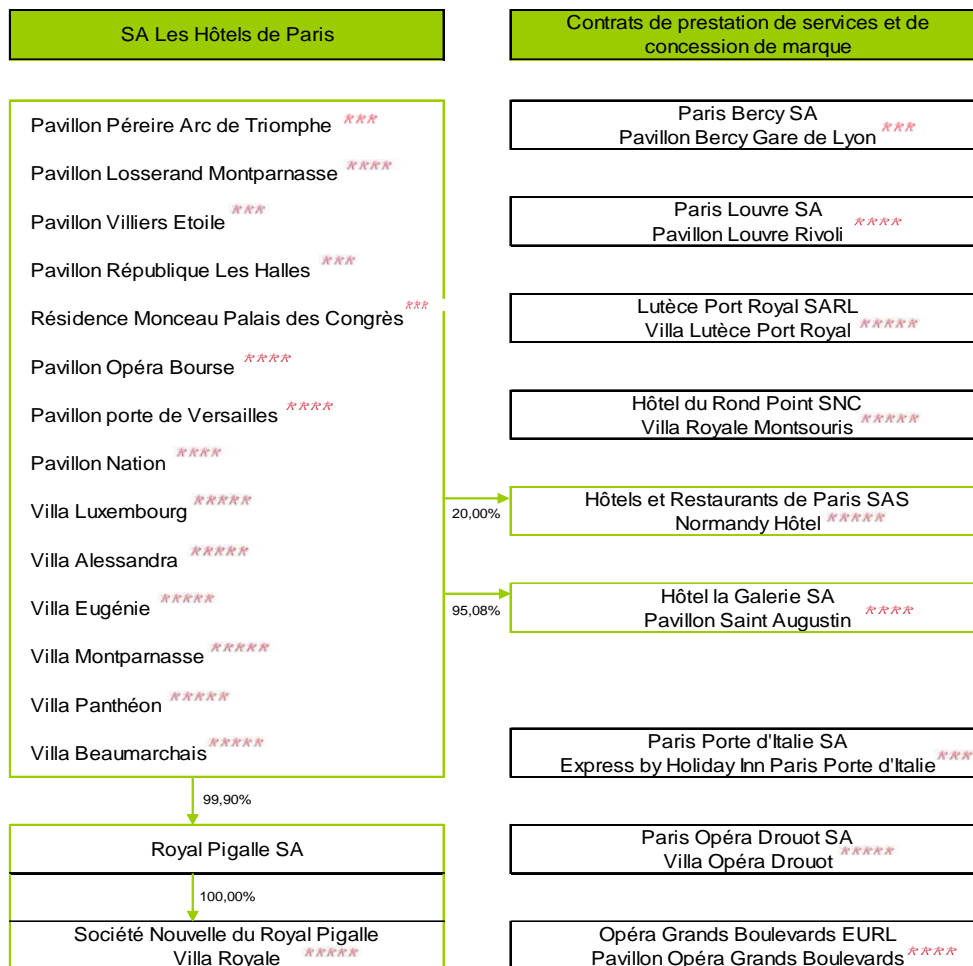
Répartition du parc hôtelier par gamme (en nb de chambres)



Répartition du parc hôtelier par gamme et par type d'exploitation



Nous vous présentons ci-après l'organigramme de l'enseigne Les Hôtels de Paris :



Le périmètre de consolidation comprend les sociétés encadrées en vert



◆ Historique

- 1991** **Naissance du projet**
Le groupe *Les Hôtels de Paris* a été créé au début des années 1990 par Patrick Machefert et Christiane Derory sur la base de la création d'hôtels.
- 1992** **Création du concept**
Le concept développé repose sur la notion d' «hôtels de charme», à savoir des hôtels de capacité moyenne (une cinquantaine de chambres), à la décoration particulièrement soignée.
- 1994** **Ouverture des deux premiers hôtels**
Hôtel Pereire Arc de Triomphe, sis Boulevard Pereire dans le 17^{ème} arrondissement, catégorie **★★★**

Hôtel Losserand Montparnasse, sis rue Raymond Losserand dans le 14^{ème} arrondissement, catégorie **★★★★**
- De 1994 à 2001** **Intégration de la gestion des hôtels** et organisation des services administratifs

Signature de contrats de prestations de services et de concession de marque pour 9 hôtels supplémentaires venant accroître le périmètre d'exploitation de l'enseigne
- 2001** **Introduction au Second Marché de la Bourse de Paris**
Actuellement au Compartiment C du NYSE Euronext Paris.
- 2002** **Prise en mandat d'un nouvel hôtel portant à 23 le nombre d'hôtels de l'enseigne**
Septembre : Villa Royale Montsouris, sis rue de la Tombe Issoire dans le 14^{ème} arrondissement., catégorie **★★★★★**
- 2007** **Ouverture du 24^{ème} hôtel (septembre 2007)**
Pavillon Nation, 43 chambres, sis 13 boulevard de Charonne dans le 11^{ème} arrondissement, catégorie **★★★★**



◆ **Lexique des termes utilisés**

Taux d'occupation (TO) : Niveau moyen de fréquentation de l'hôtel au cours d'une période donnée :
(en %)

$$\frac{\text{Nombre de chambres occupées}}{\text{Nombre de chambres disponibles}} \times 100$$

Prix moyen (PM) : Prix moyen HT auquel est vendue une chambre sur une période donnée :
(en €)

$$\frac{\text{Chiffre d'affaires hébergement}}{\text{Nombre de chambres occupées}} \times 100$$

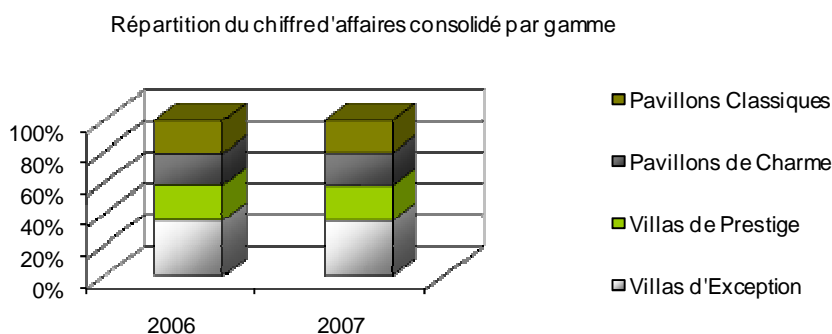
RevPAR : Rapport entre le chiffre d'affaires hébergement et le nombre de chambres disponibles.
(en €)

Le Revpar est égal au produit du taux d'occupation par le prix moyen.



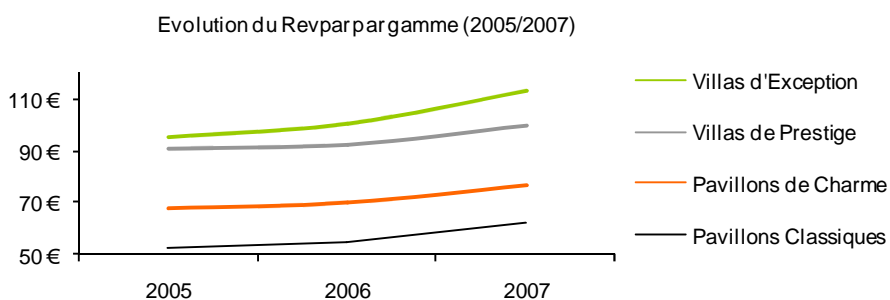
◆ Activité de l'enseigne au cours de l'exercice

Nous vous indiquons ci-après les résultats réalisés au cours de l'exercice par les hôtels de l'ensemble consolidé au cours de l'exercice :



Le chiffre d'affaires hôtelier consolidé des exploitations s'est apprécié sur l'exercice pour l'ensemble des gammes (+20,9 % en moyenne), avec une hausse plus importante pour la gamme Pavillons de Charme, (+23%), suite à l'ouverture du Pavillon Nation en septembre 2007.




Conformément à la tendance observée l'exercice précédent, la progression du chiffre d'affaires est réalisée par une hausse du prix moyen ce qui permet de constater corrélativement, une forte progression du Revpar.






Nous vous présentons ci-après, les chiffres clés réalisés par les hôtels composant l'enseigne Les Hôtels de Paris (SA Les Hôtels de Paris et sociétés liées par le biais de contrats de prestations de services et de concession de marque) :

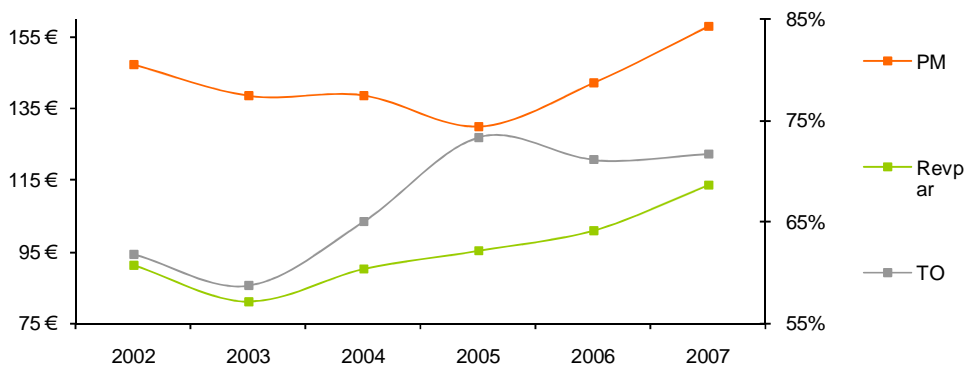


Les Villas d'Exception




| Villa d'Exception Les Hôtels de Paris SA | | Villa Beaumarchais  | Villa Panthéon  | Villa Montparnasse  |
|---|------|--|---|--|
| Revpar | 2007 | 130,4 € | 120,5 € | 92,4 € |
| | 2006 | 112,8 € | 106,8 € | 86,7 € |
| | Var | 16% | 13% | 7% |
| Chiffre d'affaires | 2007 | 2 594 759 € | 2 755 564 € | 1 632 820 € |
| | 2006 | 2 293 122 € | 2 479 295 € | 1 544 836 € |
| | Var | 13% | 11% | 6% |

| Villa d'Exception Contrats de prestation de services et de concession de marque | | Villa Royale  | Villa Lutèce Port Royal  | Villa Opéra Drouot  |
|---|------|---|---|---|
| Revpar | 2007 | 115,6 € | 98,6 € | 119,9 € |
| | 2006 | 98,9 € | 86,5 € | 107,4 € |
| | Var | 17% | 14% | 12% |
| Chiffre d'affaires | 2007 | 1 366 882 € | 1 502 894 € | 1 345 935 € |
| | 2006 | 1 191 457 € | 1 322 256 € | 1 215 430 € |
| | Var | 15% | 14% | 11% |

Evolution des indicateurs 2002/2007 - Villas d'Exception

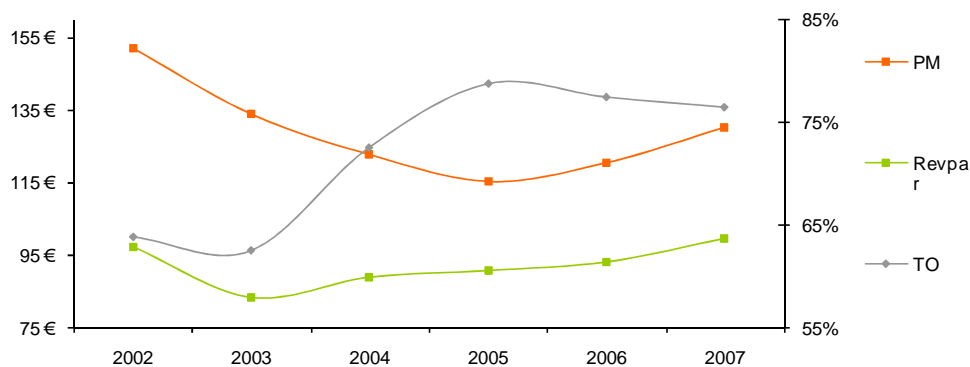


Les Villas de Prestige

| | | Villa Luxembourg | Villa Alessandra | Villa Eugénie |
|---|------|---|--|---|
| Villa de Prestige Les Hôtels de Paris SA | |  |  |  |
| Revpar | 2007 | 93,4 € | 107,0 € | 75,4 € |
| | 2006 | 80,3 € | 96,1 € | 73,4 € |
| | Var | 16% | 11% | 3% |
| Chiffre d'affaires | 2007 | 1 880 708 € | 2 056 433 € | 1 208 195 € |
| | 2006 | 1 622 267 € | 1 847 135 € | 1 179 937 € |
| | Var | 16% | 11% | 2% |

| | | Normandy Hôtel | Villa Royale Montsouris |
|---|------|--|--|
| Villa de Prestige Contrats de prestation de services et de concession de marque | |  |  |
| Revpar | 2007 | 116,2 € | 72,3 € |
| | 2006 | 109,9 € | 72,2 € |
| | Var | 6% | 0% |
| Chiffre d'affaires | 2007 | 5 562 744 € | 1 001 392 € |
| | 2006 | 5 302 257 € | 996 748 € |
| | Var | 5% | 0% |

Evolution des indicateurs 2002/2007 - Villas de Prestige

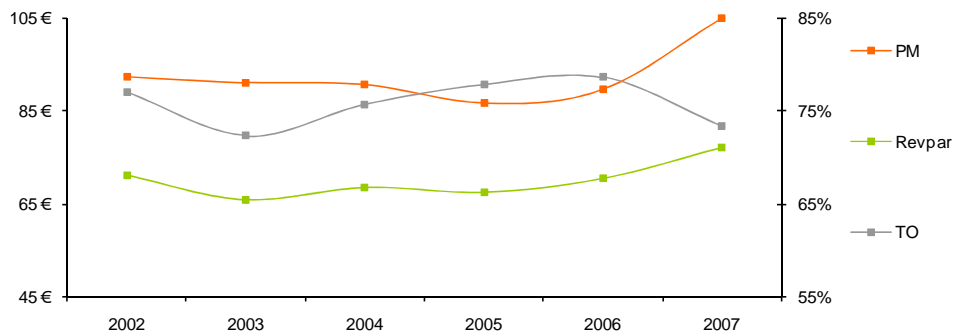


Les Pavillons de Charme





| Pavillons de Charme Les Hôtels de Paris SA | | Pavillon Losserand  | Pavillon Porte de Versailles  | Pavillon Opéra Bourse  | Pavillon Nation  |
|---|------|---|---|---|--|
| Revspar | 2007 | 64,1 € | 67,1 € | 91,8 € | 70,4 € |
| | 2006 | 57,6 € | 62,9 € | 77,4 € | n/a |
| | Var | 11% | 7% | 19% | n/a |
| Chiffre d'affaires | 2007 | 1 058 956 € | 1 167 968 € | 912 407 € | 359 320 € |
| | 2006 | 966 334 € | 1 110 094 € | 774 638 € | n/a |
| | Var | 10% | 5% | 18% | n/a |



| Pavillons de Charme Contrats de prestation de services et de concession de marque | | Pavillon Louvre Rivoli  | Pavillon Saint Augustin  | Pavillon Opéra Grands Boulevards  |
|---|------|--|--|--|
| Revspar | 2007 | 90,1 € | 80,9 € | 81,7 € |
| | 2006 | 83,7 € | 73,9 € | 71,8 € |
| | Var | 8% | 9% | 14% |
| Chiffre d'affaires | 2007 | 997 887 € | 1 547 240 € | 980 351 € |
| | 2006 | 938 679 € | 1 474 113 € | 873 346 € |
| | Var | 6% | 5% | 12% |

Evolution des indicateurs 2002/2007 - Pavillons de Charme

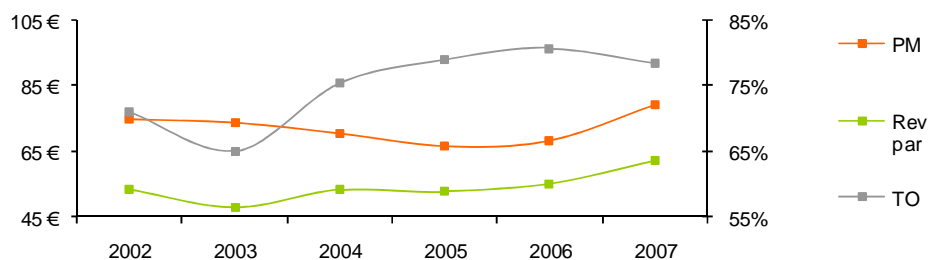


Les Pavillons Classiques

| Pavillons Classiques Les Hôtels de Paris SA | | Pavillon Péreire  | Pavillon Villiers  | Pavillon République les Halles  | Pavillon Monceau  |
|--|------|---|--|--|---|
| Repar | 2007 | 63,5 € | 60,5 € | 65,7 € | 67,5 € |
| | 2006 | 59,5 € | 52,8 € | 55,5 € | 61,1 € |
| | Var | 7% | 14% | 18% | 10% |
| Chiffre d'affaires | 2007 | 1 086 958 € | 1 278 106 € | 1 466 991 € | 1 089 623 € |
| | 2006 | 1 028 938 € | 1 119 421 € | 1 251 465 € | 998 488 € |
| | Var | 6% | 14% | 17% | 9% |

| Pavillons Classiques Contrats de prestation de services et de concession de marque (Hors Holiday Inn) | | Pavillon Bercy Gare de Lyon  | Holiday Inn Porte d'Italie (Franchise Holiday Inn)  |
|--|------|---|---|
| Repar | 2007 | 68,1 € | 54,3 € |
| | 2006 | 59,0 € | 48,5 € |
| | Var | 15% | 12% |
| Chiffre d'affaires | 2007 | 1 277 100 € | 1 824 865 € |
| | 2006 | 1 109 788 € | 1 640 830 € |
| | Var | 15% | 11% |

Evolution des indicateurs 2002/2007 - Pavillons classiques



◆ Informations financières sélectionnées

Conformément au règlement CE n°1606/2002 du Parlement Européen et au Règlement CE n°725/2003 de la Commission Européenne, le groupe Les Hôtels de Paris établi ses comptes consolidés en normes *International Financial Reporting Standards* (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Les informations financières présentées ci-dessous sont extraites directement des comptes consolidés clos le 31 décembre 2007, tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration du 14 avril 2008 :

Chiffres clés consolidés

| (en K€) | 2007 | 2006 |
|--------------------------------------|---------|---------|
| Chiffre d'affaires | 24 371 | 20 401 |
| Résultat courant opérationnel | 3 544 | 2 252 |
| Résultat opérationnel | 4 773 | 6 224 |
| Coût de l'endettement financier net | - 1 356 | - 1 315 |
| Résultat avant impôts | 3 425 | 4 855 |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 2 192 | 3 312 |

Données par action

| (en €) | 2007 | 2006 |
|-------------------------------|------|------|
| Résultat net par action | 0,51 | 0,76 |
| Résultat net dilué par action | 0,51 | 0,76 |
| Dividende par action | 0 | 0 |

Total actif

| (en K€) | 2007 | 2006 |
|-----------------------------|--------|--------|
| Actif non courant | 73 014 | 65 284 |
| Actif courant | 9 809 | 10 495 |
| Actif disponible à la vente | 349 | 5 826 |
| Total actif | 83 172 | 81 605 |

Capitaux propres et dette financière

| (en K€) | 2007 | 2006 |
|------------------|--------|--------|
| Capitaux propres | 37 437 | 35 324 |
| Dette financière | 27 054 | 26 747 |



◆ Stratégie du groupe et perspectives

L'ambition du groupe est de devenir la référence de l'hôtellerie indépendante Parisienne sur le segment des hôtels de charme.

Pour ce faire, la société a engagé au cours de l'exercice 2005, des chantiers indispensables visant d'une part à abandonner les actifs non productifs et à assainir la situation financière du groupe, et d'autre part à mettre en place une organisation centrale des opérations administratives et commerciales du groupe pour assurer son autonomie et se préparer aux enjeux de la reprise du développement.

⇒ Refinancement des murs d'hôtels

Pour améliorer sa situation financière dégradée par les effets de la crise hôtelière, la société a refinancé, au cours des derniers exercices, les murs de 4 hôtels. En 2005, les murs de 3 hôtels ont fait l'objet d'un crédit-bail et en 2006, les murs d'un 4^{ème} hôtel ont été financés par cession-bail. Ces opérations financières, ayant généré une trésorerie brute de 19,3 millions d'euros, ont permis à la société de consolider sa situation financière et de reprendre son développement.

⇒ Cession d'actifs non stratégiques

Forte de ses opérations de refinancement et poursuivant sa volonté de rationaliser ses actifs, la société a entrepris de céder le pavillon la Chapelle acquis en 1995 et dont la société ne pouvait assurer l'exploitation. Pour cela, la société a mis en œuvre un programme de travaux et a désintéressé les créanciers qui avaient porté jusque là l'opération.

⇒ Réorganisation opérationnelle

Libérée du poids des actifs non stratégiques, et afin d'améliorer ses résultats et d'optimiser ses performances opérationnelles, la société a mis en place une nouvelle organisation centralisée basée sur des standards conformes aux normes de la profession. La société a notamment mis en place un système de réservation centralisé, et des procédures opérationnelles visant à la standardisation des process hôteliers.

Parallèlement, une politique commerciale plus agressive a été mise en place par l'équipe nouvellement constituée, afin de se positionner comme un acteur incontournable de l'offre hôtelière parisienne. Ainsi le yield Management, permet une politique de prix optimale basée sur des regroupements d'hôtels en place (cluster).



⇒ Acquisition d'hôtels

Après avoir obtenu les résultats de ces chantiers fondamentaux moteurs de la croissance organique, la société a repris le chemin de la croissance externe par l'acquisition et la rénovation d'un nouvel hôtel (Pavillon Nation) et d'un hôtel exploité par le biais d'un contrat de prestations de services et de concession de marque (Pavillon Saint Augustin).

L'augmentation du nombre d'hôtels exploités accentue la croissance organique du chiffre d'affaires pour atteindre une progression de 19,5 % par rapport à l'exercice 2006.

L'exercice 2007 porte ainsi les résultats de la stratégie initiée en 2005 qui a fortement modifié la structure financière du groupe tant au bilan qu'au compte de résultat présentés ci après.

◆ Présentation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Conformément au règlement CE n°1606/2002 du Parlement Européen et au Règlement CE n° 1725/2003 de la Commission Européenne, le groupe Les Hôtels de Paris établit ses comptes consolidés en normes IFRS, à compter du 1^{er} janvier 2005.

1. Définition du périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce directement, ou indirectement, un contrôle exclusif, de droit ou de fait, sont consolidées par intégration globale. En application de cette règle, les sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

- La société SA Hôtel La Galerie, détenue à 95,08 % par Les Hôtels de Paris, au 31 décembre 2007
- La société SA Royal Pigalle, détenue à 99,99 % par Les Hôtels de Paris,
- ainsi que sa filiale à 100 %, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, exploitant la Villa Royale.

La société SCI Duplessy Immobilier, détenue à 96 %, est exclue du périmètre de consolidation dans la mesure où elle ne réalise pas de chiffre d'affaires et ne présente en conséquence pas un impact significatif.

Par ailleurs, les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce directement, ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cette influence est présumée lorsque la société détient entre 20 % et 50 % des droits de vote.



Au 31 décembre 2007, la seule société mise en équivalence est la suivante :

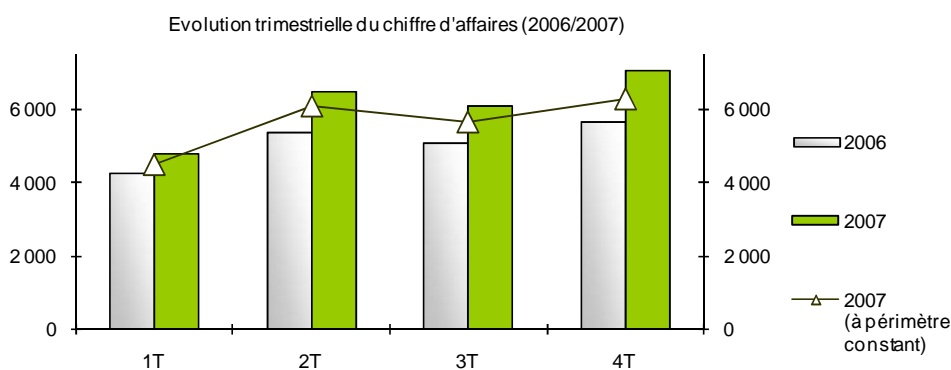
- La société SAS Hôtels et Restaurants de Paris, exploitant le Normandy Hôtel, qui est détenue à 20 % par Les Hôtels de Paris.

2. Analyse des résultats consolidés

2.1. Chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice 2007, le chiffre d'affaires global de l'ensemble consolidé Les Hôtels de Paris, qui s'établit à 24 371 K€, s'est apprécié de 19,46 % par rapport à l'exercice précédent. Cette progression, conforme aux évolutions constatées sur le marché européen, est liée aux événements porteurs de l'exercice (Coupe du monde de Rugby, Salon du Bourget, etc.) et à l'augmentation du périmètre du groupe.

Par ailleurs, les effets de la politique commerciale du groupe combinés à la mise en place d'outils de yield management performants ont permis une forte appréciation du prix moyen, et par voie de conséquence du chiffre d'affaires. La croissance a été soutenue dès le deuxième trimestre et a connu une forte accélération au cours du dernier trimestre.



Le chiffre d'affaires se décompose ainsi qu'il suit, en fonction de la nature de l'activité :

- ⇒ Chiffre d'affaires lié à l'exploitation des hôtels : 23 447 K€ en progression de 20,9 % par rapport à N-1.



La politique commerciale de hausse du prix moyen a permis une forte appréciation du chiffre d'affaires «hébergement» (+ 22,1 % sur l'exercice) accentuée par l'effet de la modification de périmètre (+9,4 %).

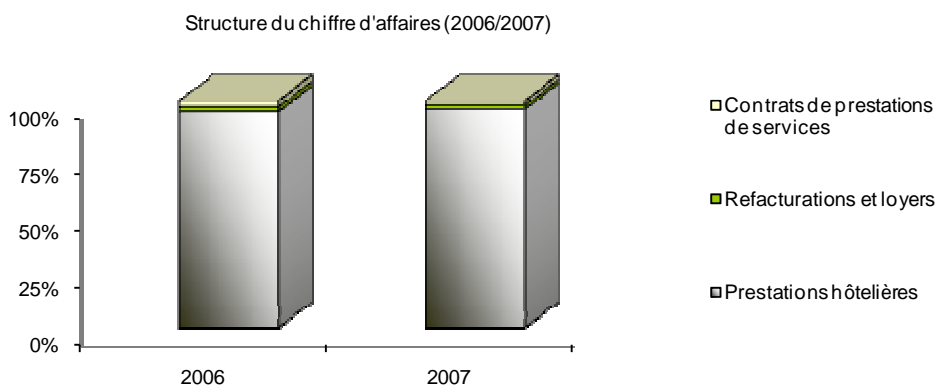
⇒ Chiffre d'affaires lié aux refacturations et loyers : il est stable et s'établit à 413 K€ contre 417 K€ en N-1.

⇒ Chiffre d'affaires lié à la gestion des hôtels en concession de marque : 512 K€.

Ce chiffre d'affaires est constitué de trois redevances définies dans le contrat de prestations de services et de concession de marque, conclu entre Les Hôtels de Paris et chacun des hôtels exploités (10 hôtels), déduction faite des prestations inter-compagnies. Ces redevances se décomposent comme suit :

- Un pourcentage du chiffre d'affaires hébergement visant à rémunérer les prestations commerciales et la concession de marque. Cette redevance qui s'établit à 281 K€ est en baisse du fait du retraitement des redevances de la société Hôtel La Galerie, consolidée en 2007 par intégration globale (impact – 29 K€) ;
- Un pourcentage du Résultat Brut d'Exploitation (RBE) visant à rémunérer les prestations administratives : cette redevance s'établit à 167 K€ ;
- Une redevance fixe de 150 € par chambre, destinée à rémunérer la prestation de commercialisation par le biais du site Internet <http://www.leshotelsdeparis.com>. Cette redevance est identique sur chaque exercice et s'établit à la somme de 64 K€.

Nous vous présentons ci-après, l'évolution du chiffre d'affaires de l'ensemble consolidé au cours des exercices 2006 et 2007 :



2.2. Résultat courant opérationnel consolidé

Le résultat courant opérationnel est en hausse de 1 292 K€ (+57,4 %) par rapport à l'exercice précédent et s'établit à 3 544 K€.

Rapporté au chiffre d'affaires, il progresse de 3,5 points, les charges opérationnelles progressant moins vite que le chiffre d'affaires, nous vous présentons les principaux postes ci-après :

- Locations immobilières : + 983 K€ liés à la location des lots privatifs de la Villa Luxembourg cédés au cours des exercices 2006 et 2007 (+ 422 K€), à l'entrée en périmètre de la SA La Galerie (+ 364 K€) et à l'indexation des loyers pour le solde ;
- Commissions d'agences : + 473 K€, corrélées à la hausse du chiffre d'affaires ;
- Entretien et réparations : + 274 K€ du fait de la politique d'entretien ambitieuse du parc hôtelier mise en œuvre ;
- Frais de commercialisation et publicité : + 186 K€ liés à la politique de développement commercial et notamment la présence dans les salons, les brochures groupe et les insertions ;
- Nettoyage des locaux: + 138 K€ suite à la hausse du coût de la prestation et à l'ouverture du Pavillon Nation.

Par ailleurs, les charges de personnel s'établissent à 8 225 K€ en progression de 16,6 %. Cette hausse est induite par :

- L'ouverture d'un nouvel établissement, le Pavillon Nation (+ 135 K€) ;
- La modification du périmètre par l'intégration de la société Hôtel la Galerie (+ 419 K€) ;
- L'augmentation des primes sur résultat versées aux salariés (+ 158 K€) du fait de la progression forte du chiffre d'affaires et de l'atteinte des objectifs ;
- Le renforcement des équipes centrales (+ 435 K€).

Enfin, les impôts et taxes diminuent de 37,7 % suite à l'obtention d'un dégrèvement de TVA de 445 K€ (cf. Evènements significatifs de l'exercice).

2.3. Endettement financier et trésorerie

a) Situation d'endettement

La situation financière de la société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité de ses affaires au sens de l'article L.226-100 du code du commerce fait ressortir les points suivants :



- Un taux d'endettement sur capitaux propres de 0,72 contre 0,76 au titre de l'exercice 2006,
- Un taux d'endettement sur chiffre d'affaires de 1,11 contre 1,31 en N-1.

L'amortissement mécanique des autres emprunts permet une stabilisation de l'endettement, malgré le déblocage complet du financement obtenu pour l'acquisition et les travaux du Pavillon Nation sur l'exercice. Au titre de l'exercice l'amortissement du capital s'établit à la somme de 1 639 K€.

L'amélioration des gearing résulte de l'augmentation des capitaux propres et de l'appréciation du chiffre d'affaires.

b) Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier, qui s'établit à 1 356 K€, augmente de 3,12% au cours de l'exercice du fait de la hausse de l'euribor et de l'endettement

La charge d'intérêt correspondant aux financements long terme s'établit à 1 546 K€ contre 1 301 K€ en N-1. En conséquence, au cours de l'exercice, le coût moyen de l'endettement passe de 4,92 % à 5,01 %. Cette évolution s'explique par la hausse de l'Euribor.

c) Trésorerie

Notre capacité d'autofinancement s'établit à la somme de 2 965 K€ contre 3 339 K€ au titre de l'exercice précédent du fait de la présence, en 2006, d'éléments exceptionnels non récurrents.

Les flux de trésorerie lié à l'activité sont en progression de 2 036 K€ à 1 774 K€. Pour leur part, les flux liés aux opérations d'investissement dégradent la trésorerie à la clôture qui s'établit à - 1 285 K€

A l'actif, les disponibilités s'élèvent à 360 K€ contre 922 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les concours bancaires s'établissent à 1 650 K€ contre 663 K€ au titre de l'exercice précédent.

2.4. Résultat net de l'ensemble consolidé

Le résultat net consolidé - part du groupe de l'exercice affiche un bénéfice de 2 189 K€, contre un bénéfice de 3 312 K€ en N-1.



Le résultat opérationnel progressant de 1 292 K€ sur la période, la baisse du résultat net de l'ensemble consolidé s'explique essentiellement par une diminution des produits opérationnels non réitérés. En effet sur la période, le produit de cession des 12 derniers lots privatifs vendus de la Villa Luxembourg a généré une plus value de 1 038 K€ alors qu'au titre de l'exercice précédent les 40 cessions intervenues avaient généré une plus value de 3 561 K€.

Ainsi, hors évènements exceptionnels, le résultat net de l'ensemble consolidé serait en progression, le coût de l'endettement financier net étant stable.

2.5. Bilan consolidé

Le total du bilan consolidé au 31 décembre 2007 s'établit à 83 172 K€ contre 81 605 en N-1, soit une progression de 1,92 %.

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres sont en progression de 5,98 % et s'élèvent à la somme de 37 437 K€ contre 35 324 K€ au titre de l'exercice précédent.

3. Présentation des résultats et activités des sociétés consolidées

3.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Eléments comptables des sociétés consolidées par intégration globale au 31/12/2007

| (en €) | SA Les Hôtels de Paris | SA Hôtel la Galerie (Pavillon Saint Augustin) |
|--------------------------------------|------------------------|--|
| Capital social | 660 557 | 40 000 |
| Capitaux propres hors capital social | 34 531 201 | 86 026 |
| Quote-part du capital détenue | - | 95,08% |
| Chiffre d'affaires | 21 700 252 | 1 547 413 |
| Résultat courant avant impôts | 719 860 | 207 561 |
| Résultat net de l'exercice | 1 101 080 | 54 244 |



Eléments comptables des sociétés consolidées par intégration globale au 31/12/2007

| (en €) | SA Royal Pigalle* | SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle (Villa Royale) |
|--------------------------------------|-------------------|---|
| Capital social | 740 292 | 77 901 |
| Capitaux propres hors capital social | -746 646 | - 3 334 115 |
| Quote-part du capital détenue | 99,99% | 99,99% |
| Chiffre d'affaires | - | 1 366 952 |
| Résultat courant avant impôts | 2 555 | -145 980 |
| Résultat net de l'exercice | 22 934 | -28 835 |

* La société Royal Pigalle SA n'a pas d'activité

3.2. Sociétés consolidées par mise en équivalence

Eléments comptables de la société mise en équivalence au 31/12/2007

| (en €) | SAS Hôtels et Restaurants de Paris (Normandy Hôtel) |
|--------------------------------------|--|
| Capital social | 1 520 000 |
| Capitaux propres hors capital social | 4 359 965 |
| Quote-part du capital détenue | 20,00% |
| Chiffre d'affaires | 5 583 011 |
| Résultat courant avant impôts | 237 276 |
| Résultat net de l'exercice | 38 067 |

◆ Présentation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 (SA Les Hôtels de Paris)

1. Le compte de résultat

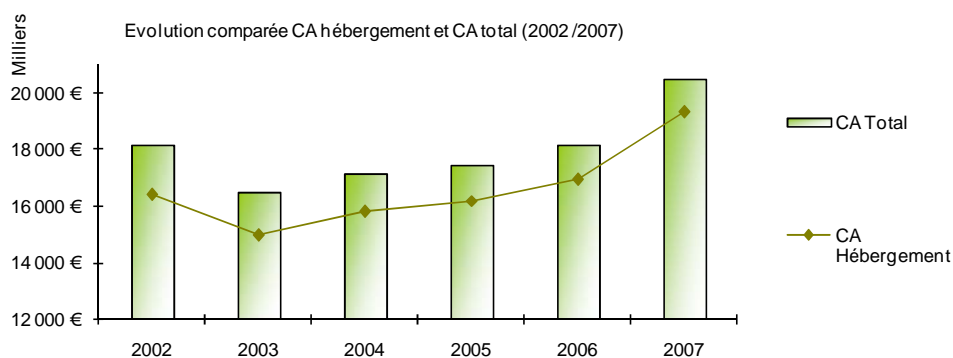
1.1. Chiffre d'affaires

Au cours de cet exercice social, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 21 700 K€, en hausse de 12,4% par rapport à l'exercice précédent.



Le chiffre d'affaires se décompose ainsi qu'il suit :

| | | |
|---|-----------|-------------------------|
| Chiffre d'affaires lié à l'exploitation des hôtels : | 20 549 K€ | en progression de 12,8% |
| - Chiffre d'affaires « hébergement » : | 19 328 K€ | en progression de 14 % |
| - Chiffre d'affaires « food & beverage » : | 1 018 K€ | en hausse de 1 % |
| - Chiffre d'affaires « autres prestations » : | 203 K€ | en baisse de 21 % |



Chiffre d'affaires lié aux refacturations : 478 K€ en hausse (+ 12 %), qui s'explique notamment par la location des parties communes d'exploitation de l'hôtel Kube à la société Murano qui en assure l'exploitation, ainsi que par les refacturations des frais de fonctionnement du nouveau PMS, Micros Fidelio et du matériel informatique.

Chiffre d'affaires lié à la gestion des hôtels en concession de marque : 663 K€ (+ 1 %)

Ce chiffre d'affaires est constitué de trois redevances :

- Un pourcentage du chiffre d'affaires hébergement visant à rémunérer les prestations commerciales et la concession de marque : cette redevance est en hausse de 10 % et s'établit à 349 K€. Cette hausse est corrélée à l'augmentation de chiffre d'affaires des mandats ;
- Un pourcentage du Résultat Brut d'Exploitation (RBE) visant à rémunérer les prestations administratives : cette redevance qui s'établit à 239 K€ affiche une baisse de 9,7 % ;
- Une redevance fixe de 150 € par chambre, destinée à rémunérer la prestation de commercialisation par le biais du site Internet Les Hôtels de Paris : cette redevance est identique pour chaque exercice et s'établit à la somme de 76 K€.



1.2. Produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont en hausse (+ 150 K€) et s'établissent à 692 K€. Ces produits sont constitués principalement de la mise en chambre gratuite de journaux.

1.3. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, qui s'établissent à 21 161 K€ sont en hausse de 150 K€ par rapport à N-1.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges d'exploitation les plus importants sont les suivants :

Les charges d'exploitation

| <i>(en €)</i> | Montant de l'exercice |
|--|-----------------------|
| Achats de matières premières | 641 107 |
| Autres achats & charges externes | 11 059 568 |
| Impôts & taxes | 939 300 |
| Salaires & traitements | 5 389 246 |
| Charges sociales | 1 929 572 |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations | 747 295 |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | 93 867 |
| Autres charges | 360 601 |
| Total | 21 160 556 |

Les achats de matières premières restent stables par rapport à l'exercice précédent.

Les autres achats et charges externes sont en hausse de 14,4 % par rapport à N-1, ce qui s'explique par :

- L'augmentation des locations immobilières (+ 586 K€) principalement due à la mise en œuvre des loyers de la Villa Luxembourg suite à la cession de lots privatifs ;
- La hausse des commissions d'agence (+ 494 K€) corrélée à l'augmentation du chiffre d'affaires au cours de l'exercice ;
- L'augmentation des dépenses de publicité et de commercialisation (+ 119 K€) ;
- L'augmentation des charges d'entretien, de réparation et de maintenance (+ 203 K€) liée à la politique d'entretien et de rénovation de l'ensemble du parc hôtelier ;



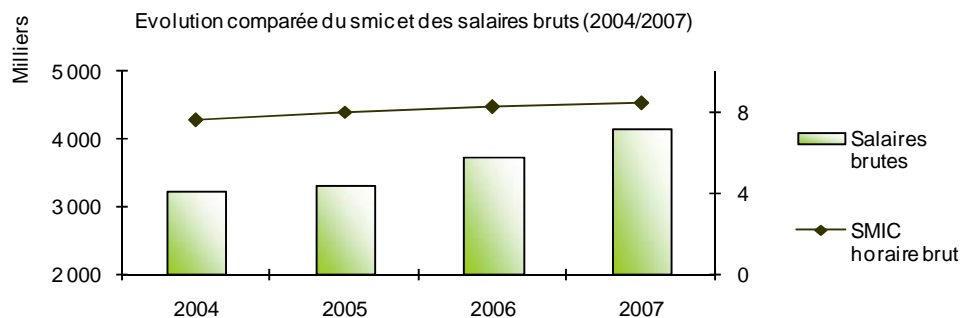
- L'augmentation des redevances de crédit-bail (+ 102 K€) suite à l'augmentation de l'Euribor ;
- La hausse des dépenses de nettoyage des locaux (+ 47 K€).

Les impôts et taxes qui s'établissent à 939 K€ augmentent de 2%, du fait de l'ouverture du Pavillon Nation (notamment taxe de séjour et taxe foncière).

Les salaires et charges sociales cumulées sont en hausse de 15,2%. Cette hausse est composée des éléments suivants :

- Ouverture d'un nouvel établissement, le Pavillon Nation (+ 135 K€) ;
- L'augmentation des primes sur résultat versées aux salariés (+ 129 K€) ;
- Le renforcement des équipes centrales (direction générale, commerciaux, contrôle de gestion, service comptabilité) (+ 435 K€).

Nous vous présentons ci-après l'évolution comparée du Smic hôtelier et de la masse salariale au cours des 4 derniers exercices :



Les dotations aux amortissements des immobilisations diminuent de 5,7 % du fait notamment de la cession d'immobilisations (Villa Luxembourg).

Sur le plan fiscal, la société a choisi de constater un amortissement dérogatoire de 891 K€ visant à annuler l'incidence fiscale du changement de méthode comptable, applicable depuis le 1^{er} janvier 2005.

1.4. Résultat d'exploitation

En conséquence, le résultat d'exploitation qui s'établit à 1 232 K€ affiche une hausse de 67,1 % au cours de l'exercice.



1.5. Endettement financier et trésorerie

a) Situation d'endettement :

La situation financière de la société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité de ses affaires au sens de l'article L.226-100 du code du commerce fait ressortir les points suivants :

- un taux d'endettement sur capitaux propres de 0,40 contre 0,41 pour l'exercice précédent;
- un taux d'endettement sur chiffre d'affaires de 0,65 contre 0,71 en N-1.

Malgré la souscription d'un financement supplémentaire pour l'acquisition d'un nouvel hôtel (+ 2,2 M€), le taux d'endettement s'améliore du fait du vieillissement mécanique de la dette (- 1,5 M€).

b) Trésorerie

Notre capacité d'autofinancement s'établit à la somme de 881 K€ contre (376) K€ au titre de l'exercice précédent.

A l'actif, les disponibilités s'élèvent à la somme de 275 K€ contre 913 K€ au titre de l'exercice précédent. La dégradation de la trésorerie en fin d'exercice s'explique notamment par les opérations d'augmentation de périmètre.

Les concours bancaires s'établissent à la somme de 1 409 K€ contre 640 K€ en N-1.

c) Résultat financier

Le résultat financier, qui s'élève à la somme de – 511 K€ contre – 337 K€ en N-1, est en baisse du fait de la hausse des taux d'intérêts.

Sur la période, le coût moyen de l'endettement est de 5,73 % contre 3,53 % en N-1.

1.6. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice, qui s'élève à la somme de 1 173 K€ contre 3 191 K€ au titre de l'exercice précédent, est en baisse de + 2 018 K€.



Ce résultat exceptionnel est constitué notamment par la plus value réalisée sur le solde de l'opération de cession des lots de la Villa Luxembourg (+ 1 038 K€) et de l'étalement de la plus-value des cessions bail de 3 hôtels intervenue en 2005 (+ 480 K€).

1.7. Résultat net de l'exercice

Le résultat de l'exercice affiche un bénéfice de 1 101 K€.

2. Le bilan

Au 31 décembre 2007, le total du bilan de la société s'élève à la somme de 66 845 K€.

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à la somme de 35 192 K€, contre 33 199 K€ au titre de l'exercice précédent.

3. Recherche et développement

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice, susceptible d'être comptabilisée dans les conditions prévues par le nouveau plan comptable.

4. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal.

5. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à la somme de 1 101 080 €, en totalité au compte Report à Nouveau.

Après affectation du résultat, le compte Report à nouveau s'élèverait à la somme de + 1 148 813 €. En application de l'article 243 bis du CGI, nous vous indiquons qu'il n'a été versé aucun dividende au cours des trois derniers exercices.



◆ Risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est centralisée par la direction financière de la société Les Hôtels de Paris. La gestion de trésorerie de la société et des sociétés gérées par le biais des contrats de prestations de services et de concession de marque est globale au niveau du groupe en application de la convention de gestion centralisée de trésorerie conclue entre l'ensemble des sociétés concernées, et permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes, préalablement à toute recherche de ressources sur les marchés financiers.

Au 31 décembre 2007, la société dispose, auprès de ses établissements bancaires, d'une ligne globale de crédit court terme de 450 K€.

Le Groupe peut également mettre en place, en fonction de ses besoins, des ressources financières diversifiées (bancaires/ obligataires) à moyen et/ou long terme, nécessaires à son développement.

Enfin, les actifs de la société composés de murs et de fonds de commerce à Paris, ayant une valeur significative, la réalisation d'un actif serait de nature à permettre à la société de faire face à des besoins de trésorerie complémentaires.

Les Hôtels de Paris n'encourt donc aucun risque de liquidité.

◆ Risques liés aux taux d'intérêts

La société ayant contracté des emprunts et des crédits baux à taux indexés, une hausse des taux d'intérêts aurait une incidence sur le résultat financier.

A titre indicatif, le tableau suivant simule l'impact d'une hausse de 1 point sur les intérêts :

État des positions de la société face au risque de taux d'intérêts

| (en K€) | Impact sur les intérêts d'emprunt |
|---------------------|-----------------------------------|
| Impact < à 1 an | 145 |
| Impact de 1 à 5 ans | 406 |
| Impact > à 5 ans | 316 |
| Total | 867 |



◆ Risques liés aux taux de change

L'activité de la société s'exerçant exclusivement sur Paris, les risques liés aux taux de change sont limités.

◆ Risques liés aux actions

La société n'a pas pour objet social ni pour stratégie de détenir des actions, cotées ou non cotées en dehors de son activité hôtelière, à l'exception de la détention de titres dans le capital de banques ayant le statut mutualiste.

En conséquence, la société n'encourt pas de risques significatifs liés aux actions.

◆ Risques particuliers liés à l'activité

La société ne relève d'aucune réglementation particulière pouvant avoir un impact sur son activité et ne se trouve pas dans une position de dépendance technique ou commerciale à l'égard de tiers (fournisseurs ou clients).

Toutefois, la société a mis en place une organisation afin de prévenir tout risque éventuel dans les domaines jugés sensibles :

- Compte tenu de son nom générique et afin d'assurer une protection efficace de la marque, Les Hôtels de Paris a fait l'objet d'un dépôt auprès de l'INPI et est protégée par la réglementation applicable en la matière ;
- Les noms de domaine utilisés par Les Hôtels de Paris et ses différentes exploitations ont fait l'objet d'enregistrement auprès de sociétés de référencement afin d'empêcher toute utilisation abusive des termes «hôtels de paris» par des tiers sur internet ;
- Des mesures sont mises en place en vue de l'évaluation des risques professionnels à la santé et/ou la sécurité au travail. Des évaluations sont effectuées afin d'identifier les risques potentiels encourus au sein de chaque établissement, puis des préconisations sont effectuées afin de réduire ou d'éliminer les risques identifiés. Cette charge est confiée à la direction opérationnelle du groupe.



◆ Risques industriels liés à l'environnement

De par sa nature, l'activité de la société comporte peu de risques pour l'environnement. Il s'agit pour l'essentiel de risques d'incendie, de rupture de canalisation d'eau ou de gaz.

Des moyens de prévention et de lutte ont été mis en place dans chaque établissement, rendant peu probable la survenance de ces risques.

◆ Assurance — Couverture des risques

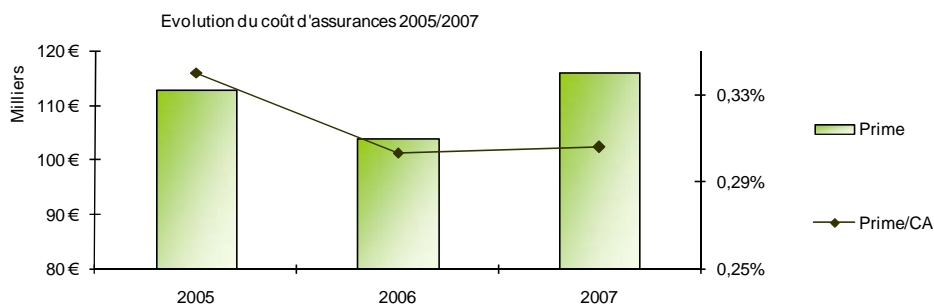
Afin de garantir la pérennité de son activité, la société souscrit des contrats d'assurances auprès de la Compagnie Generali, en vue de garantir notamment les risques de dommages et pertes d'exploitation ainsi que de responsabilité civile.

La société procède de façon régulière et en partenariat avec ses assureurs, à un audit des risques et à leur évaluation, de manière à réduire le risque et à obtenir la couverture optimale en fonction des marchés d'assurance et des relevés de sinistralité effectués sur l'ensemble des hôtels de l'enseigne.

Le renouvellement du programme d'assurance en 2007 s'est effectué aux conditions de marché, avec une hausse moyenne de + 9 % des primes. Pour mémoire, les primes n'avaient pas été réévaluées au cours des précédents exercices et avaient même fait l'objet d'une réduction en N-1.

Pour sa part, la prime Les Hôtels de Paris est en hausse de 15 %, du fait de l'ouverture du Pavillon Nation

Le coût des primes d'assurances sur chiffre d'affaires s'établit à 0,31 % en 2007 contre 0,30 % en 2006, soit un maintien du ratio coût d'assurance sur chiffre d'affaires.



◆ **Changement de siège social**

Parvenue à l'échéance du bail des locaux du 15 avenue d'Eylau à Paris (75116), la société a pris à bail de nouveaux locaux sis 20 avenue Jules Janin à Paris afin d'y installer son siège social. Cette décision a été approuvée à l'occasion de l'assemblée générale du 22 juin 2007. La société a profité de la période estivale pour déménager son siège social et rapatrier le service réservation qui était jusqu'alors basé au Normandy Hôtel.

Par ailleurs, afin d'assurer la fluidité de l'information et le traitement rapide des problématiques administratives, il a été décidé de domicilier les sociétés liées par le biais de contrats de prestations de services et de concessions de marque, à cette même adresse.

Les contrats de domiciliation, d'une durée d'un an, sont renouvelables chaque année (à compter du 1er janvier 2009), par tacite reconduction. Cette mise à disposition de locaux donne lieu à une facturation de 250 € par mois et par société domiciliée. Ces conventions ont été considérées comme conclues à des conditions normales de marché.

◆ **Cession d'actifs immobiliers**

1. Commercialisation du Pavillon La Chapelle

Concernant la cession des parties communes d'exploitation du Pavillon La Chapelle:

La promesse de vente des parties communes, signée en date du 13 décembre 2005 avec la société Murano pour un montant de 3 500 K€ HT, et qui avait été prorogée jusqu'au 31 décembre 2007, n'a pas été réalisée. Aucune autre promesse de vente des parties communes d'exploitation n'a été signée.

Du fait de la non réalisation de la promesse de vente à la société Murano, les actifs et les passifs relatifs au Pavillon la Chapelle non encore cédés, qui avaient été enregistrés dans les rubriques « Actifs et Passifs destinés à être cédés » conformément à la norme IFRS 5, ont été reclassés en 2007 dans la rubrique « Immeubles de placement », conformément à la norme IAS 40 pour un montant de 3 277 K€. La valeur inscrite dans les comptes a été confirmée à dire d'expert en octobre 2007.



Le bail signé avec la société Murano dans l'attente de l'exécution de la promesse de vente, est devenu ferme à compter du 1er janvier 2008. Ce bail a été conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives, commençant à courir le 1^{er} janvier 2006 pour se terminer le 31 décembre 2014. Le montant du loyer annuel s'élève à la somme de 175 K€.

Au titre de l'exercice 2007, le loyer a été augmenté d'une indemnité d'occupation facturée à la société Murano pour l'exploitation des lots restants à céder et appartenant toujours à la société Les Hôtels de Paris, pour un montant de 18 K€. L'ensemble des sommes facturées est comptabilisé sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels ».

Concernant la cession des parties privatives du Pavillon La Chapelle:

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la société a cédé 8 lots privatifs supplémentaires pour un montant de 1 461 K€ générant une moins value de 289 K€. Ce résultat est comptabilisé sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels ». Cette moins value est couverte partiellement par une reprise de provision d'un montant de 122 K€.

Au 31 décembre 2007, 2 lots privatifs restent à vendre pour un montant de 349 K€ et sont comptabilisés en « actif non courant disponible à la vente ». Le solde de la provision pour dépréciation des lots restant à vendre s'élève à la somme de 19 K€.

2. Commercialisation de la Villa Luxembourg

Au cours de l'exercice la société a poursuivi la commercialisation des lots privatifs (52 chambres) de la Villa Luxembourg, initiée au cours du second semestre 2006.

Chaque cession est assortie de la signature d'un bail consenti par l'acquéreur à la société Les Hôtels de Paris afin de permettre l'exploitation de l'hôtel. Le bail, d'une durée de douze années entières et consécutives, est renouvelable par période triennale.

En 2007, la société a cédé les 12 lots restant pour un montant de 1 912 K€, générant une plus-value de 1 038 K€. Ce résultat est comptabilisé sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels ».

Au 31 décembre 2007, il ne reste aucun lot à vendre.

L'opération de cession des lots privatifs de la Villa Luxembourg réalisée au cours des exercices 2006 et 2007, aura généré une plus-value de 4 599 K€, pour un produit de cession global de 8 366 K€.



◆ Acquisition d'actifs

1. Acquisition du Pavillon Nation

En date du 28 juin 2006, la société a acquis un nouvel établissement de 43 chambres situé 13 Boulevard de Charonne à Paris (11ème arr.), pour un montant de 3 550 K€ (murs et fonds de commerce). Cette acquisition et les travaux d'aménagement réalisés ont été financés par un emprunt d'un montant de 6 000 K€ contracté à taux variable sur 15 ans (indexation sur l'Euribor).

Au cours de l'exercice, la société a finalisé le programme de rénovation lourde entrepris en juillet 2006. L'hôtel, répondant aux normes 3 étoiles, a été inauguré en septembre 2007.

Au 31 décembre 2007, les immobilisations s'établissent à 4 440 K€ et le fond de commerce est inscrit dans les comptes pour la somme de 2 650 K€. Le montant total de l'emprunt lié à cette opération a été débloqué au titre de l'exercice, et les intérêts comptabilisés sur la période s'élèvent à 272 K€.

Sur la période d'exploitation (4 mois), le taux d'occupation s'est élevé à 46,74 % et le prix moyen hors taxe à 150,65 euros pour un chiffre d'affaires de 359 K€.

2. Prise de contrôle dans le capital de la SA Hôtel La Galerie

Au cours de l'exercice, la société a pris le contrôle de la SA Hôtel la Galerie exploitant le Pavillon Saint Augustin situé rue de la Pépinière à Paris (8ème arr.), par l'acquisition de 1 268 actions complémentaires (soit 50,72 % du capital), pour un montant de 2 919 K€.

Le capital détenu au 31 décembre 2007 s'élève ainsi à 95,08 %.

Un goodwill est inscrit dans les comptes pour 5 627 K€. Cette valeur a été confirmée à dire d'expert sur la base des résultats du dernier exercice clos.

En conséquence de cette prise de contrôle, les comptes de la société sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la société Les Hôtels de Paris depuis le 1er janvier 2007 et a été incluse au bénéfice de l'intégration fiscale déjà existante des sociétés consolidées.



◆ Contentieux fiscaux

1. Contentieux fiscal portant sur le Pavillon La Chapelle

En mars 1999, la Cour d'appel de Paris a condamné solidairement la société Les Hôtels de Paris, la SCI 1-5 Passage Ruelle et Monsieur Von Dem Bussche à payer la somme de 1 157 K€, au titre de la TVA afférente à la Vente en État Futur d'Achèvement de l'immeuble.

Au 31 décembre 2007, le solde restant dû au titre de ce litige est de 491 K€ et correspond à des pénalités d'assiette. Il apparaît au passif du bilan.

En date du 7 janvier 2007, la société a sollicité la remise gracieuse de la totalité des pénalités d'assiettes restant dues.

Elle a également sollicité par anticipation, la remise gracieuse de pénalités de recouvrement non encore émises par l'administration et dont le montant devait s'élever à un total de 355 K€.

En date du 8 janvier 2008, l'administration fiscale a indiqué que les pénalités de recouvrement n'incombaient pas à la société Les Hôtels de Paris et a rejeté la demande de remise gracieuse portant sur les pénalités d'assiette (491 K€), au motif que la condamnation initiale porte sur le recouvrement de la dette et non son bien fondé.

La société va déposer un recours gracieux auprès du Ministre de l'économie et des finances.

2. Contrôles TVA

Contrôles portant sur les exercices 1992 à 1994

Au 31 décembre 2007, un redressement demeure concernant Paris Magenta, pour un montant de 82 K€, après abandon par l'administration d'une partie de la réclamation (soit 409 K€).

Compte tenu des abandons consentis par l'administration fiscale au titre des précédents redressements, la société n'a pas provisionné la somme réclamée dans le cadre du contentieux Paris Magenta dans l'attente de la décision de l'administration pour la remise du solde de la réclamation.



Contrôles portant sur la période du 1^{er} janvier 2002 au 30 juin 2005

L'administration fiscale a notifié les redressements suivants :

- Au titre de l'exercice 2002, la somme de 397 K€. L'administration fiscale a abandonné spontanément la somme de 157 K€ et mis en recouvrement le solde, soit la somme de 240 K€. La société a accepté 25 K€ au titre de ce redressement ;
- Au titre de la période du 1^{er} janvier 2003 au 30 juin 2005, la somme de 1 115 K€.

Le 14 février 2007 ; ces redressements ont été contestés dans une réclamation contentieuse, et abandonnés à hauteur de 445 K€ par l'administration en date du 15 juin.

Les redressements restant en litige sur la période du 1^{er} janvier 2002 au 30 juin 2005 représentent un total de 910 K€ dont 25 K€ ont été acceptés au titre de l'année 2002 et 166 K€ pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 30 juin 2005. Les sommes acceptées ont été réglées sur l'exercice et le solde d'un montant de 720 K€ est provisionné dans les comptes et a fait l'objet d'une réclamation contentieuse.

L'impact du dégrèvement conduit à enregistrer un produit de 445 K€ dans les comptes de l'exercice.

◆ Litige portant sur le fonds de commerce de la Villa Royale

En 2001, la société Les Hôtels de Paris a acquis la totalité des titres de la société Royal Pigalle et donc de sa filiale, la société SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, propriétaire d'un fond de commerce sis rue Duperré à Paris. Un goodwill de 812 K€ est inscrit dans les comptes et provisionné à 100%. Par ailleurs, un programme de rénovation a été réalisé pour un montant d'environ 4 350 K€.

Un tiers a engagé une action en vue de revendiquer la propriété dudit fonds, sur la base d'une promesse de vente qui lui avait été consentie par la SNC société nouvelle du Royal Pigalle, antérieurement au rachat par la société Les Hôtels de Paris. Le Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à cette demande en date du 3 mars 2000, sans que la société Les Hôtels de Paris ait été informée de l'existence de cette promesse de vente ni de l'action engagée par ce tiers.

Puis, en novembre 2001, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a reçu un commandement de payer une astreinte, en application du jugement du Tribunal de Commerce du 3 mars 2000, portant ainsi à la connaissance de notre société, l'existence d'une procédure antérieure à la cession et dissimulée par le cédant. La société Les Hôtels de Paris a contesté cette action.



En date du 10 février 2004, la Cour de cassation a infirmé le jugement et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel.

En date du 29 mars 2006, la Cour d'appel a confirmé la première décision de la Cour d'appel et déclaré parfaite la cession du fonds de commerce intervenue préalablement à l'acquisition de ce même fonds par la société Les Hôtels de Paris. Toutefois, la société a contesté cette décision et a formé un pourvoi en cassation. La société a provisionné la totalité des actifs et des intérêts restant à courir sur l'emprunt.

Par décision en date du 18 septembre 2007, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi remplaçant les parties dans la situation dans laquelle elles se trouvaient suite à l'arrêt rendu par la Cour d'appel du 29 mars 2006.

Le 4 octobre 2007, la société a reçu une sommation à restituer le fond de commerce. Le 29 octobre 2007, la société a répondu être dans l'impossibilité d'exécuter le jugement.

En date du 15 novembre 2007, la partie adverse a réitéré sa demande de restitution du fonds de commerce.

Par une itérative protestation à sommation en date du 23 novembre 2007, la société a de nouveau émis les plus expresses réserves quant à l'exécution du jugement.

Enfin, en date du 16 octobre la partie adverse a assigné la société en référé aux fins de désignation d'un expert pour déterminer son préjudice.

En date du 29 janvier 2008, le tribunal a débouté cette dernière de sa demande, considérant qu'il existait une contestation sérieuse.

A ce stade de la procédure et compte tenu des informations disponibles, l'évolution de ce dossier n'a pas conduit la société à enregistrer de provision complémentaire.

La société poursuit l'exploitation de l'hôtel Villa Royale. Au 31 décembre 2007, les provisions constituées dans le cadre du contentieux Villa Royale sont les suivantes :

- Dépréciation de l'écart d'acquisition pour un montant de 812 K€ ;
- Dépréciation de la valeur nette des immobilisations de la société pour un montant de 1 828 K€, diminué du prix de vente à récupérer de 616 K€ ;



- Assurance dommages- ouvrages pour un montant de 12 K€ ;
- Provision pour dépréciation de créance pour un montant de 132 K€ ;
- Provision pour charge des intérêts sur emprunts restant à courir pour un montant de 162 K€..

Le montant global restant provisionné s'établit à la somme de 2 328 K€ contre 2 954 K€ au titre de l'exercice 2006.

◆ Provisions portant sur les locations immobilières

1. Bail commercial de l'ancien siège social

En date du 30 septembre 2007, la société a libéré les locaux qu'elle occupait au 2ème et 3ème étages, le bail arrivant à son terme et n'ayant pas été renouvelé.

Au cours de la période, la société a repris la provision correspondant aux loyers sur la partie non occupée des locaux de l'ancien siège social sis 15 avenue d'Eylau à Paris (75116), pour un montant de 171 K€.

2. Bail commercial de la Villa Eugénie

Le 19 mars 2004, le propriétaire des murs de la Villa Eugénie sis 167 rue de Rome à Paris (17ème arr.), la société SCI Uniphenix-Dynapierre a délivré à la société Les Hôtels de Paris, locataire, un congé avec offre de renouvellement prenant effet le 1er octobre 2004, et portant le loyer de 75 K€ à 300 K€ HT par an.

Considérant cette proposition trop élevée par rapport au prix du marché, la société a saisi le Tribunal de Grande Instance de Paris aux fins de nomination d'un expert ayant pour mission de dresser un rapport sur la valeur locative du bien.

En date du 6 juillet 2007, le Juge des loyers commerciaux du Tribunal de Grande Instance a fixé le montant du loyer du bail renouvelé avec la SCI Uniphenix-Dynapierre à la somme de 126 K€ annuel en principal, et ce à compter du 1er octobre 2004.

Au 31 décembre 2007, la provision a été ajustée en conséquence à la somme de 152 K€ dans l'attente de l'appel de fonds définitif du bailleur.



◆ Reconnaissance d'une Unité Economique et Sociale

En date du 4 juin 2007, la société et ses partenaires sociaux ont signé un accord tendant à reconnaître l'existence d'une unité économique et sociale (UES) entre la société Les Hôtels de Paris et les sociétés liées par le biais de contrats de prestations de services et de concession de marque (10 sociétés).

Une unité économique et sociale est caractérisée par une concentration des pouvoirs de direction, une complémentarité des activités et une communauté de travailleurs.

La reconnaissance de l'UES regroupant au moins 50 salariés, emporte l'obligation de mettre en place un comité d'entreprise groupe. Ce comité a été mis en place à l'occasion des élections intervenues le 17 juillet 2007. Ce comité est composé de 6 personnes.



◆ Évènements post clôture de la société et des filiales

1. Contrôle fiscal de la SA Les Hôtels de Paris

En date du 7 mars 2008, l'administration fiscale a notifié un avis de contrôle de comptabilité à la société, pour les exercices 2005 à 2007. Ce contrôle qui a débuté le 28 mars 2008 porte sur la TVA et l'impôt sur les sociétés.

2. Introduction d'une nouvelle procédure dans le cadre du litige Villa Royale

La Société Nouvelle du Royal Pigalle a assigné, devant le Tribunal de Grande Instance de Grasse, les parties adverses, aux fins de faire constater judiciairement la fausseté du document établi à l'origine du litige et ayant servi de fondement au jugement initial du 3 mars 2000 et aux décisions subséquentes.

3. Contrôle URSSAF de la SA Hôtel la Galerie

En date du 19 mars 2008, la société Hôtel La Galerie a reçu un avis de vérification de l'URSSAF portant sur les exercices 2005 à 2007. La première intervention du contrôleur a été fixée au 15 mai 2008.

4. Décision de souscription à l'augmentation de capital de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris

Lors de sa séance du 11 février 2008, le conseil d'administration a été informé de l'acceptation du projet d'augmentation de capital de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris qu'il avait proposé de réaliser lors de la séance précédente dans le but de valoriser la créance de sa filiale. L'augmentation de capital d'environ 500 K€ doit être réalisée par l'émission d'actions nouvelles au nominal de 19 € assorti d'une prime d'émission.

Après en avoir débattu et compte tenu de la communauté d'intérêts existant avec la SAS Hôtels et Restaurants de Paris, la société a décidé de souscrire à cette augmentation de capital par incorporation de la totalité de son compte courant (soit 3 647 K€). Cette opération permettra ainsi à la société de consolider sa participation dans cet hôtel à fort potentiel et qui représente un des établissements phare de l'enseigne.



◆ Actions commerciales

1. Ouverture de la centrale de réservation

La société a mis en place, au cours du premier trimestre, la centrale de réservation annoncée au cours de l'exercice précédent.

Ce service, basé au siège social de la société, centralise progressivement l'ensemble des réservations arrivant sur les hôtels afin d'optimiser le processus de réservation, la vente au meilleur prix, et de recentrer le travail des hôteliers sur l'accueil client et la qualité.

2. Ouverture de sites dédiés pour la réservation en ligne

Afin d'accroître le trafic du portail de réservation www.leshotelsdeparis.com, la société a déployé un site dédié pour chacun des 24 hôtels de l'enseigne. Le contenu spécifique reprend la thématique de l'hôtel et développe les informations relatives au produit ainsi que des indications générales sur le quartier et les activités offertes à proximité de l'établissement.

Depuis la mise en ligne de ces sites dédiés au cours du premier trimestre, le trafic internet a très fortement augmenté et le volume des ventes en ligne a doublé.

Au cours du second semestre, la société déclinera les sites dédiés dans plusieurs langues afin de faciliter la réservation des principales clientèles étrangères.

La société a pour ambition de faire du site Internet www.leshotelsdeparis.com, un des principaux vecteur de sa commercialisation afin de maîtriser sa distribution.

◆ Tendances et perspectives

1. Evolution des indicateurs clés au cours du 1^{er} trimestre

Sur le premier trimestre, le Revpar augmente de 5 % confirmant ainsi la tendance favorable sur le marché hôtelier.



Cependant, cette progression n'est pas homogène sur les différentes gammes et tandis que le Revpar s'apprécie de 11 % sur les Pavillons (équivalent 3 étoiles), les Villas (équivalent 4 étoiles) pour leur part affichent une augmentation plus modérée de leur Revpar à 2 %.

La croissance constatée au cours du premier trimestre est principalement tirée par la progression des prix moyens (+ 12 %) tandis que le taux d'occupation est en retrait (- 4 %).

2. Perspectives

Au 14 avril 2008, le niveau des réservations exprimé en chiffre d'affaires comparable, affiche une progression de 14 % par rapport à la même date en N-1.

Malgré un ralentissement annoncé de l'activité économique induit par la crise financière, et compte tenu du niveau des réservations enregistrées à date, le Revpar du deuxième trimestre devrait afficher des performances en ligne avec celles constatées au premier trimestre.



Programme de rachat de ses propres actions par la société

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires aura à statuer sur l'autorisation à donner au conseil d'opérer en bourse sur ses propres actions.

Nous vous présentons ci-après le programme de rachat d'actions soumis à votre autorisation :

- ⇒ **Titres concernés** : Les Hôtels de Paris, Code ISIN FR0004165801. L'action est cotée au compartiment C de NYSE Euronext Paris.
- ⇒ **Nombre de titres et part du capital détenus par la société** : La société n'a pas réalisé les programmes antérieurs de rachat d'actions et n'a en conséquence aucune action auto-détenue au 31 décembre 2007.
- ⇒ **Part maximale du capital susceptible d'être achetée par la société** : 10% du capital social
- ⇒ **Prix d'achat unitaire maximum** : 15 euros
- ⇒ **Nombre maximal d'actions propres pouvant être acquises par la société** : 433 300 actions
- ⇒ **Objectifs** :
 - Annulation ultérieure des actions acquises dans le cadre d'une réduction de capital qui serait décidée ou autorisée par l'assemblée générale extraordinaire ;
 - Mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, de tout plan d'épargne groupe, conformément aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, et de toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
 - Conservation et remise ultérieure, soit en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, et ce dans la limite de 5 % du capital ;
 - Animation du cours par un prestataire de services d'investissements dans le cadre de contrats de liquidité conformes à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.
- ⇒ **Durée du programme** : Le programme proposé pourra être utilisé dans une durée maximale de 18 mois à compter de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'autorisation à donner au conseil d'opérer en bourse sur ses propres actions.



◆ Bilan social consolidé

1. Données sociales consolidées au 31 décembre 2007

Les indicateurs relatifs à l'effectif consolidé sont comptabilisés et communiqués en effectif équivalent temps plein.

| Répartition de l'effectif | 2007 | | | Total 2006 |
|---------------------------------------|-------|--------|--------|------------|
| | Total | Femmes | Hommes | |
| Effectif total | 244 | 104 | 140 | 180 |
| Effectif par collège | | | | |
| dont Cadres | 28 | 36% | 64% | 21 |
| dont Agents de maîtrise | 5 | 40% | 60% | 5 |
| dont Employés | 211 | 44% | 56% | 154 |
| Effectif par type de contrat | | | | |
| dont CDI | 196 | 42% | 58% | 175 |
| dont CDD | 42 | 43% | 57% | 4 |
| dont Contrats de professionnalisation | 2 | 50% | 50% | 1 |
| dont Contrats d'apprentissage | 4 | 75% | 25% | 0 |
| Effectif par ancienneté | | | | |
| dont Moins de 1 an | 130 | 43% | 57% | 74 |
| dont De 1 à 5 ans | 81 | 37% | 63% | 72 |
| dont De 5 à 10 ans | 30 | 53% | 47% | 30 |
| dont Plus de 10 ans | 3 | 67% | 33% | 4 |

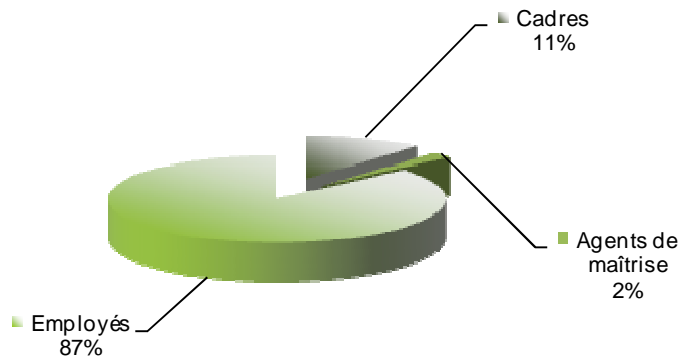
Au titre de l'exercice 2007, l'effectif équivalent temps plein de l'enseigne Les Hôtels de Paris* s'établit à 367 salariés.

(*) *L'enseigne Les Hôtels de Paris est composée de l'ensemble consolidé et des sociétés exploitées par contrat de prestations de services et de concession de marque (10 hôtels)*

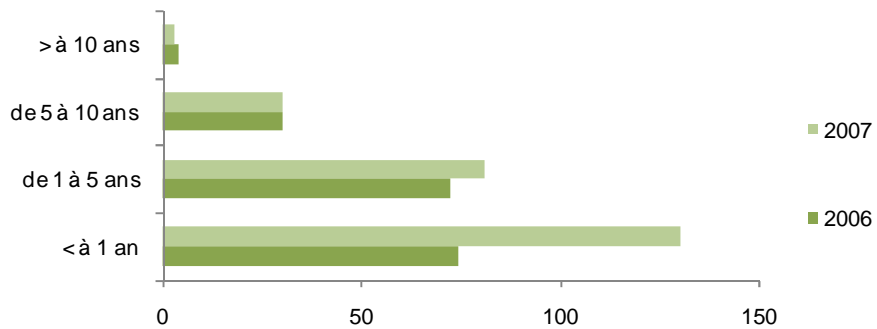


2. Répartition des effectifs par critères socio-professionnels

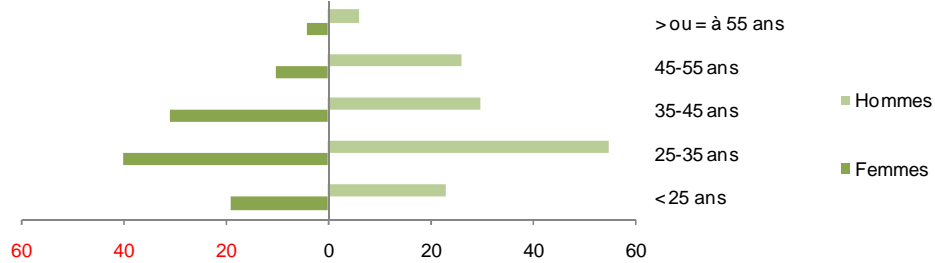
Répartition des effectifs par collègue



Répartition des effectifs par ancienneté (2006/2007)



Pyramide des âges 2007



◆ Les Ressources Humaines

1. Le recrutement

Le secteur de l'hôtellerie est un secteur qui connaît des difficultés en terme de recrutement, et ce plus particulièrement en région parisienne. En effet, l'activité hôtelière est sujette à variation et nécessite le recrutement de saisonniers et d'extras ce qui ne permet pas d'offrir une stabilité attractive pour les profils recherchés.

⇒ Politique de recrutement

Pour répondre à ces besoins en personnel, des actions ont été mises en place en vue de faciliter le recrutement et de permettre des embauches rapides et efficaces. A cette fin, une direction des ressources humaines a été mise en place au sein de la société afin notamment de recenser les besoins de personnel auprès des différentes exploitations, de faire des présélections des candidats ayant les niveaux de formation et d'expérience requis en collaboration avec des sociétés spécialisées en recrutement le cas échéant, et de fiabiliser le recrutement par l'accompagnement du salarié au sein de sa structure d'accueil.

⇒ Partenariats

Par ailleurs, la société met en place des partenariats avec des établissements spécialisés, tel que l'école hôtelière Vatel, afin d'intégrer des qualifications spécialisées dans le domaine de l'hôtellerie, et de permettre la formation des jeunes diplômés.

⇒ Alternance

Enfin, l'alternance, dans les fonctions hôtelières et/ou administratives, est une source importante du recrutement qui permet la fidélisation des apprentis et la communication du savoir-faire spécifique à notre métier.

2. Management et politique RH

⇒ Promotion interne

Les Hôtels de Paris privilégie la promotion interne et propose des parcours évolutif aux collaborateurs du Groupe qui ont fait leur preuve dans leur poste initial. Pour ce faire, un management de proximité attentif aux résultats individuels et à la progression de chacun est nécessaire, afin d'identifier les potentiels, de les accompagner et de mettre en place les actions de formation nécessaires.



⇒ Formation

Par ailleurs, Les Hôtels de Paris développe les formations, notamment les formations internes, afin d'assurer le professionnalisme des salariés tout en favorisant ainsi leur motivation, leur fidélisation et ainsi l'amélioration du service client.

En 2007, des formations de perfectionnement ont été dispensé sur l'outil Fidelio afin d'en améliorer son utilisation.

Par ailleurs, une politique de formation généralisée des réceptionnistes à la pratique de la langue anglaise a été mise en place. Enfin, des formations aux techniques d'accueil et de management ont été dispensées à l'ensemble des personnels de réception et des Resident Managers.

⇒ Système de rémunération

Concernant le personnel d'encadrement, la rémunération comprend une partie fixe et une partie variable liée à la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs. Cette politique de rémunération des performances individuelles est destinée à motiver et fidéliser les équipes par la mise en place d'outils de rémunération attractifs.

⇒ Régimes de retraite

Enfin, les régimes suivants de retraite sont mis en place. Des avantages à long terme sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies :

Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. L'organisme se charge de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO/AGIRC).

Régimes à prestations définies

Le groupe Les Hôtels de Paris offre à ses salariés différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du groupe.



3. Conditions d'emploi

⇒ Organisation du temps de travail

Pour mémoire, la loi de financement de la sécurité sociale du 21 décembre 2006 avait prévu à titre dérogatoire que les majorations de salaire et les repos compensateurs des heures effectuées de la 36^{ème} à la 39^{ème} heure hebdomadaire, soient accordés sous la forme forfaitaire de six jours ouvrables de congés payés et d'un jour férié supplémentaire au 1^{er} juillet 2006.

L'avenant du 5 février 2007 négocié par les partenaires sociaux, annule l'attribution de la 6^{ème} semaine de congés payés conventionnelle. Désormais, le mécanisme mis en place dans l'hôtellerie prévoit l'attribution

⇒ Gestion des risques liés à la santé et à la sécurité

Une politique d'identification et de prévention des risques propres a été mise en œuvre au sein de chaque établissement et la société, en collaboration avec les institutions représentatives du personnel, travaille à la définition des mesures envisagées pour la réduction de ces risques identifiés.

Des formations sont organisées régulièrement afin de sensibiliser les salariés aux risques liés à la santé et à la sécurité.

⇒ Réorganisation des équipes

Une analyse sur l'organisation du siège et des fonctions support a été menée en 2006 afin de rentabiliser l'organisation. Ainsi, les équipes du siège se sont vues renforcées afin d'être un véritable support des exploitations et de permettre aux salariés des hôtels de se recentrer sur leur métier principal d'accueil de la clientèle.

⇒ . Les instances sociales représentatives

En date du 4 juin 2007, la société et ses partenaires sociaux ont signé un accord tendant à reconnaître l'existence d'une unité économique et sociale (UES) entre la société Les Hôtels de Paris et les sociétés liées par le biais de contrats de prestations de services et de concession de marque (10 sociétés). Suite à la reconnaissance d'une UES, un comité d'entreprise groupe a été mis en place suites aux élections organisées en juillet 2007. Le comité est composé de 6 personnes.



⇒ La main d'œuvre extérieure

Le principal recours à la sous-traitance concerne les entreprises de nettoyage et de blanchissage. Les Hôtels de Paris est particulièrement sensible au strict respect, par les sous-traitants, de la réglementation en terme de droit du travail.



Conventions conclues par la société

◆ Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice

Le président a informé et renseigné les commissaires aux comptes des conventions de la nature de celles dites réglementées conformément aux dispositions du Code de commerce.

Nous vous indiquons ci-après les conventions nouvelles relevant des dispositions du Code de commerce relatives aux conventions réglementées, conclue au cours de l'exercice :

– Avec la société SA Paris Louvre :

Objet : Cession d'actions de la SA Hôtel La Galerie

Personne concernée : Monsieur Patrick Machefert

Modalités : La SA Paris Louvre a cédé à la société Les Hôtel de Paris 522 actions qu'elle détenait dans le capital de la SA Hôtel La Galerie pour un montant global de 1 218 000 euros.

Cette convention a été autorisée par le CA du 09/03/2007.

– Avec les sociétés SARL Foncière du Trocadéro :

Objet : Bail de sous location

Personne concernée : Monsieur Patrick Machefert et Madame Christiane Derory

Modalités : La SARL Foncière du Trocadéro sous loue à la société Les Hôtels de Paris les locaux sis 20 avenue Jules Janin à Paris (75116) pour une activité professionnelle. Le bail a une durée de 9 ans fermes. Le loyer annuel est de 390 000 euros hors taxes et hors charges, auquel s'est ajouté, pour l'exercice 2007 la prise en charge de travaux d'aménagement pour 112 000 euros.

Cette convention a été autorisée par le CA du 09/03/2007.



– Avec la société Cyme :

Objet : Cession d'actions de la SA Hôtel La Galerie

Personne concernées: Monsieur Patrick Machefert et Madame Christiane Derory

Modalités : La société Cyme a cédé à la société Les Hôtel de Paris 185 actions qu'elle détenait dans le capital de la SA Hôtel La Galerie pour un montant global de 435 000 euros.

Cette convention a été autorisée par le CA du 13/11/2007.

– Avec la société Hôtel La Galerie :

Objet : Adhésion à la convention d'intégration fiscale

Personne concernée : Monsieur Patrick Machefert

Modalités : La société Hôtel La Galerie a adhéré à la convention d'intégration fiscale conclue entre la société Les Hôtels de Paris et ses filiales détenues à plus de 95 %, en vue d'assurer une économie globale d'impôts. Cette convention a été conclue avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

Cette convention avait été conclue sous condition suspensive de détention de plus de 95% du capital de la société Hôtel La Galerie par la société Les Hôtels de Paris au 31 décembre 2007. Cette condition a été réalisée.

Cette convention a été autorisée par le CA du 13/11/2007.

Vos Commissaires aux comptes ont été dûment avisés de l'ensemble de ces conventions réglementées dont ils retracent les principales caractéristiques dans leur rapport spécial. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports des Commissaires aux comptes.

En application de l'article L. 225-38 du Code de commerce et au vu du rapport spécial des Commissaires aux comptes, nous vous demandons de bien vouloir approuver lesdites conventions.



◆ **Conventions courantes conclues à des conditions normales**

– Convention de mise à disposition de locaux avec la SA La Financière Friedland :

Objet : La société La Financière Friedland est domiciliée au 121 bd du Montparnasse à Paris (75006).

Modalités : Un loyer de 1 297 € annuel est facturé à la société bénéficiaire. La convention est résiliable à tout moment.

– Convention d'occupation précaire avec la SARL Murano

Objet : Une indemnité est facturée à la SARL Murano pour l'exploitation des chambres non encore cédées du Pavillon La Chapelle.

Modalités : L'indemnité correspond à un pourcentage du prix de vente, pondéré du taux d'occupation des chambres.

– Convention d'application de la convention de gestion centralisée de trésorerie (convention cadre) :

Objet : Fixation du plafond des avances pouvant être consenties réciproquement entre la société Les Hôtels de Paris et chacune des sociétés signataires de la convention de gestion centralisée de trésorerie.

Modalités : Le plafond est un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé en N-1.

– Convention de mise à disposition de locaux (domiciliation des sièges sociaux) :

Objet : Domiciliation des sociétés liées par un contrat de prestations de services et de concession de marque au 20 avenue Jules Janin à Paris (75116).

Modalités : Un loyer de 200 € par mois est facturé à chaque société domiciliée. La convention est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Nous vous indiquons qu'aucune autre convention conclue par la société ne rentre dans le champ d'application de l'article L.225-39 du Code de commerce concernant les conventions conclues à des conditions courantes et normales.



◆ Structure et répartition du capital

Le capital de la société d'un montant de 660 577 € est divisé en 4 333 103 actions de même catégorie, représentant 6 590 237 droits de vote au 30 avril 2008.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Il n'y a aucun titre non représentatif du capital et il n'existe pas d'autre forme de capital potentiel.

Au cours de l'exercice, il n'a été procédé à aucune modification du capital social.

Capital social

| | Nombre de titres | Montant |
|---------------------------------|------------------|---------|
| Titres en début d'exercice | 4 333 103 | 660 577 |
| Titres émis en cours d'exercice | - | - |
| Titres en fin d'exercice | 4 333 103 | 660 577 |

Répartition du capital par type d'actionnaires au 30 avril 2008

| | Total actions | Voix simple | Voix double | % du capital | % des votes | Total voix |
|---------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|------------------|
| Au nominatif | 3 330 568 | 1 073 434 | 2 257 134 | 76,86% | 84,79% | 5 587 702 |
| dont : | | | | | | |
| personnes physiques | 1 644 679 | 31 254 | 1 613 425 | 37,96% | 49,44% | 3 258 104 |
| personnes morales | 1 685 889 | 1 042 180 | 643 709 | 38,91% | 35,35% | 2 329 598 |
| dont : | | | | | | |
| Résident | 2 983 919 | 1 073 434 | 1 910 485 | 68,86% | 74,27% | 4 894 404 |
| non résident | 346 649 | 0 | 346 649 | 8,00% | 10,52% | 693 298 |
| Au porteur | 1 002 535 | 1 002 535 | 0 | 23,14% | 15,21% | 1 002 535 |
| Total | 4 333 103 | 2 075 969 | 2 257 134 | 100,00% | 100,00% | 6 590 237 |

Principaux actionnaires inscrits au nominatif (au 30 avril 2008)

| | Actions | Voix |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Compagnie Financière du Trocadéro | 733 850 (16,94%) | 850 200 (12,90%) |
| Patrick Machefert | 497 888 (11,49%) | 995 276 (15,10%) |
| FCP Nem Actions Capital Structurant | 420 867 (9,71%) | 420 867 (6,39%) |
| Capinvest Services | 340 000 (7,85%) | 680 000 (10,32%) |
| Paris Opéra Drouot | 51 239 (1,18%) | 102 478 (1,55%) |
| Autres actionnaires | 1 286 724 (29,70%) | 2 538 881 (38,52%) |



Les parties liées, autres que Paris Opéra Drouot détiennent 111 550 actions (2,57 %) représentant 217 891 droits de vote (3,31%).

Au total, Monsieur Patrick Machefert contrôle directement ou indirectement 1 734 527 actions (40,03%) représentant 2 845 845 droits de vote (43,18%).

◆ Marché des actions Les Hôtels de Paris

L'action Les Hôtels de Paris est cotée sur le marché Eurolist, compartiment C d'Euronext Paris.

Exercice 2007

| | Ouverture | Plus haut | Plus bas | Clôture | Volume |
|----------------|-----------|-----------|----------|---------|--------|
| janvier 2007 | 8,15 | 8,66 | 7,57 | 7,57 | 36 261 |
| février 2007 | 7,51 | 8,25 | 7,45 | 8,15 | 13 628 |
| mars 2007 | 7,85 | 8,90 | 7,85 | 8,50 | 22 524 |
| avril 2007 | 8,17 | 9,21 | 8,05 | 9,21 | 25 924 |
| mai 2007 | 9,50 | 10,45 | 9,05 | 9,99 | 65 313 |
| juin 2007 | 9,97 | 9,97 | 9,40 | 9,40 | 7 334 |
| juillet 2007 | 9,40 | 9,94 | 8,64 | 8,70 | 12 483 |
| août 2007 | 8,75 | 8,76 | 7,70 | 8,06 | 14 378 |
| septembre 2007 | 8,50 | 8,50 | 8,16 | 8,17 | 11 804 |
| octobre 2007 | 8,18 | 8,50 | 8,00 | 8,50 | 63 734 |
| novembre 2007 | 8,50 | 8,50 | 8,01 | 8,20 | 18 533 |
| décembre 2007 | 8,20 | 8,50 | 8,12 | 8,40 | 18 465 |

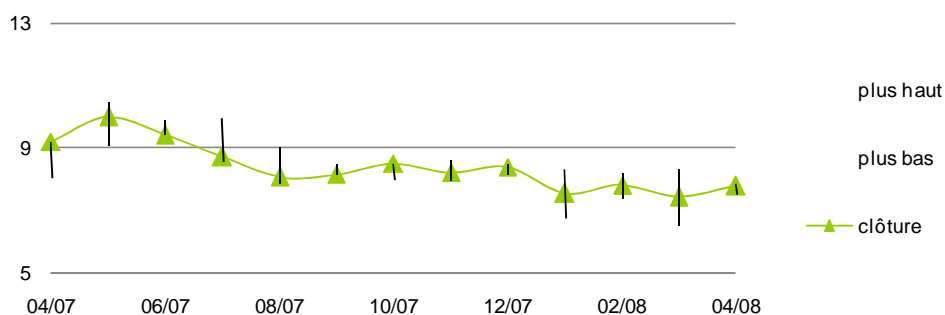
Exercice 2008

| | Ouverture | Plus haut | Plus bas | Clôture | Volume |
|--------------|-----------|-----------|----------|---------|--------|
| janvier 2008 | 7,56 | 8,31 | 6,75 | 7,55 | 49 157 |
| février 2008 | 7,57 | 8,20 | 7,40 | 8,00 | 3 216 |
| mars 2008 | 8,20 | 8,20 | 6,53 | 7,43 | 24 008 |
| avril 2008 | 7,75 | 7,78 | 7,15 | 7,15 | 16 499 |

(Source : Euronext)



Evolution du cours de bourse sur 1 an - SA Les Hôtels de Paris



◆ Service Titres

La conservation des titres a été confiée au service Titres de la Société Générale sise :
32 rue du Champ de Tir
BP 81236
44312 Nantes Cedex 3

◆ Participation des actionnaires aux assemblées générales

1. Modalités de participation aux assemblées générales

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions détenues, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales. Pour ce faire, il doit, conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de Commerce, au plus tard le troisième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit faire inscrire ses actions en nominatif, soit les faire immobiliser et adresser, au lieu indiqué dans la convocation, un certificat d'immobilisation délivré par l'établissement financier ou la société de bourse dépositaire de ces actions.

Les actionnaires au nominatif sont convoqués par la Société Générale, par lettre simple.



Tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint.

2. Droit de vote

Le principe : une action = une voix.

Cependant, les actions qui font l'objet d'une inscription nominative depuis plus de deux ans au nom du même actionnaire confèrent à leur titulaire un droit de vote double.

Les titulaires d'actions indivises doivent désigner un représentant qui aura seul le droit de vote. Ils doivent informer la société du nom de leur mandataire trois jours au moins avant la date prévue pour l'assemblée générale.

Par ailleurs, en cas de démembrement du droit de propriété des actions, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour toutes les décisions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et au nu-proprétaire pour celles relevant de l'assemblée générale extraordinaire.



◆ Fonctionnement des organes sociaux

Depuis l'assemblée générale du 30 juin 1995 ayant décidé la transformation de la société, Les Hôtels de Paris (anciennement Gestimmo Finance) est une société anonyme à conseil d'administration.

Le conseil d'administration définit les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Par ailleurs, aux côtés du conseil d'administration, un **comité de direction** a été institué au cours de l'exercice 2002. Ce comité de direction qui se réunit deux fois par mois a pour fonction l'élaboration des objectifs d'exploitation, ainsi que le suivi de la réalisation des objectifs. Il décide également des actions commerciales et marketing nécessaires. Actuellement, ce comité est composé de :

- Monsieur Patrick Machefert Président Directeur Général
- Madame Christiane Derory Directeur Général Délégué et Administrateur
- Monsieur Michel Mancheron Administrateur
- Monsieur Olivier Wolf Directeur Général Délégué
- Monsieur Bruno Bazi Directeur Général Délégué aux exploitations

◆ Composition et fonctionnement du conseil d'administration

Depuis l'assemblée générale du 29 septembre 2006, le conseil d'administration est composé de quatre administrateurs et un administrateur-directeur général délégué.

Monsieur Patrick Machefert assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Par ailleurs, par décision en date du 24 juin 2002, et en application de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce (Loi n°2001-420 du 15 mai 2001 dite Loi NRE), le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

La direction générale s'exerce sous le contrôle du conseil d'administration.



◆ Point sur les mandats des administrateurs

Nous vous indiquons ci-après, l'état des mandats de vos administrateurs :

- Le mandat de **Monsieur Patrick Machefert** a été renouvelé par l'Assemblée générale du 22 juin 2007 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 à tenir dans le courant de l'année 2013. Il détient 497 958 actions au nominatif ;
- Le mandat de **Monsieur Daniel Derory** a été renouvelé par l'Assemblée générale du 22 juin 2007 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 à tenir dans le courant de l'année 2013. Il détient 1 909 actions au nominatif ;
- **Monsieur Michel Mancheron** a été nommé par l'Assemblée générale du 29 septembre 2006 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 à tenir dans le courant de l'année 2012. Il détient 402 actions au nominatif ;
- **Monsieur Michel Louaze** a été nommé par l'Assemblée générale du 29 septembre 2006 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 à tenir dans le courant de l'année 2012. Il détient 36 121 actions au nominatif ;
- **Madame Christiane Derory**, qui a été renouvelée dans ses fonctions de Directeur Général Délégué depuis le 21 octobre 2005 et jusqu'au 21 octobre 2008, a été nommée administrateur par l'Assemblée générale du 29 septembre 2006 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 à tenir dans le courant de l'année 2012. Elle détient 44 037 actions au nominatif.

◆ Point sur les mandats des commissaires aux comptes

Nous vous rappelons ci-après, les mandats de vos Commissaires aux comptes

- Le mandat du **Cabinet MBV et Associés**, en qualité de premier Commissaire aux comptes titulaire, a été renouvelé au cours de l'Assemblée générale du 22 juin 2007, pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 à tenir dans le courant de l'année 2013 ;



- **La société Corevise**, en qualité de second Commissaire aux comptes titulaire, a été nommée au cours de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2006, pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 à tenir dans le courant de l'année 2012 ;
- Le mandat de **Monsieur Etienne de Bryas**, en qualité de premier Commissaire aux compte suppléant, a été renouvelé au cours de l'Assemblée générale du 22 juin 2007, pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 à tenir dans le courant de l'année 2013 ;
- **La société Fidinter**, en qualité de second Commissaire aux comptes suppléant, a été nommée au cours de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2006, pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 à tenir dans le courant de l'année 2012.

◆ Rémunération des organes de direction

Les rémunérations des organes de direction (salaires), sont des rémunérations fixes et ne comportent pas d'éléments additionnels variables.

La rémunération du président est fixée en conseil sur proposition du président

En ce qui concerne la répartition des jetons de présence, il est fait application, d'un commun accord entre les administrateurs, d'une clé de répartition qui est fonction, pour partie, de l'assiduité des administrateurs aux séances du conseil.

Nous vous présentons ci après les différentes rémunérations versées par la société aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2007 :

| Noms | Salaires | Avantages en nature | Jetons de présence |
|-------------------|----------|---------------------|--------------------|
| Patrick Machefert | 204 962 | 2 744 | 21 300 |
| Michel Mancheron | - | - | 12 378 |
| Daniel Derory | - | - | 8 967 |
| Christiane Derory | 71 787 | - | 8 500 |
| Michel Louazé | - | - | 3 300 |



Par ailleurs, une convention d'indemnisation du Président de la société a été signée au cours de l'exercice 2000 et prévoit le paiement d'une indemnité équivalent à 24 mois de rémunération brute en cas de cessation anticipée de ses fonctions, sauf cas de faute lourde. La signature de cette convention relevant des dispositions des conventions réglementées a été autorisée en conseil et approuvée en assemblée générale.

Nous vous présentons ci après les rémunérations globales versées par les sociétés consolidées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2007 :

| Noms | Salaires | Avantages en nature | Jetons de présence |
|-------------------|----------|---------------------|--------------------|
| Patrick Machefert | 156 910 | - | - |
| Michel Mancheron | - | - | - |
| Daniel Derory | - | - | - |
| Christiane Derory | - | - | - |
| Michel Louazé | - | - | - |

◆ Liste des mandats et fonctions occupés par les administrateurs

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 al.3 du Code de commerce, nous vous adressons la liste des mandats ou fonctions exercées par les mandataires de la société au sein de toute autre société, à savoir :

Monsieur Patrick Machefert :

- Président du Conseil d'Administration SA PARIS PORTE D'ITALIE, RCS Créteil 412.385.585
- Gérant SC PARIS PORTE D'ITALIE, RCS Créteil 414.293.878
- Gérant EURL OPERA GRANDS BOULEVARDS, RCS Paris 422.887.554
- Président du Conseil d'Administration SA PARIS OPERA DROUOT, RCS Paris 419.668.140
- Gérant SC PARIS OPERA DROUOT, RCS Paris 419.625.439
- Président du Conseil d'Administration SA PARIS LOUVRE, RCS Paris 408.344.331
- Président du Conseil d'Administration SA ROYAL PIGALLE, RCS Paris 423.965.904
- Gérant SARL LUTECE PORT ROYAL, RCS Paris 431.371.137
- Gérant- associé SNC HOTEL DU ROND POINT RCS Paris 403.617.483
- Gérant SCI DUPLESSY IMMOBILIER, RCS Paris 444.715.221
- Président SAS PARIS PALACE MARRAKECH, RCS Paris 485.068.423
- Gérant – associé SCI LUTECE PORT ROYAL, RCS Paris 492.106.745
- Gérant - associé SC SEE, RCS Paris 420.335.952
- Gérant SC INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS HOTELIERS RCS Nanterre 417.687.092



- Président SAS FRIEDLAND 2, RCS Paris 452.996.606
- Président SAS MURANO, RCS Paris 449.557.933
- Gérant SARL FONCIERE DU TROCADERO, RCS Paris 433.843.208

Madame Christiane Derory :

- Président SAS HÔTELS & RESTAURANTS DE PARIS, RCS Paris 411.872.591
- Gérant SARL DECOROTEL, RCS Paris 393.209.630
- Associé SC SEE, RCS Paris 420.335.952
- Président Directeur Général SA PARIS BERCY, RCS Paris 403.048.259
- Directeur Général non administrateur SA PARIS OPERA DROUOT, RCS Paris 419.668.140
- Administrateur SA LA FINANCIERE FRIEDLAND, RCS Paris 435.126.511
- Administrateur SA ROYAL PIGALLE, RCS Paris 423.965.904
- Gérante SARL LA COMPAGNIE FINANCIERE DU TROCADERO, RCS Paris 403.206.659
- Associé SCI LUTECE PORT ROYAL, RCS Paris 492.106.745

Monsieur Michel Mancheron : Néant

Monsieur Daniel Derory : Néant

Monsieur Michel Louazé :

- Cogérants SARL LA FORGE, RCS Mamers 383.116.241
- Gérant SARL LOUAZE, RCS Mamers 383.854.247
- Co-gérant associé SCI DE PEGASE, RCS Laval 483.622.593





- Pavillon Opéra Bourse (Paris, 9^{ème}) -



Etats financiers de l'exercice 2007

◆ **Comptes sociaux et Annexe**

| | |
|--|----------|
| Bilan au 31 décembre 2007 | page 73 |
| Compte de résultat au 31 décembre 2007 | page 74 |
| Proposition d'affectation du résultat | page 75 |
| Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007..... | page 76 |
| Tableau des résultats des 5 derniers exercices | page 104 |

◆ **Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

| | |
|-------|----------|
| | page 105 |
|-------|----------|

◆ **Comptes consolidés et Annexe**

| | |
|---|----------|
| Bilan consolidé au 31 décembre 2007 | page 107 |
| Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2007 | page 108 |
| Tableau de flux de trésorerie consolidé | page 109 |
| Tableau de variation des capitaux propres consolidés..... | page 110 |
| Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007..... | page 110 |

◆ **Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

| | |
|-------|----------|
| | page 151 |
|-------|----------|



◆ Bilan au 31 décembre 2007

| Actif (en euros) | Brut | Amortissements & Provisions | Net au 31/12/2007 | Net au 31/12/2006 |
|---|-------------------|--------------------------------|----------------------|----------------------|
| Immobilisations incorporelles : | | | | |
| Frais d'établissements | 44 507 | 44 507 | | |
| Concessions, brevets, droits similaires | 649 627 | 589 348 | 60 279 | 81 268 |
| Fonds commercial | 25 662 600 | | 25 662 600 | 25 662 600 |
| Autres immobilisations incorporelles | | | | |
| Total immobilisations incorporelles | 26 356 734 | 633 854 | 25 722 879 | 25 743 868 |
| Immobilisations corporelles: | | | | |
| Terrains | 1 150 343 | | 1 150 343 | 1 208 639 |
| Constructions | 26 366 172 | 4 058 806 | 22 307 366 | 22 226 441 |
| Installations techniques | 686 579 | 275 560 | 411 019 | 152 854 |
| Autres immobilisations corporelles | 4 323 056 | 2 575 770 | 1 747 286 | 616 240 |
| Immobilisations en cours | 270 224 | | 270 224 | 1 835 273 |
| Avances et acomptes | | | | 422 093 |
| Total immobilisations corporelles | 32 796 373 | 6 910 136 | 25 886 238 | 26 461 542 |
| Immobilisations financières: | | | | |
| Autres participations | 6 486 825 | 762 672 | 5 724 153 | 2 805 153 |
| Prêts | | | | |
| Autres immobilisations financières | 208 422 | | 208 422 | 246 436 |
| Total immobilisations financières | 6 695 247 | 762 672 | 5 932 575 | 3 051 589 |
| Total actif immobilisé | 65 848 355 | 8 306 663 | 57 541 692 | 55 256 999 |
| Stocks et en cours | 125 330 | | 125 330 | 105 697 |
| Avances & acomptes versés | 76 389 | | 76 389 | -4 150 |
| Créances clients et comptes rattachés | 1 854 295 | 37 404 | 1 816 890 | 3 294 080 |
| Autres créances | 9 671 789 | 2 955 705 | 6 716 084 | 5 275 794 |
| Valeurs mobilières de placement | 4 666 | | 4 666 | 4 307 |
| Disponibilités | 275 162 | | 275 162 | 913 122 |
| Charges constatées d'avances | 289 116 | | 289 116 | 323 164 |
| Total actif circulant | 12 296 746 | 2 993 110 | 9 303 638 | 9 912 013 |
| Total de l'actif | 78 145 100 | 11 299 772 | 66 845 328 | 65 169 012 |



| Passif (en euros) | Net au 31/12/2007 | Net au 31/12/2006 |
|--|----------------------|----------------------|
| Capital social ou individuel dont versé: 660 577 | 660 577 | 660 577 |
| Prime d'émission, de fusion ou d'apport | 29 872 677 | 29 872 677 |
| Réserve légale | 66 058 | 66 058 |
| Autres réserves | 656 395 | 656 395 |
| Report à nouveau | 47 733 | (1 985 537) |
| Résultat de l'exercice | 1 101 080 | 2 033 270 |
| Provisions réglementées | 2 787 257 | 1 896 016 |
| Total capitaux propres | 35 191 778 | 33 199 456 |
| Provisions pour risques et charges | 1 469 928 | 1 867 519 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 15 832 345 | 14 328 534 |
| Emprunts et dettes financières divers | 190 494 | 424 498 |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | 110 395 | 144 218 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 2 918 591 | 3 500 611 |
| Dettes fiscales et sociales | 5 606 615 | 5 325 419 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 486 615 | 190 913 |
| Autres dettes | 290 063 | 959 494 |
| Total dettes | 9 301 884 | 9 976 436 |
| Produits constatés d'avance | 4 748 504 | 5 228 350 |
| Total du passif | 66 845 328 | 65 169 012 |

◆ **Compte de résultat au 31 décembre 2007**

| Compte de résultat (en euros) | Net au 31/12/2007 | Net au 31/12/2006 |
|--|-------------------|-------------------|
| Chiffre d'affaires | 21 700 252 | 19 299 138 |
| Subventions d'exploitation | 4 299 | 856 |
| Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges. | 637 749 | 451 339 |
| Autres produits d'exploitation | 49 907 | 89 618 |
| Total Produits d'exploitation | 22 392 207 | 19 840 951 |
| Charges externes: | | |
| - Achats de matières premières, autres approvisionnements | 660 740 | 647 290 |
| - Variation de stocks | (19 633) | -12777 |
| - Autres achats et charges externes | 11 059 569 | 9 665 861 |
| Total charges externes | 11 700 676 | 10 300 374 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 939 300 | 920 870 |
| Charges de personnel: | | |
| - Salaires et traitements | 5 389 246 | 4 733 828 |
| - Charges sociales | 1 929 572 | 1 617 434 |
| Total Charges de personnel | 7 318 817 | 6 351 262 |



| | | |
|---|------------------|------------------|
| Dotations d'exploitation: | | |
| - Dotations aux amortissements sur immobilisations | 747 295 | 792 663 |
| - Dotations aux provisions sur actif circulant | | 186 403 |
| - Dotations aux provisions pour risques et charges | 93 867 | 206 939 |
| Total dotations d'exploitation | 841 162 | 1 186 005 |
| Autres charges d'exploitation | 360 601 | 345 443 |
| Total Charges d'exploitation | 21 160 557 | 19 103 953 |
| Résultat d'exploitation | 1 231 651 | 736 998 |
| Produits financiers: | | |
| - Produits financiers de participation | | 14 |
| - Autres intérêts et produits assimilés | 353 598 | 177 482 |
| Total produits financiers | 353 598 | 177 496 |
| Charges financières: | | |
| - Dotations financières aux amortissements et provisions | | |
| - Intérêts et charges assimilées | 865 389 | 514 940 |
| Total charges financières | 865 389 | 514 940 |
| Résultat financier | (511 790) | -337 444 |
| Résultat courant avant impôts | 719 860 | 399 554 |
| Produits exceptionnels: | | |
| - Produits exceptionnels sur opérations de gestion | 538 512 | 123 404 |
| - Produits exceptionnels sur opération en capital | 3 852 389 | 11 288 547 |
| - Reprises sur provisions et transfert de charges | 907 837 | 2 793 244 |
| Total produits exceptionnels | 5 298 737 | 14 205 196 |
| Charges exceptionnelles: | | |
| - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 242 996 | 1 001 557 |
| - Charges exceptionnelles sur opération en capital | 2 714 490 | 8 125 215 |
| - Dotations exceptionnelles aux amortissements + provisions | 1 167 781 | 1 887 273 |
| Total charges exceptionnelles | 4 125 266 | 11 014 045 |
| Résultat exceptionnel | 1 173 471 | 3 191 151 |
| Participation des salariés aux fruits de l'expansion | | 205 476 |
| Impôt sur les bénéfices | 792 251 | 1 351 959 |
| Total des produits | 28 044 543 | 34 223 642 |
| Total des charges | 26 943 463 | 32 190 373 |
| Bénéfice ou perte | 1 101 080 | 2 033 270 |

Etats financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2007
Comptes sociaux et Annexe

◆ Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, qui s'élève à la somme de 1 101 080 €, en totalité au compte report à nouveau.



◆ Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Préambule

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice qui ont été établis par les dirigeants et arrêtés par le conseil d'administration du 14 avril 2008.

L'exercice a une durée de douze mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007. L'exercice précédent, clos le 31 décembre 2006, avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 66 845 328 €. Le résultat net comptable est bénéficiaire à hauteur de 1 101 080 €.

La société Les Hôtels de Paris est une société mère qui consolide les comptes de quatre sociétés par intégration globale ou par mise en équivalence, en fonction du contrôle exercé :

- La SA Royal Pigalle (99,99%) et sa filiale détenue à 100%, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle sont consolidées par intégration globale ;
- La SA Hôtel La Galerie (95,08 %) est consolidée depuis le 1^{er} janvier 2007 par intégration globale ;
- La SAS Hôtels et Restaurants de Paris (20%) est consolidée par mise en équivalence.

1. Événements significatifs survenus au cours de l'exercice

a) Changement de siège social

Parvenue à l'échéance du bail des locaux du 15 avenue d'Eylau à Paris (75116), la société a pris à bail de nouveaux locaux sis 20 avenue Jules Janin à Paris afin d'y installer son siège social. Cette décision a été approuvée à l'occasion de l'assemblée générale du 22 juin 2007. La société a profité de la période estivale pour déménager son siège social et rapatrier le service réservation qui était jusqu'alors basé au Normandy Hôtel.

Par ailleurs, afin d'assurer la fluidité de l'information et le traitement rapide des problématiques administratives, il a été décidé de domicilier les sociétés liées par le biais de contrats de prestations de services et de concessions de marque, à cette même adresse.

Les contrats de domiciliation, d'une durée d'un an, sont renouvelables chaque année (à compter du 1^{er} janvier 2009), par tacite reconduction. Cette mise à disposition de locaux donne lieu à une facturation de 250 € par mois et par société domiciliée. Ces conventions ont été considérées comme conclues à des conditions normales de marché.



b) Cession d'actifs immobiliers

i. Commercialisation du Pavillon La Chapelle

Concernant la cession des parties communes d'exploitation du Pavillon La Chapelle :

La promesse de vente des parties communes, signée en date du 13 décembre 2005 avec la société Murano pour un montant de 3 500 K€ HT, et qui avait été prorogée jusqu'au 31 décembre 2007, n'a pas été réalisée. Aucune autre promesse de vente des parties communes d'exploitation n'a été signée.

Les immobilisations correspondant à cet actif s'élèvent à la somme de 3 277 K€ au 31 décembre 2007. Cette valorisation a été confirmée à dire d'expert en octobre 2007.

Le bail signé avec la société Murano dans l'attente de l'exécution de la promesse de vente, est devenu ferme à compter du 1^{er} janvier 2008. Ce bail a été conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives, commençant à courir le 1^{er} janvier 2006 pour se terminer le 31 décembre 2014. Le montant du loyer annuel s'élève à la somme de 175 K€.

Au titre de l'exercice 2007, le loyer a été augmenté d'une indemnité d'occupation facturée à la société Murano pour l'exploitation des lots restants à céder et appartenant toujours à la société Les Hôtels de Paris, pour un montant de 18 K€.

Concernant la cession des parties privatives du Pavillon La Chapelle :

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la société a cédé 8 lots privatifs supplémentaires pour un montant de 1 461 K€ générant une moins value de 289 K€. Cette moins value est couverte partiellement par une reprise de provision d'un montant de 122 K€.

Au 31 décembre 2007, 2 lots privatifs restent à vendre pour un montant de 345 K€ et sont comptabilisés en actif immobilisé. Le solde de la provision pour dépréciation des lots restant à vendre s'élève à la somme de 19 K€.

ii. Commercialisation de la Villa Luxembourg

Au cours de l'exercice la société a poursuivi la commercialisation des lots privatifs (52 chambres) de la Villa Luxembourg, initiée au cours du second semestre 2006.



Chaque cession est assortie de la signature d'un bail consenti par l'acquéreur à la société Les Hôtels de Paris afin de permettre l'exploitation de l'hôtel. Le bail, d'une durée de douze années entières et consécutives, est renouvelable par période triennale.

En 2007, la société a cédé les 12 lots restant pour un montant de 1 912 K€, générant une plus-value de 1 038 K€. Ce résultat est comptabilisé en résultat exceptionnel.

Au 31 décembre 2007, il ne reste aucun lot à vendre.

L'opération de cession des lots privatifs de la Villa Luxembourg réalisée au cours des exercices 2006 et 2007, aura généré une plus-value de 4 599 K€, pour un produit de cession global de 8 366 K€.

c) Acquisition d'actifs

i. Acquisition du Pavillon Nation

En date du 28 juin 2006, la société a acquis un nouvel établissement de 43 chambres situé 13 Boulevard de Charonne à Paris (11^{ème} arr.), pour un montant de 3 550 K€ (murs et fonds de commerce). Cette acquisition et les travaux d'aménagement réalisés ont été financés par un emprunt d'un montant de 6 000 K€ contracté à taux variable sur 15 ans (indexation sur l'Euribor).

Au cours de l'exercice, la société a finalisé le programme de rénovation lourde entrepris en juillet 2006. L'hôtel, répondant aux normes 3 étoiles, a été inauguré en septembre 2007.

Au 31 décembre 2007, les immobilisations s'établissent à 4 440 K€ et le fonds de commerce est inscrit dans les comptes pour la somme de 2 650 K€. Le montant total de l'emprunt lié à cette opération a été débloqué au titre de l'exercice, et les intérêts comptabilisés sur la période s'élèvent à 272 K€.

Sur la période d'exploitation (4 mois), le taux d'occupation s'est élevé à 46,74 % et le prix moyen hors taxe à 150,65 euros pour un chiffre d'affaires de 359 K€.

ii. Prise de contrôle dans le capital de la SA Hôtel La Galerie

Au cours de l'exercice, la société a pris le contrôle de la SA Hôtel la Galerie exploitant le Pavillon Saint Augustin situé rue de la Pépinière à Paris (8^{ème} arr.), par l'acquisition de 1 268 actions complémentaires (soit 50,72 % du capital), pour un montant de 2 919 K€.



Le capital détenu au 31 décembre 2007 s'élève ainsi à 95,08 %.

Le coût total d'acquisition inscrit dans les comptes s'élève à 5 418 K€. Cette valeur a été confirmée à dire d'expert sur la base des résultats du dernier exercice clos.

En conséquence de cette prise de contrôle, les comptes de la société sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la société Les Hôtels de Paris depuis le 1^{er} janvier 2007 et a été incluse dans le périmètre d'intégration fiscale.

d) Contentieux fiscaux

i. Contentieux fiscal portant sur le Pavillon La Chapelle

En mars 1999, la Cour d'appel de Paris a condamné solidairement la société Les Hôtels de Paris, la SCI 1-5 Passage Ruelle et Monsieur Von Dem Bussche à payer la somme de 1 157 K€, au titre de la TVA afférente à la Vente en État Futur d'Achèvement de l'immeuble.

Au 31 décembre 2007, le solde restant dû au titre de ce litige s'élève à la somme de 491 K€. Ce montant qui correspond à des pénalités d'assiette est enregistré au passif du bilan.

En date du 7 janvier 2007, la société a sollicité la remise gracieuse de la totalité des pénalités d'assiettes restant dues.

Elle a également sollicité par anticipation, la remise gracieuse de pénalités de recouvrement non encore émises par l'administration et dont le montant devait s'élever à un total de 355 K€.

En date du 8 janvier 2008, l'administration fiscale a indiqué que les pénalités de recouvrement n'incombaient pas à la société Les Hôtels de Paris et a rejeté la demande de remise gracieuse portant sur les pénalités d'assiette (491 K€), au motif que la condamnation initiale porte sur le recouvrement de la dette et non sur son bien fondé.

La société va déposer un recours gracieux auprès du Ministre de l'économie et des finances pour le solde de ce litige qui s'élève à la somme de 491 K€.



ii. Contrôles TVA

Contrôles portant sur les exercices 1992 à 1994

Au 31 décembre 2007, un redressement demeure concernant Paris Magenta, pour un montant de 82 K€, après abandon par l'administration d'une partie de la réclamation (soit 409 K€).

Compte tenu des abandons consentis par l'administration fiscale au titre des précédents redressements, la société n'a pas provisionné la somme réclamée dans le cadre du contentieux Paris Magenta dans l'attente de la décision de l'administration pour la remise du solde de la réclamation.

Contrôles portant sur la période du 1er janvier 2002 au 30 juin 2005

L'administration fiscale a notifié les redressements suivants :

- Au titre de l'exercice 2002, la somme de 397 K€. L'administration fiscale a abandonné spontanément la somme de 157 K€ et mis en recouvrement le solde, soit la somme de 240 K€. La société a accepté et réglé 25 K€ au titre de ce redressement. Le solde de 215 K€ entièrement provisionné dans les comptes fait l'objet d'une réclamation contentieuse.
- Au titre de la période du 1^{er} janvier 2003 au 30 juin 2005, la somme de 1 115 K€. Le 14 février 2007, ces redressements ont été contestés dans une réclamation contentieuse, et abandonnés à hauteur de 445 K€ par l'administration en date du 15 juin. La société a accepté et réglé la somme de 166 K€, le solde de 504 K€ entièrement provisionné dans les comptes fait l'objet d'une réclamation contentieuse.

Les différents dégrèvements obtenus conduisent à constater un produit de 445 K€ dans les comptes de l'exercice.

e) Litige portant sur le fonds de commerce de la Villa Royale

En 2001, la société Les Hôtels de Paris a acquis la totalité des titres de la société Royal Pigalle et donc de sa filiale, la société SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, propriétaire d'un fonds de commerce sis rue Duperré à Paris, valorisé à 8 K€. Par ailleurs, un programme de rénovation a été réalisé pour un montant d'environ 4 350 K€.



Un tiers a engagé une action en vue de revendiquer la propriété dudit fonds, sur la base d'une promesse de vente qui lui avait été consentie par la SNC société nouvelle du Royal Pigalle, antérieurement au rachat par la société Les Hôtels de Paris. Le Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à cette demande en date du 3 mars 2000, sans que la société Les Hôtels de Paris ait été informée de l'existence de cette promesse de vente ni de l'action engagée par ce tiers.

Puis, en novembre 2001, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a reçu un commandement de payer une astreinte, en application du jugement du Tribunal de Commerce du 3 mars 2000, portant ainsi à la connaissance de notre société, l'existence d'une procédure antérieure à la cession et dissimulée par le cédant. La société Les Hôtels de Paris a contesté cette action.

En date du 10 février 2004, la Cour de cassation a infirmé le jugement et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel.

En date du 29 mars 2006, la Cour d'appel a confirmé la première décision de la Cour d'appel et déclaré parfaite la cession du fonds de commerce intervenue préalablement à l'acquisition de ce même fonds par la société Les Hôtels de Paris. Toutefois, la société a contesté cette décision et a formé un pourvoi en cassation. La société a provisionné la totalité des actifs et des intérêts restant à courir sur l'emprunt.

Par décision en date du 18 septembre 2007, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi replaçant les parties dans la situation dans laquelle elles se trouvaient suite à l'arrêt rendu par la Cour d'appel du 29 mars 2006.

Le 4 octobre 2007, la société a reçu une sommation à restituer le fonds de commerce. Le 29 octobre 2007, la société a répondu être dans l'impossibilité d'exécuter le jugement.

En date du 15 novembre 2007, la partie adverse a réitéré sa demande de restitution du fonds de commerce.

Par une itérative protestation à sommation en date du 23 novembre 2007, la société a de nouveau émis les plus expresses réserves quant à l'exécution du jugement.

Enfin, en date du 16 octobre la partie adverse a assigné la société en référé aux fins de désignation d'un expert pour déterminer son préjudice.

En date du 29 janvier 2008, le tribunal a débouté cette dernière de sa demande, considérant qu'il existait une contestation sérieuse.

A ce stade de la procédure et compte tenu des informations disponibles, l'évolution de ce dossier n'a pas conduit la société à enregistrer de provision complémentaire.



La société poursuit l'exploitation de l'hôtel Villa Royale. En conséquence, les provisions constituées dans le cadre du contentieux Villa Royale en 2005 ont été modifiées ainsi qu'il suit, au cours de l'exercice 2007 :

- Reprise de la provision pour risque de comblement de passif de la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, pour un montant de 154 K€ (Solde de la provision : 599 K€) ;
- Reprise de la provision pour risque de comblement de passif de la SA Royal Pigalle pour un montant de 17 K€ (Solde de la provision : 13 K€) ;
- Reprise partielle de la provision pour dépréciation du compte courant de la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle à hauteur de 49 K€. Compte tenu des intérêts de l'exercice, la provision s'élève à 2 936 K€ ;
- La provision pour dépréciation des titres de la SA Royal Pigalle de 763 K€ reste inchangée.

Le montant global restant provisionné s'établit à la somme de 4 311 K€ contre 4 531 K€ au titre de l'exercice 2006.

f) Provisions portant sur les locations immobilières

i. Bail commercial de l'ancien siège social

En date du 30 septembre 2007, la société a libéré les locaux qu'elle occupait au 2^{ème} et 3^{ème} étages, le bail arrivant à son terme et n'ayant pas été renouvelé.

Au cours de la période, la société a repris la provision correspondant aux loyers sur la partie non occupée des locaux de l'ancien siège social sis 15 avenue d'Eylau à Paris (75116), pour un montant de 171 K€.

ii. Bail commercial de la Villa Eugénie

Le 19 mars 2004, le propriétaire des murs de la Villa Eugénie sis 167 rue de Rome à Paris (17^{ème} arr.), la société SCI Uniphenix-Dynapierre a délivré à la société Les Hôtels de Paris, locataire, un congé avec offre de renouvellement prenant effet le 1^{er} octobre 2004, et portant le loyer de 75 K€ à 300 K€ HT par an.

Considérant cette proposition trop élevée par rapport au prix du marché, la société a saisi le Tribunal de Grande Instance de Paris aux fins de nomination d'un expert ayant pour mission de dresser un rapport sur la valeur locative du bien.



En date du 6 juillet 2007, le Juge des loyers commerciaux du Tribunal de Grande Instance a fixé le montant du loyer du bail renouvelé avec la SCI Uniphenix-Dynapierre à la somme de 126 K€ annuel en principal, et ce à compter du 1^{er} octobre 2004.

Au 31 décembre 2007, la provision a été ajustée en conséquence à la somme de 152 K€ dans l'attente de l'appel de fonds définitif du bailleur.

g) Reconnaissance d'une Unité Economique et Sociale

En date du 4 juin 2007, la société et ses partenaires sociaux ont signé un accord tendant à reconnaître l'existence d'une unité économique et sociale (UES) entre la société Les Hôtels de Paris et les sociétés liées par le biais de contrats de prestations de services et de concession de marque (10 sociétés).

Une unité économique et sociale est caractérisée par une concentration des pouvoirs de direction, une complémentarité des activités et une communauté de travailleurs.

La reconnaissance de l'UES regroupant au moins 50 salariés, emporte l'obligation de mettre en place un comité d'entreprise groupe. Ce comité a été mis en place à l'occasion des élections intervenues le 17 juillet 2007. Ce comité est composé de 6 personnes.

2. Événements significatifs survenus postérieurement à la clôture

a) Contrôle fiscal

En date du 7 mars 2008, l'administration fiscale a notifié un avis de contrôle de comptabilité à la société, pour les exercices 2005 à 2007. Ce contrôle qui a débuté le 28 mars 2008 porte sur la TVA et l'impôt sur les sociétés.

b) Ouverture de la centrale de réservation

La société a mis en place, au cours du premier trimestre, la centrale de réservation annoncée au cours de l'exercice précédent. Ce service, basé au siège social de la société, centralise progressivement l'ensemble des réservations arrivant sur les hôtels afin d'optimiser le processus de réservation, la vente au meilleur prix, et de recentrer le travail des hôteliers sur l'accueil client et la qualité.



c) Décision de souscription à l'augmentation de capital de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris

Lors de sa séance du 11 février 2008, le conseil d'administration a été informé de l'acceptation du projet d'augmentation de capital de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris qu'il avait proposé de réaliser lors de la séance précédente dans le but de valoriser la créance de sa filiale.

L'augmentation de capital d'environ 500 K€ doit être réalisée par l'émission d'actions nouvelles au nominal de 19 € assorti d'une prime d'émission.

Après en avoir débattu et compte tenu de la communauté d'intérêts existant avec la SAS Hôtels et Restaurants de Paris, la société a décidé de souscrire à cette augmentation de capital par incorporation de la totalité de son compte courant (soit 3 647 K€). Cette opération permettra ainsi à la société de consolider sa participation dans cet hôtel à fort potentiel et qui représente un des établissements phare de l'enseigne.

3. Principes et méthodes comptables

a) Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Comptable 99-03 du 29 avril 1999 relatif au nouveau Plan Comptable Général et des nouvelles normes comptables relatives aux actifs immobilisés en 2005. Conformément aux recommandations du Comité d'urgence du CNC, la société a opté pour la méthode rétrospective.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.



b) Méthode d'évaluation retenue pour certains postes du bilan

⇒ *Fonds commercial*

Ce poste comprend les fonds de commerce constatés lors des opérations de fusion autorisées par les Assemblées Générales du 31 décembre 1999 et acquis postérieurement.

La valeur d'inventaire des fonds de commerce des hôtels dont l'exploitation a atteint la maturité, est déterminée pour chaque établissement, par la méthode des Discounted Cash Flows (DCF). Lorsque la valeur économique de ses actifs opérationnels est inférieure à la somme des Free Cash Flows (FCF) futurs actualisés que ceux-ci vont générer, une provision pour dépréciation est constatée.

⇒ *Immobilisations incorporelles et corporelles*

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation. Ces éléments n'ont pas fait l'objet de réévaluation et s'agissant des immobilisations provenant des sociétés absorbées en 1999, leur valeur d'entrée résulte des traités d'apport.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisation. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, déduction faite d'une valeur résiduelle (pour le composant structure et ouvrage).

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilisation sont examinées à chaque clôture.

| Composant | Durée d'utilisation |
|----------------------------|----------------------------|
| Structure et ouvrage | Non amorti |
| Chauffage et climatisation | 25 ans |
| Électricité | 25 ans |
| Menuiserie extérieure | 25 ans |
| Plomberie sanitaire | 25 ans |
| Ascenseur | 15 ans |
| Ravalement | 15 ans |
| Toiture | 15 ans |
| Matériel | 10 ans |
| Décoration | 6 ans |
| Logiciels | 1 an |



Afin de gommer l'incidence fiscale liée à l'application des nouvelles normes comptables concernant la comptabilisation de l'amortissement des immobilisations, la société enregistre un amortissement dérogatoire pour la fraction de l'amortissement qui ne correspond pas à la constatation d'une perte de valeur normale de l'actif.

⇒ *Immobilisations financières*

Les titres de participations et les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net des provisions pour dépréciation éventuelle. Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Celle-ci est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette et des perspectives de rentabilité.

Les valorisations des fonds de commerce des sociétés SA Hôtel la Galerie et SAS Hôtels et Restaurants de Paris ont été confirmées à dire d'expert, sur la base des résultats du dernier exercice clos.

⇒ *Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cession de titres de même nature, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode «entré, premier sorti». A la clôture de chaque exercice, une provision pour dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure, à la valeur boursière du portefeuille, ou à leur valeur probable de réalisation.

⇒ *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles seraient exposées.

⇒ *Stocks*

Les stocks ont été évalués au dernier prix d'achat connu. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



⇒ *Provisions pour risques et charges*

Lorsque des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables des risques ou des charges nettement précisées quant à leur objet, des provisions sont constituées.

⇒ *Impôt sur les sociétés*

La société Les Hôtels de Paris bénéficie du régime d'intégration fiscale qui permet de compenser, les résultats fiscaux des sociétés bénéficiaires par les déficits des autres sociétés. Chaque filiale consolidée par mise en intégration globale, supporte l'impôt société qui lui est propre, le boni ou mali de l'intégration fiscale est porté en totalité dans le bilan de la société Les Hôtels de Paris.

La société prend en charge la contribution sociale additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3,3 %, calculé sur la fraction de l'impôt supérieure à 763 K€.

4. Notes relatives à certains postes du bilan

a) Fonds de commerce

Au 31 décembre 2007, 13 fonds de commerce d'hôtellerie sont inscrits au bilan pour une valeur totale de 25 663 K€ se décomposant comme suit :

- 9 fonds sont issus des opérations de fusions effectuées en 1999 et inscrits pour leur valeur d'apport soit 21 660 K€,
- 3 fonds acquis en 1999 et inscrits pour leur coût d'acquisition soit 1 353 K€,
- 1 fonds acquis en 2006 et inscrit pour son coût d'acquisition soit 2 650 K€

b) Immobilisations incorporelles

| (en milliers d'euros) | A l'ouverture | Augmentation | Diminution | Virement de compte à compte | A la clôture |
|-------------------------|---------------|--------------|------------|-----------------------------|---------------|
| Frais d'établissement | 44 | | | | 44 |
| Concessions, brevets | 644 | | | 6 | 650 |
| Fonds commercial | 25 663 | | | | 25 663 |
| Immobilisation en cours | - | | | | - |
| Total | 26 351 | | | 6 | 26 357 |



c) Immobilisations corporelles

| (en milliers d'euros) | A l'ouverture | Augmentation | Diminution | Virement de compte à compte | A la clôture |
|------------------------------------|---------------|--------------|-------------|-----------------------------|---------------|
| Terrains / agencements | 1209 | | | -58 | 1 150 |
| Constructions | 25 940 | 14 | 2 481 | 2 893 | 26 366 |
| Installations techniques, matériel | 390 | | | 297 | 687 |
| Autres immobilisations corporelles | 3 214 | 83 | 285 | 1 311 | 4 323 |
| Immobilisations en cours | 1 835 | 2 883 | | -4 448 | 282 |
| Total | 33 010 | 2 980 | 2766 | -5 | 32 796 |

d) Amortissements

| (en milliers d'euros) | A l'ouverture | Augmentation | Diminution | Virement de compte à compte | A la clôture |
|--------------------------------------|---------------|--------------|------------|-----------------------------|--------------|
| Frais d'établissement | 45 | | | | 45 |
| Autres immobilisations incorporelles | 564 | 26 | | | 589 |
| Constructions | 3 573 | 468 | 1 | | 4 040 |
| Installations techniques, matériel | 237 | 39 | | | 276 |
| Autres immobilisations corporelles | 2 597 | 206 | 228 | | 2 576 |
| Total | 7 016 | 739 | 229 | | 7 525 |

e) Immobilisations financières

| (en milliers d'euros) | A l'ouverture | Augmentation | Diminution | A la clôture |
|--------------------------|---------------|--------------|------------|--------------|
| Titres de participation | 3 568 | 2 919 | | 6 487 |
| Dépôts et cautionnements | 246 | 158 | 196 | 208 |
| Total | 3 814 | 3 077 | 196 | 6 695 |

L'augmentation de 2 919 K€ au cours de l'exercice correspond à l'acquisition des titres supplémentaires de la société Hôtels la Galerie SA.

| (en milliers d'euros) | A l'ouverture | Augmentation | Diminution | A la clôture |
|----------------------------------|---------------|--------------|------------|--------------|
| Provision des titres immobilisés | 763 | | | 763 |
| Total | 763 | | | 763 |

La provision sur les titres immobilisés correspond à la provision passée dans le cadre du contentieux Villa Royale, pour l'intégralité des titres de la SA Royale Pigalle.



f) Etat des provisions

| (en milliers d'euros) | A l'ouverture | Augmentation | Diminution | A la clôture |
|-------------------------------------|---------------|--------------|------------|--------------|
| Réglementées | 1 896 | 1 048 | 157 | 2 787 |
| Risques | 1 209 | | 290 | 919 |
| Charges | 659 | 63 | 171 | 551 |
| Immobilisations | 904 | | 122 | 783 |
| Autres provisions pour dépréciation | 3 171 | | 216 | 2 955 |
| Dépréciation client | 51 | | 14 | 37 |
| Total | 7 890 | 1 111 | 970 | 8 032 |

La variation de la provision réglementée correspond aux ajustements liés à l'amortissement dérogatoire visant à annuler l'incidence du changement de méthode d'amortissement des immobilisations.

La diminution de la provision pour risques correspond principalement aux reprises sur provisions suivantes :

- Une reprise nette de provision (171 K€) dans le cadre du litige portant sur le fonds de commerce de l'hôtel Villa Royale ;
- Une reprise nette de provision pour risques prud'homaux (119 K€) suite au jugement rendu en 2007 par le Conseil de Prud'hommes, venant solder cette affaire.

L'augmentation de la provision pour charges de 63 K€ correspond aux dotations complémentaires suivantes :

- Une provision complémentaire de 46 K€ sur l'exercice qui vient augmenter la provision pour charges de 353 K€ correspondant aux compléments de loyer à payer dans le cadre du contrat de crédit-bail immobilier du Pavillon Losserand Montparnasse ;
- Un complément de provision pour charges de 17 K€ correspondant à l'augmentation de loyer sur la villa Eugénie.

La diminution de la provision pour charge d'un montant de 171 K€ correspond à la reprise de provision pour locaux non occupés.

La provision pour dépréciation sur immobilisations (783 K€) est constituée de la provision pour dépréciation de titres Royal Pigalle pour 763 K€ constituée en 2005, à laquelle s'ajoute le solde de la provision au titre des moins values de cession des lots du Pavillon La Chapelle (19 K€), après reprise de 122 K€ au titre de l'exercice.



Enfin, les autres provisions pour dépréciation sont constituées des provisions suivantes :

- Une provision pour dépréciation du compte courant avec la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle (2 936 K€ après reprise de 49 K€ au titre de l'exercice) ;
- Une provision pour dépréciation de débiteurs divers (20 K€ après reprise de 166 K€ au titre de l'exercice).

g) État des échéances des créances et des dettes

| État des créances (en milliers d'euros) | 31/12/2007 | | | |
|--|---------------|---------------|--------------|------------|
| | Total | < à 1 an | De 1 à 5 ans | > à 5 ans |
| Autres immobilisations financières | 208 | | | 208 |
| Clients douteux | 98 | | 98 | |
| Autres créances clients | 1 757 | 1 757 | | |
| Personnel | 6 | 6 | | |
| Taxes sur la valeur ajoutée | 503 | 503 | | |
| Groupe et associés | 6 814 | 6 814 | | |
| Débiteurs divers | 2 348 | 2 348 | | |
| Charges constatées d'avance | 289 | 289 | | |
| Total | 12 024 | 11 717 | 98 | 208 |

| État des dettes (en milliers d'euros) | 31/12/2007 | | | |
|--|---------------|---------------|--------------|--------------|
| | Total | < à 1 an | De 1 à 5 ans | > à 5 ans |
| Emprunts | 15 832 | 3 616 | 5 824 | 6 393 |
| Emprunts et dettes diverses | 60 | | 60 | |
| Acomptes sur commandes reçues | 110 | 110 | | |
| Fournisseurs | 2 919 | 2 919 | | |
| Personnel | 852 | 852 | | |
| Charges sociales | 704 | 704 | | |
| État | 4 050 | 4 050 | | |
| Dettes sur immobilisations | 487 | 487 | | |
| Groupe et associés | 130 | 130 | | |
| Autres dettes | 290 | 290 | | |
| Produits constatés d'avance | 4 749 | 480 | 1 919 | 2 350 |
| Total | 30 183 | 13 638 | 7 803 | 8 743 |



h) Produits et charges constatées d'avance

| Charges constatées d'avance (en milliers d'euros) | Montant 31/12/2007 |
|--|--------------------|
| Autres Charges d'exploitation | 49 |
| Crédit bail | 240 |
| Total | 289 |

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 4 749 K€. Ils se composent uniquement de la plus value réalisée en 2005 suite à la cession en crédit bail de trois hôtels. Cette plus value est étalée comptablement sur la durée du bail, soit 12 ans.

i) Dettes représentées par les effets de commerce

Le montant des dettes « Fournisseurs d'exploitation » représenté par des effets de commerce s'élève à la somme de 623 K€.

j) Eléments concernant les entreprises liées et participations

i. Eléments concernant les participations :

Les participations sont les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris détient une partie du capital social. Ces sociétés sont comprises dans le périmètre de consolidation (à l'exception de la SCI Duplessy immobilier) et d'intégration fiscale de la société Les Hôtels de Paris. Les participations sont les suivantes :

- SA Royal Pigalle sise 20 avenue Jules Janin à Paris (75116) et sa filiale à 100 %, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle. La société est détenue à 99,99 % ;
- SAS Hôtels et restaurants de Paris sise 20 avenue Jules Janin à Paris (75116), la société est détenue à 20,00 %;
- SA Hôtel La Galerie sise 20 avenue Jules Janin à Paris (75116), la société est détenue à 95,08 % ;
- SCI Duplessy Immobilier sise 121 Boulevard du Montparnasse à Paris (75006), détenue à 96,00 %.



Données financières des participations au 31 décembre 2007 :

| (en euros) | SA Royal Pigalle | SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle | SAS Hôtels et restaurants de Paris | SA Hôtel La Galerie | SCI Duplessy Immobilier |
|---|------------------|---------------------------------------|------------------------------------|---------------------|-------------------------|
| Capital | 740 292 | 77 901 | 1 520 000 | 40 000 | 1 000 |
| Capitaux propres autres que le capital | -746 646 | - 3 334 115 | 4 359 964 | 86 026 | |
| Quote-part du capital détenue (en %) | 99,99% | 99,99% | 20,00% | 95,08% | 96,00% |
| Valeur brute comptable des titres détenus | 762 672* | 640 292* | 304 898 | 5 417 920 | |
| Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (valeur brute) | | 2 935 688** | 3 646 997 | - 33 185 | |
| Chiffre d'affaires HT 2007 | *** | 1 366 952 | 5 583 011 | 1 547 413 | *** |
| Résultat 2007 | 22 934 | - 28 835 | 38 067 | 54 244 | |
| Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice | | | | | |

(*) Suite à la provision pour dépréciation des titres de la SA Royal Pigalle et de sa filiale la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, la valeur nette des titres s'établit à 0 €.

(**) Les avances consenties à la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle ont été provisionnées en totalité.

(***) La SA Royal Pigalle et la SCI Duplessy Immobilier n'ont pas d'activité.

| (en euros) | SA Royal Pigalle | SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle | SAS Hôtels et restaurants de Paris | SA Hôtel La Galerie | SCI Duplessy Immobilier |
|-------------------------------|------------------|---------------------------------------|------------------------------------|---------------------|-------------------------|
| Bilan actif | | | | | |
| Compte courants | | | | 33 185 | |
| Bilan Passif | | | | | |
| Comptes courants | | 2 935 688 | 3 646 997 | | |
| Produits et Charges | | | | | |
| Intérêts sur comptes courants | | 116 961 | 127 418 | 1 517 | |
| Prestations de services | | 84 351 | 115 956 | 67 187 | |
| Refacturations | | 5 184 | 28 409 | 3 888 | |
| Délogement | | 2 903 | 5 107 | 4 183 | |

ii. Eléments concernant les parties liées :

Les parties liées sont les sociétés ayant conclu un contrat de prestations de services et de concession de marque avec Les Hôtels de Paris, ainsi que les autres sociétés ayant les mêmes dirigeants et avec lesquelles il existe des prestations.

Prestations réalisées au cours de l'exercice 2007 avec les sociétés liées, faisant l'objet de conventions réglementées :



| (en milliers d'euros) | Redevances* | Loyers | Prestations de services | Client / Fournisseur | Intérêts financiers | Compte courant** |
|-----------------------------------|-------------|--------|-------------------------|----------------------|---------------------|------------------|
| Paris Opéra Drouot | 75 | | | | -7 | -276 |
| Paris Porte d'Italie | 80 | | | | -19 | -6 |
| Paris Louvre | 41 | | | | 10 | 875 |
| Paris Bercy | 50 | | | | -3 | 95 |
| Opéra Grands Boulevards | 56 | | | | 2 | 20 |
| Lutèce Port Royal | 54 | | | | 16 | 528 |
| Hôtel du Rond Point | 40 | | | | 11 | 442 |
| Friedland 2 | | | 2 | 8 | | |
| Financière Friedland | | | 2 | 2 | | |
| Compagnie Financière du Trocadéro | | | 2 | 63 | | |
| Foncière du Trocadéro | | -148 | | 77 | | |
| Murano | | 175 | | 3 | | |

(*) Les redevances correspondent aux sommes facturées dans le cadre du contrat de prestations de services et de concession de marque. Il s'agit du cumul des 3 redevances (redevances sur chiffre d'affaires, redevance sur RBE et redevance Internet).

(**) Les sommes comptabilisées en compte courant correspondent aux avances de trésorerie consenties réciproquement dans le cadre de la convention de gestion centralisée de trésorerie signée en 2005.

Prestations réalisées au cours de l'exercice 2007 avec les sociétés liées, relevant des conventions courantes :

| (en milliers d'euros) | Refacturations | Domiciliation | Client / Fournisseur |
|-----------------------------------|----------------|---------------|----------------------|
| Paris Opéra Drouot | 89 | | |
| Paris Porte d'Italie | 4 | | |
| Paris Louvre | 4 | | |
| Paris Bercy | 4 | | |
| Opéra Grands Boulevards | 3 | | |
| Lutèce Port Royal | 4 | | |
| Hôtel du Rond Point | 4 | | |
| Friedland 2 | | 1 | 8 |
| Compagnie Financière du Trocadéro | | 1 | 63 |
| Foncière du Trocadéro | -114 | 2 | 77 |
| Murano | 85 | -4 | 3 |

k) Capitaux propres

Au 31 décembre 2007, le capital social est composé de 4 333 103 actions. Il n'existe pas d'instrument dilutif en circulation à cette même date.

| | Nombre de titres | Montant |
|---------------------------------|------------------|-----------|
| Titres en début d'exercice | 4 333 103 | 660 577 € |
| Titres émis en cours d'exercice | - | - |
| Titres en fin d'exercice | 4 333 103 | 660 577 € |



| (en milliers d'euros) | Ouverture | Affectation du résultat | Distribution de dividendes | Autres mouvements | Clôture |
|------------------------|---------------|-------------------------|----------------------------|-------------------|---------------|
| Capital | 661 | | | | 661 |
| Prime d'émission | 10 036 | | | | 10 036 |
| Prime de fusion | 19 836 | | | | 19 836 |
| Réserve légale | 66 | | | | 66 |
| Réserves réglementées | 0 | | | | 0 |
| Autres réserves | 656 | | | | 656 |
| Report à nouveau | -1 986 | 2 033 | | | 47 |
| Résultat de l'exercice | 2 033 | - 2 033 | | 1 101 | 1 101 |
| Total | 31 302 | 0 | | 1 101 | 32 404 |

l) Charges à payer

| Charges à payer incluses dans les postes du bilan (en euros) | Montant |
|---|------------------|
| Intérêts courus | 149 969 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 136 211 |
| Dettes sociales | 914 033 |
| Dettes fiscales | 215 107 |
| Dettes diverses | |
| Total | 1 415 320 |

m) Produits à recevoir

| Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan (en milliers d'euros) | Montant |
|--|------------|
| Créances clients et comptes rattachés | 326 |
| Intérêts courus sur comptes courants | |
| Total | 326 |

5. Notes relatives à certains postes du compte de résultat

a) Répartition du chiffre d'affaires

L'analyse sectorielle du chiffre d'affaires semble peu pertinente eu égard à la structure même du groupe, cependant le chiffre d'affaires peut être réparti de la manière suivante :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|----------------------------------|---------------|---------------|
| Activités hôtelières | 20 548 | 18 216 |
| Prestations de mandat de gestion | 672 | 657 |
| Autres | 479 | 426 |
| Total | 21 700 | 19 299 |



b) Produits et charges financiers

| Produits (en milliers d'euros) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Intérêts sur comptes courants | | |
| Autres intérêts | 354 | 177 |
| Gain sur change | | |
| Total | 354 | 177 |

| Charges (en milliers d'euros) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|------------------------------------|------------|------------|
| Dotation aux provisions | | |
| Intérêts sur emprunts et assimilés | 768 | 440 |
| Intérêts bancaires | 67 | 33 |
| Intérêts sur comptes courants | 30 | 41 |
| Total | 865 | 515 |

c) Produits et charges exceptionnels

| Produits exceptionnels (en milliers d'euros) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|---|--------------|---------------|
| Indemnités sur litiges | 26 | 24 |
| Produits de cessions des immobilisations | 3 373 | 10 809 |
| Indemnités et annulation de dettes | | |
| Quote-part de plus value sur cession bail | 480 | 480 |
| Reprise provision pour risques et charges | 1 195 | 2 598 |
| Reprise sur amortissements dérogatoires | 157 | 195 |
| Produits exceptionnels sur exercices antérieurs | 68 | 100 |
| Total | 5 299 | 14 206 |

| Charges exceptionnelles (en milliers d'euros) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|--|--------------|---------------|
| Pénalités et amendes | 94 | 12 |
| Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs | 136 | 21 |
| Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés | 2 689 | 8 119 |
| Amortissement dérogatoire | 1 048 | 1 175 |
| Dotation aux provisions | 120 | 712 |
| Opération en capital | | |
| Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 38 | 975 |
| Total | 4 125 | 11 014 |



Les produits exceptionnels sont constitués principalement des cessions des immobilisations Pavillon la Chapelle et Villa Luxembourg pour 3 373 K€, ainsi que des reprises de provisions concernant les éléments suivants :

- La dépréciation des lots du Pavillon la Chapelle (122 K€) ;
- La provision passée au titre des loyers de l'ancien siège social (170 K€) ;
- Les provisions pour litiges prud'homaux (119 K€) ;
- La dépréciation pour le compte courant de la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle (49 K€) ;
- La reprise de provision concernant le BFR de la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle (290 K€) ;
- La reprise de provision sur le redressement de TVA (445 K€).

Les charges exceptionnelles sont essentiellement composées des éléments suivants :

- La valeur nette comptable des actifs Pavillon La Chapelle et Villa Luxembourg. (2 689 K€) ;
- Des amortissements dérogatoires visant à gommer l'incidence fiscale du passage aux nouvelles normes comptables (1 048 K€) ;
- Une dotation pour risque de comblement du besoin en fonds de roulement des sociétés SA Royal Pigalle et SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle (120 K€).

6. Autres informations

a) Renseignements sur les opérations réalisées en crédit-bail immobilier

i. Pavillon Losserand Montparnasse :

A la date de clôture, les redevances de crédit bail restant exigibles et relatives aux constructions (hôtel Losserand Montparnasse) s'élèvent à 287 887 € dont :

- à moins d'1 an : 213 429 €
- à plus d'1 an et à 5 ans au plus : 74 458 €

Le prix d'achat résiduel sera en fin de contrat de 0,15 €.

Afin de garantir le paiement des loyers dus jusqu'à la fin de la septième année, la SARL Paris Montparnasse, absorbée depuis par la société, avait versé, le jour de la signature du contrat de crédit bail immobilier, la somme de 1 524 490 €. Cette somme a été intégralement affectée au paiement des loyers à hauteur de 1/28^{ème} par trimestre.



Les informations relatives à ce crédit bail sont présentées ci-dessous :

| (en euros) | Amortissements | | | Redevances | |
|---------------|--------------------|----------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|
| | Valeur à la fusion | Cumulés à la clôture | Au titre de la période | Cumulées à la clôture | Au titre de la période |
| Constructions | 1 708 893 | 396 088 | 16 994 | 2 875 647 | 213 429 |
| Terrain | 457 347 | - | - | | |

La valeur d'origine de la construction inclut le terrain non amortissable pour un montant de 457 347€.

En application des règles fiscales en vigueur, la société devra ajouter la valeur du terrain de 457 347 €, au résultat fiscal de l'exercice au cours duquel interviendrait la levée l'option d'achat (exercice 2008).

ii. Pavillon Villiers Etoile et République Les Halles :

Un contrat de crédit-bail portant sur le Pavillon Villiers Etoile et le Pavillon République Les Halles a été signé en date du 23 novembre 2005, avec la société COFITEM-COFIMUR. Ce contrat qui porte sur une durée de douze ans, est financé ainsi qu'il suit :

- Pavillon Villiers Etoile à hauteur de : 3 600 000 €
- Pavillon République Les Halles à hauteur de : 4 100 000 €

Soit un total de 7 700 000 €.

A la date de clôture, les redevances de crédit bail restant exigibles et relatives aux constructions s'é-lèvent à 9 279 994 € dont :

- à moins d'1 an : 935 798 €
- à plus d'1 an et à 5 ans au plus : 3 743 191 €
- à plus de 5 ans : 4 601 006 €

Le prix d'achat résiduel sera en fin de contrat de 1 €.

Les informations relatives à ce crédit bail sont présentées ci-dessous :

| (en euros) | Amortissements | | | Redevances | |
|---------------|--------------------|----------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|
| | Valeur à la fusion | Cumulés à la clôture | Au titre de la période | Cumulées à la clôture | Au titre de la période |
| Constructions | 6 390 000 | 385 901 | 183 404 | 1 967 238 | 935 798 |
| Terrain | 770 000 | - | - | | |



La valeur d'origine de la construction inclut le terrain non amortissable pour un montant de 360 000 € pour le Pavillon Villiers Etoile et 410 000 € pour le Pavillon République Les Halles, soit un total de 770 000 €.

En application des règles fiscales en vigueur, la société devra ajouter la valeur des terrains des deux hôtels, soit la somme de 770 000 €, au résultat fiscal de l'exercice au cours duquel interviendrait la levée l'option d'achat (exercice 2017).

iii. Pavillon Pereire – Arc de Triomphe :

Un contrat de crédit-bail portant sur le Pavillon Pereire – Arc de Triomphe a été signé au cours de l'exercice, en date du 23 novembre 2005, avec la société OSEO-BDPME. Ce contrat porte sur une durée de douze ans, et est financé à hauteur de 3 300 000 €.

A la date de clôture, les redevances de crédit bail restant exigibles et relatives aux constructions s'élèvent à 3 829 063 € dont :

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| - à moins d'1 an : | 386 124 € |
| - à plus d'1 an et à 5 ans au plus : | 1 544 496 € |
| - à plus de 5 ans : | 1 898 443 € |

Le prix d'achat résiduel sera en fin de contrat de 1 €.

Les informations relatives à ce crédit bail sont présentées ci-dessous :

| (en euros) | Amortissements | | | Redevances | |
|---------------|--------------------|----------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|
| | Valeur à l'origine | Cumulés à la clôture | Au titre de la période | Cumulées à la clôture | Au titre de la période |
| Constructions | 2 970 000 | 165 386 | 78 602 | 800 832 | 386 124 |
| Terrain | 330 000 | | | | |

La valeur d'origine de la construction inclut le terrain non amortissable pour un montant de 330 000 €.

En application des règles fiscales en vigueur, la société devra ajouter la valeur du terrain de 330 000 € au résultat fiscal de l'exercice au cours duquel interviendrait la levée l'option d'achat (exercice 2017).

Les derniers contrats de crédit-bail mobilier sont arrivés à échéance en 2006. En conséquence il n'y a plus de contrat de crédit-bail mobilier en cours depuis cette date.



b) Renseignements sur les opérations réalisées en crédit-bail mobilier

Les derniers contrats de crédit-bail mobilier sont arrivés à échéance en 2006. En conséquence, il n'y a plus de contrat de crédit-bail mobilier en cours depuis cette date.

c) Variation des impôts différés ou latents

| Variation des impôts différés ou latents (en milliers d'euros) | A l'ouverture | | Variations au cours de l'exercice | | A la clôture | |
|---|---------------|--------|-----------------------------------|--------|--------------|--------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Décalage certains et éventuels | | | | | | |
| Charges non déductibles temporairement : | | | | | | |
| Provisions à déduire l'année suivante : | 46 | | 59 | 46 | 49 | |
| - Organic | 31 | | 36 | 31 | 36 | |
| - Effort construction | 15 | | 23 | 15 | 23 | |
| Produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés | | | | | | |
| Plus value sur cession bail | 5 228 | | | 480 | 4 478 | |
| Autres éléments | | | | | | |
| Taxation liée au changement de méthode comptable | | 2 999 | 1 000 | | | 1 999 |
| Éléments à imputer | | | | | | |
| Déficits reportables fiscalement | | | | | | |

d) Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Le montant global des rémunérations versées aux mandataires sociaux, incluant salaires, avantages en nature et jetons de présence, s'est élevé à 333 937 € au cours de l'exercice, contre 325 398 € au titre de l'exercice précédent, réparti ainsi qu'il suit :

| Eléments de rémunération | Montant global (en euros) |
|--|------------------------------|
| Salaires | 276 749 |
| Avantages en nature | 2 744 |
| Indemnités et avantages divers (retraite, prime de départ, ...) | - |
| Frais liés au personnel détaché ou prêtés et refacturés à l'entreprise | - |
| Jetons de présence | 54 444 |

Une convention d'indemnisation du Président de la société a été signée au cours de l'exercice 2000 et prévoit le paiement d'une indemnité équivalent à 24 mois de rémunération brute en cas de cessation anticipée des fonctions du Président de la société, sauf cas de faute lourde. La signature de cette convention relevant des dispositions des conventions réglementées a été autorisée en conseil et approuvée en assemblée générale.



e) Effectif

Au 31 décembre 2007, la société comprend 218 salariés en équivalent temps plein, dont 128 hommes (59 %) et 90 femmes (41 %). Les salariés sont répartis comme suit :

| Catégorie | Hommes | | Femmes | |
|-------------------|------------|-------------|-----------|-------------|
| | Effectif | Proportion | Effectif | Proportion |
| Cadres | 19 | 15% | 9 | 10% |
| Agent de maîtrise | 3 | 2% | 1 | 1% |
| Employés | 106 | 83% | 80 | 89% |
| Total | 128 | 100% | 90 | 100% |

L'ancienneté des salariés au sein de la société, s'établit ainsi qu'il suit :

| | Effectif Total | < à 1 an | De 1 à 5 ans | De 5 à 10 ans | > à 10 ans |
|------------|----------------|----------|--------------|---------------|------------|
| Proportion | 218 | 54% | 33% | 11% | 1% |

f) Facteurs de risques

⇒ *Risques de marché*

– Risques liés aux taux d'intérêts

La société ayant contracté des emprunts à taux variables, une hausse des taux d'intérêts aurait une incidence sur le résultat financier. A titre indicatif, le tableau suivant simule l'impact d'une hausse de 1 point sur les intérêts.

| (en milliers d'euros) | 1 an | < à 5 ans | > à 5 ans | Total |
|--|------|-----------|-----------|-------|
| Impact sur les intérêts d'emprunt | 128 | 380 | 316 | 824 |
| Impact sur les intérêts de crédit baux | 4 | 12 | 7 | 23 |
| Impact sur les intérêts d'emprunt et crédit baux | 132 | 392 | 323 | 847 |

– Risques liés aux taux de change

L'activité de la société s'exerçant exclusivement sur Paris, les risques liés aux taux de change sont limités.

– Risques liés aux actions

Il n'existe pas de risque significatif.



⇒ *Risques pour l'environnement*

L'activité hôtelière engendre très peu de risques pour l'environnement. Ceux ci sont principalement des risques d'incendie, d'explosion de gaz ou de rupture de canalisation. La réalisation de ces risques reste toutefois peu probable en raison des contrôles effectués par les équipes techniques de la société.

⇒ *Couverture des risques*

Pour garantir la pérennité de son activité, la société est couverte par des contrats d'assurances auprès de la Compagnie Generali, notamment contre les risques d'incendie, de perte d'exploitation ainsi que pour sa responsabilité civile.

⇒ *Engagement de retraite*

Les avantages à long terme sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

- Régimes à cotisations définies
 Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. L'organisme se charge de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO/AGIRC).
 Les paiements du groupe sont constatés en charge de la période à laquelle ils se rapportent.

- Régimes à prestations définies
 Le groupe Les Hôtels de Paris offre à ses salariés différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du groupe. Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis des salariés.

L'engagement calculé sur une base actuarielle, est déterminé de manière rétrospective pour l'ensemble des salariés en tenant compte des hypothèses actuarielles de l'ancienneté, des conventions collectives en vigueur, de la rotation par catégorie de personnel, de la table de mortalité (TV 88/90), ainsi que d'un taux d'actualisation. Ces paramètres sont revus chaque année et se récapitulent de la manière suivante :



| | 31/12/2007 |
|----------------------------------|-------------|
| Age de départ à la retraite | 65 ans |
| Évolution des salaires non cadre | 2,5% par an |
| Évolution des salaires cadre | 3,2% par an |
| Taux d'actualisation | 5% |

Au titre de l'exercice 2007, le montant des engagements s'élève à la somme de 716 €.

7. Engagements hors bilan

A la connaissance de la société Les Hôtels de Paris, la présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

a) Dettes financières garanties par des sûretés réelles

Au 31 décembre 2007, les emprunts et crédits baux contractés par la société et garantis par des sûretés réelles se répartissent comme suit, en fonction de la nature des garanties prises par les établissements bancaires concernés :

| (en milliers d'euros) | Montant initial de l'emprunt | Montant pris en garantie | Capital restant dû au 31/12/2007 |
|---|------------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| Hypothèques et PPD* | 3 115 | 2 744 | 624 |
| Hypothèques + Nantissement de fonds de commerce + PPD | 11 121 | 17 580 | 8 514 |
| Nantissements de fonds de commerce | 18 583 | 40 264 | 14 017 |

(*) PPD = Privilège de prêteur de deniers

b) Privilèges et nantissements de fonds de commerce au profit du trésor

| (en milliers d'euros) | Montant total de la dette | Montant pris en garantie | Montant restant dû au 31/12/2007 |
|-----------------------------------|---------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| Hypothèques légales | - | - | - |
| Privilèges | - | - | - |
| Nantissement de fonds de commerce | 1 584 | 2 592 | 1 289 |

Les nantissements de fonds de commerce au profit du trésor sont relatifs à des garanties prises par l'administration en couverture de :



- la TVA Dormoy La Chapelle suite à la réclamation contentieuse effectuée par la société ayant conduit à un sursis de paiement ;
- et de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2006 pour lequel la société a obtenu un échancier de paiement d'une durée de 24 mois.

c) Autres engagements hors bilan

| Catégories d'engagement | Total | Dirigeants | Filiales | Participations |
|--|-----------------|-------------------|-----------------------------------|--------------------------------|
| Engagements donnés | | | | |
| Caution hypothécaire | 1 525 K€ | | | Hôtels et Restaurants de Paris |
| Caution hypothécaire | 1 525 K€ | | | Hôtels et Restaurants de Paris |
| Caution solidaire | 1 829 K€ | | Société Nouvelle du Royal Pigalle | |
| Indemnisation du dirigeant en cas de rupture anticipée des fonctions | 415 K€ | Patrick Machefert | | |
| Total | 5 294 K€ | | | |
| Engagements reçus | | | | |
| Caution solidaire de paiement des loyers du siège social* | 101 K€ | Patrick Machefert | | |
| Total | 101 K€ | | | |

(*) Il s'agit du bail de l'ancien siège social sis 15 avenue d'Eylau à Paris (75116)

Au titre du droit individuel à la formation, la société comptabilise 6 641 heures ouvertes de formation.

d) Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés au cours de l'exercice 2007 s'élèvent à :

| (en milliers d'euros) | MBV | COREVISE |
|---|-----------|-----------|
| Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés | 75 | 77 |
| Attestations Commissaires aux comptes | 2 | 2 |
| Total | 77 | 79 |



Etats financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2007
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices

| | 31/12/2007 | 31/12/2006 | 31/12/2005 | 31/12/2004 | 31/12/2003 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| Capital en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 660 577 | 660 577 | 660 577 | 660 577 | 660 577 |
| Nombre d'actions ordinaires existantes (de vote) existantes | 4 333 103 | 4 333 103 | 4 333 103 | 4 333 103 | 4 333 103 |
| Nombre maximal d'actions futures à créer : | | | | | |
| . Par conversion d'obligations | | | | | |
| . Par exercice de droit de souscription | | | | | |
| Opérations et résultat de l'exercice | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 21 700 252 | 19 299 138 | 18 094 208 | 18 052 904 | 17 467 440 |
| Résultat avant impôts, participation des salariés | 2 815 590 | 3 870 739 | 1 035 420 | 3 548 945 | 3 085 624 |
| Impôts sur les bénéfices | 792 251 | 1 351 959 | 18 677 | 110 490 | 34 301 |
| Participation des salariés due au titre de l'exercice | | 205 476 | | | |
| Résultat après impôts, participation des salariés | 1 101 080 | 2 033 270 | -7 732 195 | 1 404 731 | 590 616 |
| Résultat distribué | | | | | |
| Résultat par action | | | | | |
| Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions | 0,47 | 0,58 | 0,23 | 0,79 | 0,70 |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 0,25 | 0,47 | -1,78 | 0,32 | 0,14 |
| Dividende attribué à chaque action | | | | | |
| Personnel | | | | | |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | 198 | 166 | 147 | 170 | 166 |
| Montant de la masse salariale de l'exercice | 5 389 246 | 4 733 828 | 4 060 787 | 4 093 677 | 4 501 050 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages | 1 929 572 | 1 617 434 | 1 306 662 | 1 451 155 | 1 682 892 |



Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LES HOTELS DE PARIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe sociale :

C1- « Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice » au paragraphe b de l'annexe concernant la non-réalisation de la promesse de vente des parties communes d'exploitation DU PAVILLON LA CHAPELLE ;

C2- « Evènements significatifs survenus postérieurement à la clôture » au paragraphe c de l'annexe concernant le projet d'augmentation de capital dans la SAS HOTELS ET RESTAURANTS DE PARIS.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :



- La note C3 de l'annexe, « Principes et méthodes comptables », expose notamment, dans son paragraphe b, la méthode retenue pour fixer la valeur d'inventaire des fonds de commerce et celle des titres de participations de la société.

Nos travaux ont consisté à examiner les rapports de valorisation établis par des experts indépendants, à nous assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues par la société, à examiner la cohérence des résultats obtenus et à vérifier la valeur d'inventaire qui en résulte.

- La note C1 de l'annexe, « Evénements significatifs survenus au cours de l'exercice », dans ses paragraphes d et e, expose l'existence de contentieux au 31 décembre 2007.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 22 mai 2008

Les Commissaires aux Comptes

MBV & Associés

COREVISE

Paul- Evariste VAILLANT

Stéphane MARIE



◆ Bilan consolidé au 31 décembre 2007 en normes IFRS

| Actif (en milliers d'euros) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|---|-------------------|-------------------|
| Goodwill | 30 939 | 25 671 |
| Immeubles de placement | 3 277 | - |
| Immobilisations incorporelles | 68 | 82 |
| Immobilisations corporelles | 35 414 | 33 676 |
| Prêts long terme | - | - |
| Titres mis en équivalence | 1 128 | 3 619 |
| Autres immobilisations financières | 234 | 272 |
| Actif d'impôt différé | 1 954 | 1 964 |
| Total actifs non courants | 73 014 | 65 284 |
| Stocks et encours | 147 | 113 |
| Créances clients et comptes rattachés | 1 983 | 3 466 |
| Autres créances et comptes de régularisation | 7 314 | 5 990 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 365 | 926 |
| Total actifs courants | 9 809 | 10 495 |
| Actif non courant disponible à la vente | 349 | 5 826 |
| Total actif | 83 172 | 81 605 |
| Passif (en milliers d'euros) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
| Capital | 661 | 661 |
| Prime d'émission | 10 036 | 10 036 |
| Prime de fusion | 19 836 | 19 836 |
| Réserves consolidées | 4 712 | 1 479 |
| Résultat de l'exercice – part du groupe | 2 189 | 3 312 |
| Résultat de l'exercice – part des minoritaires | 3 | - |
| Total capitaux propres | 37 437 | 35 324 |
| Dettes financières long terme (part > à 1 an) | 21 945 | 22 894 |
| Impôt différé passif | 2 846 | 2 649 |
| Provisions pour risque et charge à caractère non courant | 8 | 16 |
| Autres passifs non courants | 4 749 | 5 228 |
| Total passifs non courants | 29 548 | 30 787 |
| Dettes financières long terme (part < à 1 an) | 5 109 | 3 853 |
| Provisions pour risque et charge à caractère courant (< à 1 an) | 1 002 | 1 231 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 3 824 | 3 950 |
| Dettes fiscales et sociales | 5 850 | 5 457 |
| Autres dettes et comptes de régularisation | 402 | 959 |
| Total passif courant | 16 187 | 15 450 |
| Passif non courant disponible à la vente | - | 44 |
| Total passif | 83 172 | 81 605 |



◆ **Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2007**

| Compte de résultat (en milliers d'euros) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|--|-------------------|-------------------|
| Chiffre d'affaires | 24 371 | 20 401 |
| Achats d'exploitation | - 11 509 | - 9 148 |
| Charges de personnel | - 8 225 | - 7 053 |
| Impôts et taxes | - 667 | - 1 071 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises | - 540 | - 1 087 |
| Autres produits et charges | 114 | 210 |
| Charges courantes opérationnelles | - 20 827 | - 18 149 |
| Résultat courant opérationnel | 3 544 | 2 252 |
| Autres produits et charges opérationnels | 1 229 | 3 972 |
| Résultat opérationnel | 4 773 | 6 224 |
| Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie | 240 | 62 |
| Coût de l'endettement financier brut | - 1 596 | - 1 377 |
| Coût de l'endettement financier net | - 1 356 | - 1 315 |
| Résultat opérationnel après coût de l'endettement | 3 417 | 4 909 |
| Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence | 8 | - 54 |
| Résultat avant impôt | 3 425 | 4 855 |
| Charge d'impôt | - 1 233 | - 1 543 |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 2 192 | 3 312 |
| Intérêts des minoritaires | 3 | - |
| Résultat net – part du groupe | 2 189 | 3 312 |
| Résultat par action | 0,51 | 0,76 |



◆ **Tableau des flux de trésorerie**

| (en milliers d'euros) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|--|----------------|---------------|
| Trésorerie à l'ouverture | 265 | -891 |
| Opérations d'exploitation | | |
| Résultat net des sociétés intégrées | 2 192 | 3 312 |
| Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie | 540 | 309 |
| Charge d'impôt (exigible et différé) | -1 233 | -1543 |
| Plus values de cessions nettes d'impôt | | |
| Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence | 110 | -54 |
| Coût de l'endettement financier net | 1 356 | 1 315 |
| Actualisation des dettes et créances long terme | | |
| Capacité d'autofinancement | 2 965 | 3 339 |
| Impôts versés | 1 440 | 1 701 |
| Variation sur clients et autres créances | 1 515 | -2 337 |
| Variation sur fournisseurs et autres dettes | - 1 181 | 374 |
| FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE | 1 774 | -262 |
| Opérations d'investissement | | |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles | - | -2 652 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | -3 132 | -3 090 |
| Acquisition d'immobilisations financières | - | -8 |
| Entrée de périmètre | -3 041 | -793 |
| Cession d'immobilisations incorporelles | - | - |
| Cession d'immobilisations corporelles | 2 563 | 7 625 |
| Cession d'immobilisations financières | 45 | - |
| FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | - 3 565 | 1 082 |
| Opérations de financement | | |
| Remboursement sur immobilisations en crédit bail | | |
| Augmentation (réduction) de capital et prime d'émission nette de frais | - | - |
| Augmentation (remboursement) nette des emprunts | -1 219 | -1 688 |
| Intérêts financiers nets versés | -1 356 | -1 315 |
| FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT | -2 575 | -3 003 |
| Variation de la trésorerie | - 1 401 | 1 156 |
| Incidence trésorerie variation de périmètre | -149 | - |
| Trésorerie à la clôture | -1 285 | 265 |

Etats financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2007
Comptes consolidés et annexe



◆ **Variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2007**

| (en milliers d'euros) | Capital | | Primes | Réserves consolidées | Report à nouveau | Variation de périmètre | Résultat de l'exercice | Total Capitaux Propres |
|--------------------------------|------------------|---------|--------|----------------------|------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| | Nombre d'actions | Montant | | | | | | |
| Résultat du 31/12/2005 | | | | | | | - 3 741 | -3 741 |
| Capitaux propres au 31/12/2005 | 4 333 103 | 661 | 29 872 | 5 220 | | | -3 741 | 32 012 |
| Affectation du résultat 2005 | | | | - 3 741 | | | 3 741 | 0 |
| Résultat au 31/12/2006 | | | | | | | 3 312 | 3 312 |
| Capitaux propres au 31/12/2006 | 4 333 103 | 661 | 29 872 | 1 479 | | | 3 312 | 35 324 |
| Affectation du résultat 2006 | | | | 3 312 | | | -3 312 | 0 |
| Résultat au 31/12/2007 | | | | | | | 2 192 | 2 192 |
| Capitaux propres au 31/12/2007 | 4 333 103 | 661 | 29 872 | 4 791 | | -80 | 2 192 | 37 437 |

◆ **Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007**

Les Hôtels de Paris (« la société ») et ses filiales, formant ensemble « le groupe », possèdent et/ou exploitent 24 hôtels situés à Paris. Le siège social de la société est situé à Paris, au 20 avenue Jules Janin (75116).

La Société est cotée au Compartiment C d'Euronext.

La publication de ces états financiers consolidés a été approuvée par le Conseil d'Administration du 14 avril 2008.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

1. Modalités d'élaboration

Les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers consolidés du groupe sont décrits dans le point 2 de la présente annexe. Sauf mention particulière, ils ont été appliqués de manière homogène sur tous les exercices présentés.



a) Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe Les Hôtels de Paris ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standard Board et adoptées par l'union Européenne.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des titres de participation non consolidés, des instruments financiers dérivés et de certains actifs financiers.

Dans le cadre de la première adoption des IFRS au 1er janvier 2004, le groupe a retenu l'application de la méthode rétrospective conformément à la norme IFRS 1.

b) Nouvelles normes et interprétations applicables

De nouvelles normes ou interprétations telles qu'adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2006 sont entrés en vigueur et n'ont entraîné aucun impact sur les comptes. Les normes et interprétations sont les suivantes :

- IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir »
- IAS1 « Présentation des états financiers – informations sur le capital »
- IFRIC 10 « Information intermédiaire et dépréciation »
- IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 »

c) Normes et interprétations effectives en 2007 mais non applicables

Le groupe n'a pas de transactions entrant dans le champ d'application des normes suivantes :

- Conversion des comptes exprimés en devises : le groupe Les Hôtels de Paris ne dispose pas de créances et dettes exprimées en devises. Il n'existe donc aucune différence de conversion à retraiter.
- Conversion des opérations libellées en devises (norme IAS 21) : le groupe ne réalise aucune transaction dans une devise différente de l'euro. L'application de cette norme n'est donc pas applicable au groupe Les Hôtels de Paris.



- Fonds réservés : le groupe ne dispose d'aucun fonds non disponible lié à son activité.
- Paiement fondé sur des actions (norme IFRS 2) : le groupe n'a octroyé aucun plan depuis cette date, la norme IFRS 2 est inapplicable.
- Actions propres : le groupe ne dispose d'aucune action auto détenue.
- Instruments dérivés : le groupe n'utilise aucun instrument financier dérivé tels que swap de taux ou de change, des caps, des contrats à terme de devises.
- Information sectorielle (norme IAS 14) : le groupe Les Hôtels de Paris présent uniquement à Paris sur le secteur hôtelier ne dispose pas de secteurs réellement différenciés.

d) Normes et interprétations appliquées par anticipation

Par ailleurs, l'ensemble consolidé n'a pas choisi d'appliquer de façon anticipée, les normes et interprétations adoptées ou en cours d'adoption par l'Union européenne et dont la date de mise en application est postérieure au 31 décembre 2007.

e) Normes et interprétations publiées mais non entrées en vigueur

Les normes et interprétations suivantes publiées par l'IASB applicables au groupe seront toutefois d'application au ou après le 1^{er} janvier 2008 et n'ont pas été anticipées par celui-ci :

- IFRS 8 « Segments opérationnels »
- Amendement à IAS 23 « coûts d'emprunts »

D'autres normes et interprétations d'application au ou après le 1^{er} janvier 2008 ne seront pas applicables au groupe :

- IFRIC 13 « Programme de fidélisation des clients »
- IFRIC 12 « Accord de concession
- IFRIC 14 « IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction »

f) Hypothèses clés et appréciations

L'élaboration des comptes consolidés en application des normes IFRS repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la Direction pour calculer la valeur des actifs et des passifs à la date de clôture du bilan et celle des produits et charges de l'exercice.



Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances actuelles et qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

Les principales sources d'incertitude relatives aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur les pertes de valeur d'actifs non financiers, les actifs et passifs destinés à être cédés, les goodwill et les provisions pour risques.

2. Principes et méthodes de consolidation

a) Périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, de droit ou de fait, sont consolidées par intégration globale.

Par ailleurs, les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence (MEE). Cette influence est présumée lorsque la société détient entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

| Sociétés | Siren | Siège social | % de contrôle et d'intérêts | Méthode de consolidation |
|---------------------------------------|-------------|-----------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| SA Les Hôtels de Paris | 388.083.016 | 20 av. Jules Janin Paris 16 | - | - |
| SA Royal Pigalle | 423.965.904 | 20 av. Jules Janin Paris 16 | 99,99% | Int. globale |
| SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle | 572.070.563 | 20 av. Jules Janin Paris 16 | 99,99% | Int. globale |
| SA Hôtel La Galerie* | 401.719.497 | 20 av. Jules Janin Paris 16 | 95,08% | Int. globale |
| SAS Hôtels et Restaurants de Paris | 411.872.591 | 20 av. Jules Janin Paris 16 | 20,00% | MEE |

(*) Les comptes de la SA La Galerie sont consolidés par intégration globale au 31 décembre 2007. Au 31 décembre 2006, elle était intégrée selon la méthode de mise en équivalence.



Données financières des sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2007 :

| (en milliers d'euros) | SA Les Hôtels de Paris | SA Royal Pigalle | SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle | SA Hôtel la Galerie |
|--|------------------------|------------------|---------------------------------------|---------------------|
| Capital | 661 | 740 | 78 | 40 |
| Capitaux propres autres que le capital | 34 531 | -747 | - 3 334 | 86 |
| Quote-part du capital détenue (en %) | N/A | 99,99% | 99,99% | 95,08% |
| Chiffre d'affaires HT 2007 | 21 700 | * | 1 367 | 1 547 |
| Résultat courant avant impôts | 720 | 3 | -146 | 208 |
| Résultat net de l'exercice | 1 101 | 23 | -29 | 54 |

(*) La SA Royal Pigalle n'a pas d'activité.

Données financières des sociétés consolidées par mise en équivalence au 31 décembre 2007 :

| (en milliers d'euros) | SAS Hôtels et Restaurants de Paris |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| Capital social | 1 520 |
| Capitaux propres hors capital social | 4 360 |
| Quote-part du capital détenue | 20,00% |
| Chiffre d'affaires | 5 583 |
| Résultat courant avant impôts | 237 |
| Résultat net de l'exercice | 38 |

La SCI Duplessy Immobilier est exclue du périmètre de consolidation car elle ne présente pas un impact significatif :

| Société | Siren | Siège social | % de contrôle et d'intérêts |
|-------------------------|-------------|---|-----------------------------|
| SCI Duplessy Immobilier | 444.715.221 | 121, Boulevard du Montparnasse Paris 6 ^{ème} | 96,00% |

b) Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.



Lors d'une acquisition, les actifs et passifs de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont également évalués dans les justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, des passifs éventuels et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur à la date de l'acquisition, auxquels s'ajoutent les coûts directement attribuables à l'acquisition

La différence positive entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiables acquis (« le goodwill ») est enregistrée comme écart d'acquisition à l'actif du bilan. Si cette différence est négative, elle est enregistrée directement en résultat. Lorsque la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement, les ajustements des valeurs attribuées provisoirement doivent être constatés dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle, et ceux des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à la date de perte de contrôle.

Lorsque le regroupement s'effectue par achats successifs, chaque transaction importante est traitée séparément pour la détermination de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et de l'écart d'acquisition en résultat.

c) Opérations internes entre sociétés consolidées

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes du groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes, dépréciations et reprises de provisions sur titres et créances,...).

d) Méthodes de conversion

i. Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions réalisées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction. A la clôture, les créances et les dettes correspondantes sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées en résultat.



Le groupe ne réalise aucune transaction dans une devise différente de l'euro. La norme IAS 21 ne trouve pas à s'appliquer dans les comptes du groupe Les Hôtels de Paris.

ii. Conversion des états financiers établis en devises étrangères

Le groupe Les Hôtels de Paris ne possède pas de filiales implantées en dehors de la zone euro. Il n'existe donc aucun état financier établi en devises étrangères à convertir.

3. **Principes et règles d'évaluation**

a) **Les immobilisations incorporelles (IAS38)**

i. Les goodwill

Les goodwill représentent la différence constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres et la part de l'entreprise détentricice dans ses capitaux propres estimés à la juste valeur, y compris le résultat de l'exercice acquis à cette date.

Conformément à la norme IFRS 3, le groupe a qualifié de goodwill, les fonds de commerce issus du regroupement d'entreprises effectué fin 1999.

Les goodwill ne sont pas amortis.

ii. Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilité.

b) **Les immobilisations corporelles (IAS 16)**

La valeur des immobilisations corporelles inscrite à l'actif du bilan correspond à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient diminué des amortissements et pertes de valeur éventuelles. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.



Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations (option norme IAS 23).

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée de vie restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Le groupe a décidé de ne pas amortir le composant « structure et ouvrage », considérant la situation géographique des hôtels sis exclusivement dans Paris intra-muros.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée prévue d'utilisation, comme suit :

| Composant | Durée d'utilisation |
|----------------------------|---------------------|
| Structure et ouvrage | Non amortis |
| Chauffage et climatisation | 25 ans |
| Electricité | 25 ans |
| Menuiserie extérieure | 25 ans |
| Plomberie sanitaire | 25 ans |
| Ascenseur | 15 ans |
| Ravalement | 15 ans |
| Toiture | 15 ans |
| Matériel | 10 ans |
| Décoration | 6 ans |
| Logiciels | 1 an |

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilisation sont examinées à chaque clôture.

i. Location financement (norme IAS 17)

Les contrats de location dont le groupe assume les bénéfices et les risques, et dont le montant brut initial est significatif, sont considérés comme des contrats de financement par le groupe. Les biens détenus à travers ce type de contrat de location financement sont immobilisés à la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux déterminés, chacune, à la date de signature du contrat. Les coûts liés à ces contrats sont comptabilisés d'une part en charges financières pour la partie d'intérêts financiers de la redevance, d'autre part en dotations pour amortissement comptable de l'actif enregistré, et enfin en réduction de la charge de remboursement du principal de l'emprunt.



La dette est amortie sur la durée du contrat de location financement.

Par opposition à ces contrats, les contrats de location simple font l'objet d'une comptabilisation de la charge de loyers au compte de résultat.

II. Immeubles de placement (norme IAS 40)

Le groupe a choisi le modèle de la juste valeur pour l'évaluation de ses immeubles de placement, lorsqu'il s'agit d'un bien immobilier (terrain et/ou bâtiment) détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. La juste valeur reflète les conditions de marché à la date de clôture et inclut les coûts de transaction.

Le profit ou la perte résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement est comptabilisé en résultat dans la période au cours de laquelle il se produit.

c) Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles (IAS 36)

Le groupe s'assure que la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles n'est pas inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité.

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée une fois par an au 31 décembre en ce qui concerne les goodwill, et dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur à la date d'établissement des comptes.

En matière d'actifs individuels, ces indices proviennent essentiellement d'une diminution des valeurs de marché ou d'une modification prévue dans leur utilisation.

D'un point de vue général, le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur d'utilité de chaque Unité Génératrice de Trésorerie générant ses flux propres de trésorerie (l'UGT correspondant à l'hôtel exploité).

L'évaluation de la valeur d'utilité de chaque UGT, s'appuyant sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le groupe exerce son activité sont appliqués.



Il existe une méthode alternative consistant à faire évaluer certains actifs par des experts indépendants spécialisés dans le domaine de l'hôtellerie qui justifient la valeur recouvrable des actifs en croisant différentes méthodes d'évaluation et notamment les multiples de chiffre d'affaires et de RBE.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable (immobilisations corporelles, incorporelles et écarts d'acquisition), la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwill et reconnue en résultat opérationnel.

Les dépréciations des goodwill sont irréversibles. Les dépréciations relatives aux autres immobilisations corporelles sont quant à elles réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.

d) Actifs et passifs destinés à être cédés ou abandonnés (norme IFRS 5)

Les actifs et passifs destinés à être cédés ou abandonnés sont présentés sur une ligne distincte à l'actif et au passif du bilan.

Le groupe applique la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs (ou groupes destinés à être cédés) et sa vente doit être hautement probable.

Pour que la vente soit hautement probable, un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) doit avoir été engagé par un niveau de direction approprié, et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé.

Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée du bilan du groupe, sans retraitement des périodes antérieures.



Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession, est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités abandonnées est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat.

e) Stock (norme IAS 2)

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré et font l'objet d'une évaluation au plus faible de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

f) Provisions (norme IAS 37)

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le groupe a un plan formalisé et détaillé et notifié aux parties concernées.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de la valeur temps est significatif.

g) Personnel, engagements de retraite et assimilés (norme IAS 19)

Les charges de personnel comprennent l'ensemble des montants versés et provisionnés par l'entreprise à ses salariés, y compris le cas échéant, la participation des salariés, et les charges liées aux stocks options.

Les avantages procurés sont de deux types :

- Pour les régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des organismes extérieurs. La charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.



- Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que : augmentation des salaires, âge de départ, mortalité, rotation et taux d'actualisation.

h) Impôt (norme IAS 12)

Les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés. Les effets dus aux changements des taux d'impôt s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable est quasi certaine.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

La charge d'impôt dans le compte de résultat est égale à la somme des impôts exigibles et des impôts différés.

i) Actifs financiers

Les actifs financiers détenus par le groupe sont classés en deux grandes catégories définies par la norme IAS 39 :

- Les dépôts, les prêts, et les créances sont enregistrés au bilan au coût amorti : cette catégorie, est équivalente à la comptabilisation au prix d'acquisition, la mise en place de ces placements ne faisant pas l'objet de frais ou de coûts significatifs.
- Les actions, les parts de SICAV et de fonds commun de placement et les titres de participation non consolidés sont considérés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont donc comptabilisés au bilan à leur juste valeur si celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Les variations de juste valeur sont alors enregistrées en capitaux propres. Lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, en particulier pour les titres de participation, ces derniers sont maintenus à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur de la participation s'avère inférieure à la valeur comptable.



j) Passifs financiers

I. Dettes financières long terme

Les dettes financières à long terme comprennent essentiellement les emprunts auprès des établissements de crédit, ainsi que les dettes résultant de la reconnaissance à l'actif de la valeur des biens pris en location financement.

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont évalués à la date de souscription à leur juste valeur, puis comptabilisés jusqu'à leur échéance selon la méthode du coût amorti.

A la date de souscription de l'emprunt, la juste valeur correspond à la valeur des flux de décaissements futurs actualisés au taux du marché. En outre, les frais de montage et les éventuelles primes d'émission sont imputés sur la juste valeur de l'emprunt.

La différence entre la valeur nominale de l'emprunt et sa juste valeur est inscrite en capitaux propres. A chaque période suivante, la charge d'intérêt comptabilisée en compte de résultat correspond à la charge d'intérêt théorique calculée par application du taux d'intérêt effectif à la valeur comptable de l'emprunt. Le taux d'intérêt effectif est calculé lors de la souscription de l'emprunt et correspond au taux permettant de ramener les flux de décaissements futurs au montant initial de la juste valeur de l'emprunt.

La différence entre la charge d'intérêt et le montant nominal des intérêts est inscrite en contrepartie de la dette au passif du bilan.

ii. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé selon les principes décrits ci-dessus

k) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comprennent les montants en caisse, le disponible en banque diminué des découverts bancaires, les créances financières et les placements à court terme hautement liquides satisfaisant aux critères retenus par IAS 7.



l) Chiffre d'affaires (norme IAS 18)

Le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées par intégration globale.

Le chiffre d'affaires du groupe se répartit entre les prestations hôtelières (hébergement, restauration et autres prestations) et les redevances perçues dans le cadre de ses activités de mandat de gestion.

Conformément à la norme IAS 18, l'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété.

Les prestations de service sont comptabilisées au moment où le service est rendu.

m) Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, peu fréquents et de montants significatifs présentés de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation du CNC du 27 octobre 2004 et le cadre conceptuel de l'IASB.

Les autres produits et charges opérationnels incluent les coûts de réorganisation et de rationalisation, les litiges majeurs et les reprises de provisions du bilan d'ouverture sans objet, les pertes de valeur conformément à l'application de l'IAS 36, et les plus et moins values de cession des actifs corporels et incorporels.

4. La gestion du risque financier

a) Risque de liquidité

La gestion de la trésorerie est assurée de manière centralisée par la Direction Financière du groupe. Les excédents de trésorerie des filiales sont remontés sur Les Hôtels de Paris qui en assure la redistribution à celles qui ont des besoins et place les surplus de liquidité.

Au 31 décembre 2007, la trésorerie du groupe Les Hôtels de Paris s'élève à 365 K€. (Cf. point 6.g.)



b) Risque de marché

La gestion du risque de marché lié aux variations des taux d'intérêt est réalisée de manière centralisée par la direction financière du groupe.

La société ayant contracté des emprunts à taux variable, une hausse des taux d'intérêts aurait une incidence sur le résultat financier.

A titre indicatif, le tableau suivant simule l'impact d'une hausse du taux de 1 point, sur les intérêts d'emprunt :

| Etat des positions de la société face au risque de taux d'intérêts | | | | |
|--|------|-----------|-----------|-------|
| (en milliers d'euros) | 1 an | < à 5 ans | > à 5 ans | Total |
| Impact sur les intérêts d'emprunt | 145 | 406 | 316 | 867 |

c) Risque de crédit

Le groupe Les Hôtels de Paris n'a pas de financement bancaire dépendant de la notation du groupe ou assorti de « covenants ».

5. Notes sur le compte de résultat

a) Analyse du chiffre d'affaires

L'analyse sectorielle du chiffre d'affaires semble peu pertinente eu égard à la structure même du groupe, cependant le chiffre d'affaires peut être réparti de la manière suivante :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|---|---------------|---------------|
| Activités hôtelières | 23 463 | 19 401 |
| Prestations des contrats de services et concessions de marque | 663 | 583 |
| Autres | 245 | 427 |
| Total | 24 371 | 20 401 |



b) Charges d'exploitation

| (en milliers d'euros) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|-------------------------------------|---------------|--------------|
| Energie | 485 | 519 |
| Entretien et maintenance | 945 | 671 |
| Nettoyage | 1 131 | 994 |
| Coûts de personnel | 132 | 77 |
| Loyers et charges locatives | 3 480 | 2 265 |
| Communication | 259 | 140 |
| Honoraires | 333 | 574 |
| Commissions d'intermédiaires | 1 802 | 1 330 |
| Autres charges d'exploitation | 2 942 | 2 578 |
| Total charges d'exploitation | 11 509 | 9 148 |

Loyers et charges locatives :

Au 31 décembre 2007, les loyers s'élèvent à 3 447 K€ contre 2 211 K€ au 31 décembre 2006.

Ces charges de loyers correspondent à des contrats de location simple.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|--|--------------|--------------|
| Locations immobilières (hôtels et siège) | 2 417 | 1 434 |
| Locations mobilières | 1 029 | 777 |
| Charges locatives | 34 | 54 |
| Total | 3 480 | 2 265 |

c) Detail des amortissements et provisions

| (en milliers d'euros) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|---|---------------|---------------|
| Dotations aux amortissements : | | |
| Immobilisations incorporelles | -27 | -24 |
| Immobilisations corporelles | -1 113 | -1 306 |
| Immobilisations en crédit bail | -297 | -320 |
| Total | -1 437 | -1 650 |
| Dotations aux provisions : | | |
| Provisions sur actif courant | -702 | -187 |
| Provisions pour risques et charges | -63 | -702 |
| Total | -765 | -889 |
| Reprises de provisions : | | |
| Reprises sur actif courant | 1 362 | |
| Reprises sur provisions pour risques et charges non utilisées | | |
| Reprises sur provisions pour risques et charges utilisées | 300 | 1 452 |
| Total | 1 662 | 1 452 |
| Incidence nette totale | -540 | -1 087 |



d) Le coût de l'endettement financier net

Les intérêts financiers constituant le coût de l'endettement financier brut sont liés aux emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et des organismes de crédit bail.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|---|---------------|---------------|
| Intérêts sur emprunts | -892 | -615 |
| Intérêts sur crédit bail | -674 | -728 |
| Découverts bancaires | -30 | -34 |
| Coût de l'endettement financier brut | -1 596 | -1 377 |

Les autres revenus et charges financières correspondent aux reprises et dotations sur amortissements, aux produits de cession de valeur mobilière de placement et aux rémunérations des comptes courants des hôtels sous mandats.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|---|------------|------------|
| Revenus de produits de cession de valeur mobilière de placement | | |
| Autres produits et charges financières | 240 | 62 |
| Total | 240 | 62 |

e) Autres produits et charges opérationnels

Résultat de la gestion des autres actifs du groupe (produits et charges opérationnels non courants)

| (en milliers d'euros) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|--|--------------|--------------|
| Résultat sur cessions d'éléments d'actifs non courant | 749 | 2 689 |
| Plus-value sur lease back | 480 | 479 |
| Variation nette des provisions pour risque et charge à caractère non récurrent | - | - |
| Variation des provisions non courantes sur actifs | - | -777 |
| Autres produits et charges non courants | - | 27 |
| Total | 1 229 | 3 972 |

L'opération de lease-back a généré une plus-value d'un montant de 5 758 K€ qui est étalée sur l'ensemble de la durée du bail, soit 12 ans, à compter de la signature du contrat en date du 23 novembre 2005.

Au titre de la période, la quote-part de la plus-value comptabilisée s'élève à la somme de 480 K€.

Les résultats sur cessions d'éléments d'actifs non courants correspondent principalement aux cessions de lots sur le Pavillon La Chapelle et de la Villa Luxembourg.



f) Impôt

Le taux d'imposition retenu est le taux légal, augmenté des contributions exceptionnelles applicables aux produits futurs, soit 33,33%. La charge d'impôt se ventile comme suit :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|-----------------------|--------------|--------------|
| Impôts exigibles | 1 024 | 1 233 |
| Impôts différés | 209 | 310 |
| Total | 1 233 | 1 543 |

La différence entre la charge d'impôt comptabilisée et l'impôt qui serait constaté au taux nominal s'analyse comme suit :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|---|--------------|--------------|
| Résultat avant impôts, écart d'acquisition, et quote-part mise en équivalence | 3 424 | 4 909 |
| Impôt théorique sur résultat | 1 141 | 1 636 |
| Différences permanentes | 92 | -94 |
| Charge nette d'impôt constatée dans les comptes | 1 233 | 1 543 |

6. Notes sur le bilan

a) Les goodwill

| (en milliers d'euros) | 31/12/2006 | Augmentation | Reclassement mise en équivalence | Opérations destinées à être cédées | 31/12/2007 |
|---|---------------|--------------|----------------------------------|------------------------------------|---------------|
| Fonds de commerce | 25 671 | | | | 25 671 |
| Goodwill sur filiales et participations | 812 | 2 769 | 2 499 | | 6 080 |
| Dépréciation | -812 | | | | -812 |
| Ecart d'acquisition net | 25 671 | 5 268 | | 0 | 30 939 |

L'augmentation de 2 769 K€ des goodwill correspond aux acquisitions sur la période des titres de la SA Hôtel La Galerie mise en intégration globale sur l'exercice. Le reclassement de 2 499 K€ correspond à l'impact de changement de méthode d'intégration suite à la prise de contrôle. La valorisation de ce goodwill a été confirmée sur la base d'un rapport d'expert indépendant sur la base des résultats du dernier exercice.



La dépréciation de 812 K€ des goodwill a été constatée au cours de l'exercice 2005 et correspond à la perte de valeur de l'hôtel Villa Royale.

b) Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie

Les immobilisations incorporelles peuvent être détaillées de la manière suivante :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2006 | Augmentation | Virement de compte à compte | Variation de périmètre | 31/12/2007 |
|---|------------|--------------|-----------------------------|------------------------|------------|
| Montant brut | 662 | | 5 | 18 | 685 |
| Amortissements | -580 | -27 | | -10 | -617 |
| Immobilisations incorporelles nettes | 82 | -27 | 5 | 8 | 68 |

c) Les immobilisations corporelles

| (en milliers d'euros) | 31/12/2006 | Augmentation | Diminution | Virement de compte à compte | Immeuble de placement | Variation de périmètre | 31/12/2007 |
|---|---------------|--------------|------------|-----------------------------|-----------------------|------------------------|---------------|
| Terrains / agencements | 1 209 | | | -58 | | | 1 151 |
| Constructions | 20 114 | 1 | -1 | 5 904 | - 3 277 | 1 | 22 743 |
| Crédits-baux immobiliers et mobiliers | 13 949 | | | | | | 13 949 |
| Matériels et outillages | 1 565 | 150 | | 297 | | 406 | 2 418 |
| Autres immobilisations | 8 316 | 2 969 | -358 | - 3 138 | | 147 | 7 936 |
| Montant brut | 45 153 | 3 120 | -359 | 3 005 | -3 277 | 554 | 48 197 |
| Amortissement et provisions des immobilisations | 8 347 | 1 113 | -359 | | | 463 | 9 564 |
| Reclassement provisions pour risques SNC Royale | 1 965 | 703 | -913 | | | | 1 755 |
| Amortissement des crédits-baux immobiliers et mobiliers | 1 165 | 299 | | | | | 1 464 |
| Montant des amortissements. | 11 477 | 2 115 | -1 272 | | | 463 | 12 783 |
| Immobilisations corporelles nettes | 33 676 | 1 005 | 913 | 3 005 | -3 277 | 91 | 35 414 |
| Immeuble de placement (1) | | | | | 3 277 | | 3 277 |
| Actifs destinés à être cédés (2) | 5 826 | 13 | -2 480 | -3 010 | | | 349 |



(1) Les parties communes d'exploitation relatives au Pavillon La Chapelle, non destinées à être cédées, sont comptabilisées en immeuble de placement pour un montant de 3 277 K€. Cette valorisation a été confirmée à dire d'expert en octobre 2007.

(2) Les actifs relatifs au Pavillon La Chapelle non encore cédés au 31 décembre 2007 ont été enregistrés dans la rubrique Actif non courant disponible à la vente conformément à la norme IFRS 5. Ils correspondent aux deux derniers lots privatifs restant à vendre.

Les informations relatives aux hypothèques et nantisements existants sur les immobilisations sont détaillées dans la note relative aux engagements hors bilan.

Les immobilisations financées par crédit bail sont incluses dans le tableau des immobilisations, et se ventilent par nature de contrat de la manière suivante au 31 décembre 2007 :

| (en milliers d'euros) | Valeur brute | Redevances |
|---------------------------|---------------|--------------|
| Constructions et terrains | 13 166 | 1 535 |
| Climatiseur | 327 | 0 |
| Matériel informatique | 327 | 0 |
| Matériel vidéo et audio | 129 | 20 |
| Total | 13 949 | 1 555 |

d) Les titres mis en équivalence

La société Hôtels et restaurants de Paris SAS, détenue à hauteur de 20% (HRP SAS), est consolidée par mise en équivalence. La contribution de cette société au 31 décembre 2007 s'analyse de la façon suivante :

| (en milliers d'euros) | Contribution aux capitaux propres | Contribution au résultat consolidé | Total |
|------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|--------------|
| Hôtels et Restaurants de Paris SAS | 1 120 | 8 | 1 128 |
| Total | 1 120 | 8 | 1 128 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2006 | Augmentation | Reclassement titres mis en équivalence | 31/12/2007 |
|---------------------------|------------|--------------|--|------------|
| Titres mis en équivalence | 3 616 | 8 | -2 499 | 1 128 |



Au titre de la période, la société Hôtels et Restaurants de Paris dégage un résultat net bénéficiaire de 38 K€.

Nous vous rappelons que les comptes de la SA Hôtel la Galerie sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale au 31 décembre 2007. Au 31 décembre 2006, elle était intégrée par mise en équivalence.

e) Les autres immobilisations financières

Les dépôts et cautionnements correspondent aux dépôts de garantie de loyers et aux dépôts de garantie bancaires.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|------------------------------------|------------|------------|
| Dépôts et cautionnements | 233 | 272 |
| Autres immobilisations financières | 1 | |
| Total | 234 | 272 |

f) Les comptes de tiers actifs et passifs courants

i. Clients et comptes rattachés

| (en milliers d'euros) | 31/12/2006 | | 31/12/2007 | |
|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|----------|
| | Total | Total | < à 1 an | > à 1 an |
| Clients et comptes rattachés | 3 517 | 2 041 | 1 983 | 58 |
| Provisions clients | 51 | 58 | | 58 |
| Clients – valeur nette | 3 466 | 1 983 | 1 983 | 0 |

ii. Autres tiers actif courant

| (en milliers d'euros) | 31/12/2006 | | 31/12/2007 | |
|---|--------------|--------------|--------------|----------|
| | Total | Total | < à 1 an | > à 1 an |
| Stock | 113 | 147 | 147 | |
| TVA à récupérer | 820 | 767 | 767 | |
| Créances envers les organismes sociaux | 1 | 32 | 32 | |
| Créances d'impôts et taxes | | 1922 | | |
| Charges constatées d'avance | 338 | 301 | 301 | |
| Autres débiteurs | 5 164 | 4392 | 6 246 | |
| Provision pour dépréciation d'actifs | -333 | | | |
| Autres créances et comptes de régularisation | 5 990 | 7 314 | 7 314 | |
| Total | 6 103 | 7 461 | 7 461 | 0 |



iii. Dépréciation des actifs courants

| (en milliers d'euros) | A l'ouverture | Dotation exercice | Reprise exercice | Reclassement en actifs destinés à être cédés | A la clôture |
|-----------------------|---------------|-------------------|------------------|--|--------------|
| Stocks | | | | | |
| Créances Clients | 51 | | -7 | | 58 |
| Autres créances | 333 | | 333 | | |
| Total | 384 | 0 | 326 | 0 | 58 |

iv. Autres tiers passif courant

| (en milliers d'euros) | 31/12/2006 | 31/12/2007 | | |
|---|---------------|---------------|---------------|----------|
| | Total | Total | < à 1 an | > à 1 an |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 3 950 | 3 824 | 3 824 | |
| Dettes vis à vis du personnel et des organismes sociaux | 1 399 | 1 788 | 1 765 | |
| TVA à payer | 1 292 | 1 262 | 1 262 | |
| Autres dettes d'impôts et taxes | 2 766 | 2 847 | 2 847 | |
| Dettes fiscales et sociales | 5 457 | 5 850 | 5 850 | |
| Autres dettes et comptes de régularisation | 959 | 402 | 402 | |
| Total | 10 366 | 10 076 | 10 076 | 0 |

g) Analyse de la trésorerie et équivalents de trésorerie

| (en milliers d'euros) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|---|------------|------------|
| Trésorerie | 365 | 926 |
| Equivalents de trésorerie (disponibilités, OPCVM) | 0 | 0 |
| Dépréciation placements court terme | 0 | 0 |
| Total | 365 | 926 |



h) Impôts différés

i. Impôts différés actif

| (en milliers d'euros) | 31/12/2006 | Variation | 31/12/2007 |
|---|--------------|------------|--------------|
| Autres différences temporaires | 396 | 373 | 769 |
| Reports déficitaires activés | 0 | 0 | 0 |
| Différences fiscales sur décalage temporaires | 64 | 2 | 66 |
| Différences fiscales sur participation des salariés | 205 | 74 | 279 |
| Différence temporaire sur Lease Back | 5 228 | -480 | 4 748 |
| Total base | 5 893 | -31 | 5 862 |
| Taux d'impôt différé | 33,33% | | 33,33% |
| Impôt différé | 1 964 | -10 | 1 954 |

ii. Impôts différés passif

| (en milliers d'euros) | 31/12/2006 | Variation | 31/12/2007 |
|---|--------------|------------|--------------|
| Différences fiscales temporaires | 2 209 | 966 | 3 175 |
| Différences liés aux retraitements de consolidation | 5 736 | -372 | 5 364 |
| Total base | 7 945 | 594 | 8 539 |
| Taux d'impôt différé | 33,33% | | 33,33% |
| Impôt différé | 2 649 | 197 | 2 846 |

i) Capital

Au 31 décembre 2007, le capital social est composé de 4 333 103 actions. Il n'existe pas d'instrument dilutif en circulation à cette même date.

| | Nombre de titres | Montant |
|---------------------------------|------------------|---------|
| Titres en début d'exercice | 4 433 103 | 660 577 |
| Titres émis en cours d'exercice | | |
| Titres en fin d'exercice | 4 433 103 | 660 577 |



j) Provisions pour risques et charges et engagements sociaux

| (en milliers d'euros) | 31/12/2006 | Dotation période | Reprise (utilisée) | Reclassement en passif disponible à la vente | 31/12/2007 |
|---|--------------|------------------|--------------------|--|--------------|
| Provision pour retraites | 16 | 0 | -8 | | 8 |
| Provision pour risques et charges | 0 | 0 | 0 | | 0 |
| Total provisions à caractère non courant | 16 | 0 | -8 | 0 | 8 |
| Provisions fiscales, litiges et autres (1) | 1 231 | 63 | -292 | 0 | 1 002 |
| Total provisions à caractère courant | 1 231 | | | | 1 002 |

(1) Le détail des principales provisions est le suivant :

- Provision pour bureaux inoccupés : 152 K€
- Provision des intérêts d'emprunt Enténial : 144 K€
- Provision pour crédit bail Cofracomi : 398 K€
- Provision pour risque fiscal : 308 K€

L'augmentation de la provision de 63 K€ correspond aux dotations complémentaires suivantes :

- Une provision complémentaire de 46 K€ sur l'exercice qui vient augmenter la provision pour charges de 353 K€ correspondant aux compléments de loyer à payer dans le cadre du contrat de crédit-bail immobilier du Pavillon Losserand Montparnasse ;
- Un complément de provision pour charges de 17 K€ correspondant à l'augmentation de loyer sur la villa Eugénie.

Le montant des reprises concernent la provision constituée en 2006 et relative au loyer avenue d'Eylau (171 K€), les risques prud'homaux (119 K€) et le risque BFR royale (171 K€).

La diminution de la provision de 292 K€ correspond principalement aux reprises sur provisions suivantes :

- Une reprise nette de provision pour risques prud'homaux (119 K€) suite au jugement rendu en 2007 par le Conseil de Prud'hommes, venant solder cette affaire.
- La diminution de la provision pour charge d'un montant de 171 K€ correspond à la reprise de provision pour locaux non occupés.

k) Description des régimes de retraites

Les avantages à long terme sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.



i. Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. L'organisme se charge de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO/AGIRC).

Les paiements du groupe sont constatés en charge de la période à laquelle ils se rapportent.

ii. Régimes à prestations définies

Le groupe Les Hôtels de Paris offre à ses salariés différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du groupe. Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis des salariés. S'ils ne sont pas entièrement pré financé, ils donnent lieu à constitution de provision.

L'engagement calculé sur une base actuarielle, est déterminé de manière rétrospective pour l'ensemble des salariés en tenant compte des hypothèses actuarielles de l'ancienneté, des conventions collectives en vigueur, de la rotation par catégorie de personnel, de la table de mortalité (TV 88/90), ainsi que d'un taux d'actualisation.

Ces paramètres sont revus chaque année et se récapitulent de la manière suivante :

| | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|----------------------------------|-------------|-------------|
| Age de départ à la retraite | 65 ans | 65 ans |
| Evolution des salaires non cadre | 2,5% par an | 2,5% par an |
| Evolution des salaires cadre | 3,2% par an | 3,2% par an |
| Taux d'actualisation | 5% | 5% |

I) Emprunts et dettes financières

| (en milliers d'euros) | 31/12/2006 | 31/12/2007 | | | |
|--|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|
| | Total | Total | < à 1 an | De 1 à 5 ans | > à 5 ans |
| Emprunts / dettes auprès des établissements de crédits | 14 850 | 15 243 | 2 316 | 6 534 | 6 393 |
| Emprunts / dettes auprès des organismes de crédit bail | 10 812 | 9 930 | 971 | 3 472 | 5 487 |
| Concours bancaires | 663 | 1 650 | 1 650 | 0 | 0 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 422 | 231 | 171 | 0 | 60 |
| Total | 26 747 | 27 054 | 5 109 | 10 005 | 11 940 |



m) Engagements hors bilan

A la connaissance de la société Les Hôtels de Paris, la présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

i. Dettes financières garanties par des sûretés réelles

Au 31 décembre 2007, les emprunts et crédit baux contractés par la société et garantis par des sûretés réelles se répartissent comme suit, en fonction de la nature des garanties prises par les établissements bancaires concernés :

| (en milliers d'euros) | Montant initial de l'emprunt | Montant pris en garantie | Capital restant dû au 31/12/2007 |
|---|------------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| Hypothèques et PPD* | 3 115 | 2 744 | 624 |
| Hypothèques + Nantissement de fonds de commerce + PPD | 11 121 | 17 580 | 8 514 |
| Nantissements de fonds de commerce | 20 967 | 42 459 | 14 923 |

(*) PPD = Privilège de prêteur de deniers

ii. Privilèges et nantissement de fonds de commerce au profit du trésor

| (en milliers d'euros) | Montant total de la dette | Montant pris en garantie | Montant restant dû au 31/12/2007 |
|-----------------------------------|---------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| Hypothèques légales | - | - | - |
| Privilèges | - | - | - |
| Nantissement de fonds de commerce | 1 584 | 2 592 | 1 289 |

Les nantissements de fonds de commerce au profit du trésor sont relatifs à des garanties prises par l'administration en couverture de :

- La TVA Dormoy La Chapelle suite à la réclamation contentieuse effectuée par la société ayant conduit à un sursis de paiement,
- et de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2006 pour lequel la société a obtenu un échéancier de paiement d'une durée de 24 mois.



iii. Autres engagements hors bilan

| Catégories d'engagement | Total | Dirigeants | Filiales | Participations |
|--|-----------------|-------------------|-----------------------------------|--------------------------------|
| Engagements donnés | | | | |
| Cautions hypothécaires | 1 525 K€ | | | Hôtels et Restaurants de Paris |
| Cautions hypothécaires | 1 525 K€ | | | Hôtels et Restaurants de Paris |
| Cautions solidaires | 1 829 K€ | | Société Nouvelle du Royal Pigalle | |
| Indemnisation du dirigeant en cas de rupture anticipée des fonctions | 415 K€ | Patrick Machefert | | |
| Total | 5 294 K€ | | | |
| Engagements reçus | | | | |
| Cautions solidaires de paiement des loyers du siège social* | 101 K€ | Patrick Machefert | | |
| Total | 101 K€ | | | |

(*) Il s'agit du bail de l'ancien siège social sis 15 avenue d'Eylau à Paris (75116)

Par ailleurs, l'ensemble consolidé comptabilise 7 518 heures ouvertes au titre du droit individuel à la formation,

n) Transactions avec les parties liées

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des entités liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note.

Les parties liées sont les sociétés ayant conclu un contrat de prestations de services et de concession de marque avec Les Hôtels de Paris, ainsi que les autres sociétés ayant les mêmes dirigeants et avec lesquelles il existe des prestations.

Prestations réalisées au cours de l'exercice 2007 avec les sociétés liées, faisant l'objet de conventions réglementées :



| (en milliers d'euros) | Redevances* | Loyers | Prestations de services | Client / Fournisseur | Intérêts financiers | Compte courant** |
|-----------------------------------|-------------|--------|-------------------------|----------------------|---------------------|------------------|
| Paris Opéra Drouot | 75 | | | | -7 | -276 |
| Paris Porte d'Italie | 80 | | | | -19 | -6 |
| Paris Louvre | 41 | | | | 10 | 875 |
| Paris Bercy | 50 | | | | -3 | 95 |
| Opéra Grands Boulevards | 56 | | | | 2 | 20 |
| Lutèce Port Royal | 54 | | | | 16 | 528 |
| Hôtel du Rond Point | 40 | | | | 11 | 442 |
| Friedland 2 | | | 2 | 8 | | |
| Financière Friedland | | | 2 | 2 | | |
| Compagnie Financière du Trocadéro | | | 2 | 63 | | |
| Foncière du Trocadéro | | -148 | | 77 | | |
| Murano | | 175 | | 3 | | |

(*) Les redevances correspondent aux sommes facturées dans le cadre du contrat de prestations de services et de concession de marque. Il s'agit du cumul des 3 redevances (redevances sur chiffre d'affaires, redevance sur RBE et redevance Internet).

(**) Les sommes comptabilisées en compte courant correspondent aux avances de trésorerie consenties réciproquement dans le cadre de la convention de gestion centralisée de trésorerie signée en 2005.

Prestations réalisées au cours de l'exercice 2007 avec les sociétés liées, relevant des conventions courantes :

| (en milliers d'euros) | Refacturations | Domiciliation | Client / Fournisseur |
|-----------------------------------|----------------|---------------|----------------------|
| Paris Opéra Drouot | | 89 | |
| Paris Porte d'Italie | | 4 | |
| Paris Louvre | | 4 | |
| Paris Bercy | | 4 | |
| Opéra Grands Boulevards | | 3 | |
| Lutèce Port Royal | | 4 | |
| Hôtel du Rond Point | | 4 | |
| Friedland 2 | | | 1 8 |
| Compagnie Financière du Trocadéro | | | 1 63 |
| Foncière du Trocadéro | -114 | 2 | 1 77 |
| Murano | 85 | -4 | 3 |

o) Notes relatives au tableau de flux de trésorerie

La présentation du tableau de flux de trésorerie isole, d'une part, les flux de trésorerie provenant des activités professionnelles, d'autre part, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et enfin les flux de trésorerie provenant des activités de financement.



Les flux de trésorerie provenant des activités professionnelles incluent :

- La marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents après variation des impôts différés et plus-value de cessions d'actifs ;
- Les encaissements ou décaissements liés aux éléments non récurrents ;
- La variation du besoin en fonds de roulement.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement incluent :

- Les investissements de développement qui recouvrent les actifs immobilisés ainsi que la constitution de nouveaux actifs ;
- Les produits de cessions d'actifs.

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement incluent :

- Les variations des dettes et emprunts.

7. Autres notes

a) Changement de siège social

Parvenue à l'échéance du bail des locaux du 15 avenue d'Eylau à Paris (75116), la société a pris à bail de nouveaux locaux sis 20 avenue Jules Janin à Paris afin d'y installer son siège social. Cette décision a été approuvée à l'occasion de l'assemblée générale du 22 juin 2007. La société a profité de la période estivale pour déménager son siège social et rapatrier le service réservation qui était jusqu'alors basé au Normandy Hôtel.

Par ailleurs, afin d'assurer la fluidité de l'information et le traitement rapide des problématiques administratives, il a été décidé de domicilier les sociétés liées par le biais de contrat de prestations de services et de concessions de marque, à cette même adresse.

Les contrats de domiciliation, d'une durée d'un an, sont renouvelables chaque année (à compter du 1^{er} janvier 2009), par tacite reconduction. Cette mise à disposition de locaux donne lieu à une facturation de 250 € par mois et par société domiciliée. Ces conventions ont été considérées comme conclues à des conditions normales de marché.



b) Cession d'actifs immobiliers

i. Commercialisation du Pavillon La Chapelle

⇒ Concernant la cession des parties communes d'exploitation du Pavillon La Chapelle :

La promesse de vente des parties communes, signée en date du 13 décembre 2005 avec la société Murano pour un montant de 3 500 K€ HT, et qui avait été prorogée jusqu'au 31 décembre 2007, n'a pas été réalisée. Aucune autre promesse de vente des parties communes d'exploitation n'a été signée.

Du fait de la non réalisation de la promesse de vente à la société Murano, les actifs et les passifs relatifs au Pavillon la Chapelle non encore cédés, qui avaient été enregistrés dans les rubriques « Actifs et Passifs destinés à être cédés » conformément à la norme IFRS 5, ont été reclassés en 2007 dans la rubrique « Immeubles de placement », conformément à la norme IAS 40 pour un montant de 3 277 K€. La valeur inscrite dans les comptes a été confirmée à dire d'expert en octobre 2007.

Le bail signé avec la société Murano dans l'attente de l'exécution de la promesse de vente, est devenu ferme à compter du 1^{er} janvier 2008. Ce bail a été conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives, commençant à courir le 1er janvier 2006 pour se terminer le 31 décembre 2014. Le montant du loyer annuel s'élève à la somme de 175 K€.

Au titre de l'exercice 2007, le loyer a été augmenté d'une indemnité d'occupation facturée à la société Murano pour l'exploitation des lots restants à céder et appartenant toujours à la société Les Hôtels de Paris, pour un montant de 18 K€. L'ensemble des sommes facturées est comptabilisé sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels ».

⇒ Concernant la cession des parties privatives du Pavillon La Chapelle :

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la société a cédé 8 lots privatifs supplémentaires pour un montant de 1 461 K€ générant une moins value de 289 K€. Ce résultat est comptabilisé sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels ». Cette moins value est couverte partiellement par une reprise de provision d'un montant de 122 K€.

Au 31 décembre 2007, 2 lots privatifs restent à vendre pour un montant de 345 K€ et sont comptabilisés en « actif non courant disponible à la vente ». Le solde de la provision pour dépréciation des lots restant à vendre s'élève à la somme de 19 K€.



ii. Commercialisation de la Villa Luxembourg

Au cours de l'exercice la société a poursuivi la commercialisation des lots privatifs (52 chambres) de la Villa Luxembourg, initiée au cours du second semestre 2006.

Chaque cession est assortie de la signature d'un bail consenti par l'acquéreur à la société Les Hôtels de Paris afin de permettre l'exploitation de l'hôtel. Le bail, d'une durée de douze années entières et consécutives, est renouvelable par période triennale.

En 2007, la société a cédé les 12 lots restant pour un montant de 1 912 K€, générant une plus-value de 1 038 K€. Ce résultat est comptabilisé sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels ».

Au 31 décembre 2007, il ne reste aucun lot à vendre.

L'opération de cession des lots privatifs de la Villa Luxembourg réalisée au cours des exercices 2006 et 2007, aura généré une plus-value de 4 599 K€, pour un produit de cession global de 8 366 K€.

c) Acquisition d'actifs

i. Acquisition du Pavillon Nation

En date du 28 juin 2006, la société a acquis un nouvel établissement de 43 chambres situé 13 Boulevard de Charonne à Paris (11ème arr.), pour un montant de 3 550 K€ (murs et fonds de commerce). Cette acquisition et les travaux d'aménagement réalisés ont été financés par un emprunt d'un montant de 6 000 K€ contracté à taux variable sur 15 ans (indexation sur l'Euribor).

Au cours de l'exercice, la société a finalisé le programme de rénovation lourde entrepris en juillet 2006. L'hôtel, répondant aux normes 3 étoiles, a été inauguré en septembre 2007.

Au 31 décembre 2007, les immobilisations s'établissent à 4 440 K€ et le fonds de commerce est inscrit dans les comptes pour la somme de 2 650 K€. Le montant total de l'emprunt lié à cette opération a été débloqué au titre de l'exercice, et les intérêts comptabilisés sur la période s'élèvent à 272 K€.

Sur la période d'exploitation (4 mois), le taux d'occupation s'est élevé à 46,74 % et le prix moyen hors taxe à 150,65 euros pour un chiffre d'affaires de 359 K€.



ii. Prise de contrôle dans le capital de la SA Hôtel La Galerie

Au cours de l'exercice, la société a pris le contrôle de la SA Hôtel la Galerie exploitant le Pavillon Saint Augustin situé rue de la Pépinière à Paris (8ème arr.), par l'acquisition de 1 268 actions complémentaires (soit 50,72 % du capital), pour un montant de 2 919 K€.

Le capital détenu au 31 décembre 2007 s'élève ainsi à 95,08 %.

Un goodwill est inscrit dans les comptes pour 5 627 K€. Cette valeur a été confirmée à dire d'expert sur la base des résultats du dernier exercice clos.

En conséquence de cette prise de contrôle, les comptes de la société sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la société Les Hôtels de Paris depuis le 1er janvier 2007 et a été incluse dans le périmètre d'intégration fiscale.

d) Contentieux fiscaux

i. Contentieux fiscal portant sur le Pavillon La Chapelle

En mars 1999, la Cour d'appel de Paris a condamné solidairement la société Les Hôtels de Paris, la SCI 1-5 Passage Ruelle et Monsieur Von Dem Bussche à payer la somme de 1 157 K€, au titre de la TVA afférente à la Vente en État Futur d'Achèvement de l'immeuble.

Au 31 décembre 2007, le solde restant dû au titre de ce litige est de 491 K€. Ce montant qui correspond à des pénalités d'assiette est enregistré au passif du bilan.

En date du 7 janvier 2007, la société a sollicité la remise gracieuse de la totalité des pénalités d'assiettes restant dues.

Elle a également sollicité par anticipation, la remise gracieuse de pénalités de recouvrement non encore émises par l'administration et dont le montant devait s'élever à un total de 355 K€.

En date du 8 janvier 2008, l'administration fiscale a indiqué que les pénalités de recouvrement n'incombaient pas à la société Les Hôtels de Paris et a rejeté la demande de remise gracieuse portant sur les pénalités d'assiette (491 K€), au motif que la condamnation initiale porte sur le recouvrement de la dette et non son bien fondé.

La société va déposer un recours gracieux auprès du Ministre de l'économie et des finances pour le solde de ce litige qui s'élève à la somme de 491 K€.



ii. Contrôles TVA

⇒ Contrôles portant sur les exercices 1992 à 1994

Au 31 décembre 2007, un redressement demeure concernant Paris Magenta, pour un montant de 82 K€, après abandon par l'administration d'une partie de la réclamation (soit 409 K€).

Compte tenu des abandons consentis par l'administration fiscale au titre des précédents redressements, la société n'a pas provisionné la somme réclamée dans le cadre du contentieux Paris Magenta dans l'attente de la décision de l'administration pour la remise du solde de la réclamation.

⇒ Contrôles portant sur la période du 1er janvier 2002 au 30 juin 2005

L'administration fiscale a notifié les redressements suivants :

- Au titre de l'exercice 2002, la somme de 397 K€. L'administration fiscale a abandonné spontanément la somme de 157 K€ et mis en recouvrement le solde, soit la somme de 240 K€. La société a accepté et réglé 25 K€ au titre de ce redressement. Le solde de 215 entièrement provisionné dans les comptes fait l'objet d'une réclamation contentieuse.
- Au titre de la période du 1^{er} janvier 2003 au 30 juin 2005, la somme de 1 115 K€.

Le 14 février 2007 ; ces redressements ont été contestés dans une réclamation contentieuse, et abandonnés à hauteur de 445 K€ par l'administration en date du 15 juin. La société a accepté et réglé la somme de 166 K€, le solde de 504 K€ entièrement provisionné dans les comptes fait l'objet d'une réclamation contentieuse.

Les différents dégrèvements obtenus conduisent à constater un produit de 445 K€ dans les comptes de l'exercice.

e) Litige portant sur le fonds de commerce de la Villa Royale

En 2001, la société Les Hôtels de Paris a acquis la totalité des titres de la société Royal Pigalle et donc de sa filiale, la société SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, propriétaire d'un fonds de commerce sis rue Duperré à Paris. Un goodwill de 812 K€ est inscrit dans les comptes et provisionné à 100%. Par ailleurs, un programme de rénovation a été réalisé pour un montant d'environ 4 350 K€.



Un tiers a engagé une action en vue de revendiquer la propriété dudit fonds, sur la base d'une promesse de vente qui lui avait été consentie par la SNC société nouvelle du Royal Pigalle, antérieurement au rachat par la société Les Hôtels de Paris. Le Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à cette demande en date du 3 mars 2000, sans que la société Les Hôtels de Paris ait été informée de l'existence de cette promesse de vente ni de l'action engagée par ce tiers.

Puis, en novembre 2001, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a reçu un commandement de payer une astreinte, en application du jugement du Tribunal de Commerce du 3 mars 2000, portant ainsi à la connaissance de notre société, l'existence d'une procédure antérieure à la cession et dissimulée par le cédant. La société Les Hôtels de Paris a contesté cette action.

En date du 10 février 2004, la Cour de cassation a infirmé le jugement et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel.

En date du 29 mars 2006, la Cour d'appel a confirmé la première décision de la Cour d'appel et déclaré parfaite la cession du fonds de commerce intervenue préalablement à l'acquisition de ce même fonds par la société Les Hôtels de Paris. Toutefois, la société a contesté cette décision et a formé un pourvoi en cassation. La société a provisionné la totalité des actifs et des intérêts restant à courir sur l'emprunt.

Par décision en date du 18 septembre 2007, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi remplaçant les parties dans la situation dans laquelle elles se trouvaient suite à l'arrêt rendu par la Cour d'appel du 29 mars 2006.

Le 4 octobre 2007, la société a reçu une sommation à restituer le fonds de commerce. Le 29 octobre 2007, la société a répondu être dans l'impossibilité d'exécuter le jugement.

En date du 15 novembre 2007, la partie adverse a réitéré sa demande de restitution du fonds de commerce.

Par une itérative protestation à sommation en date du 23 novembre 2007, la société a de nouveau émis les plus expresses réserves quant à l'exécution du jugement.

Enfin, en date du 16 octobre la partie adverse a assigné la société en référé aux fins de désignation d'un expert pour déterminer son préjudice.

En date du 29 janvier 2008, le tribunal a débouté cette dernière de sa demande, considérant qu'il existait une contestation sérieuse.



A ce stade de la procédure et compte tenu des informations disponibles, l'évolution de ce dossier n'a pas conduit la société à enregistrer de provision complémentaire.

La société poursuit l'exploitation de l'hôtel Villa Royale. En conséquence les provisions constituées dans le cadre du contentieux Villa Royale en 2005 ont été modifiées ainsi qu'il suit, au cours de l'exercice 2007 :

- Dépréciation de l'écart d'acquisition pour un montant de 812 K€ ;
- Dépréciation de la valeur nette des immobilisations de la société pour un montant de 1 828 K€, diminué du prix de vente à récupérer de 616 K€ ;
- Assurance dommages-ouvrages pour un montant de 12 K€ ;
- Provision pour dépréciation de créance pour un montant de 132 K€ ;
- Provision pour charge des intérêts sur emprunts restant à courir pour un montant de 162 K€.

Le montant global restant provisionné s'établit à la somme de 2 328 K€ contre 2 954 K€ au titre de l'exercice 2006.

f) Provisions portant sur les locations immobilières

i. Bail commercial de l'ancien siège social

En date du 30 septembre 2007, la société a libéré les locaux qu'elle occupait au 2ème et 3ème étages, le bail arrivant à son terme et n'ayant pas été renouvelé.

Au cours de la période, la société a repris la provision correspondant aux loyers sur la partie non occupée des locaux de l'ancien siège social sis 15 avenue d'Eylau à Paris (75116), pour un montant de 171 K€.

ii. Bail commercial de la Villa Eugénie

Le 19 mars 2004, le propriétaire des murs de la Villa Eugénie sis 167 rue de Rome à Paris (17ème arr.), la société SCI Uniphenix-Dynapierre a délivré à la société Les Hôtels de Paris, locataire, un congé avec offre de renouvellement prenant effet le 1er octobre 2004, et portant le loyer de 75 K€ à 300 K€ HT par an.

Considérant cette proposition trop élevée par rapport au prix du marché, la société a saisi le Tribunal de Grande Instance de Paris aux fins de nomination d'un expert ayant pour mission de dresser un rapport sur la valeur locative du bien.



En date du 6 juillet 2007, le Juge des loyers commerciaux du Tribunal de Grande Instance a fixé le montant du loyer du bail renouvelé avec la SCI Uniphenix-Dynapierre à la somme de 126 K€ annuel en principal, et ce à compter du 1er octobre 2004.

Au 31 décembre 2007, la provision a été ajustée en conséquence à la somme de 152 K€ dans l'attente de l'appel de fonds définitif du bailleur.

g) Reconnaissance d'une Unité Economique et Sociale

En date du 4 juin 2007, la société et ses partenaires sociaux ont signé un accord tendant à reconnaître l'existence d'une unité économique et sociale (UES) entre la société Les Hôtels de Paris et les sociétés liées par le biais de contrats de prestations de services et de concession de marque (10 sociétés).

Une unité économique et sociale est caractérisée par une concentration des pouvoirs de direction, une complémentarité des activités et une communauté de travailleurs.

La reconnaissance de l'UES regroupant au moins 50 salariés, emporte l'obligation de mettre en place un comité d'entreprise groupe. Ce comité a été mis en place à l'occasion des élections intervenues le 17 juillet 2007. Ce comité est composé de 6 personnes.

8. Répartition du capital et des droits de vote

Le capital de la société et les droits de vote au 30 avril 2008 se répartissent ainsi qu'il suit :

| | Total actions | Voix simple | Voix double | % du capital | % des votes | Total droits de vote |
|----------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|----------------------|
| Total nominatif | 3 330 568 | 1 073 434 | 2 257 134 | 76,86% | 84,79% | 5 587 702 |
| Personnes physiques | 1 644 679 | 31 254 | 1 613 425 | 37,96% | 49,44% | 3 258 104 |
| Personnes morales | 1 685 889 | 1 042 180 | 643 709 | 38,91% | 35,35% | 2 329 598 |
| Résidents | 2 983 919 | 1 073 434 | 1 910 485 | 68,86% | 74,27% | 4 894 404 |
| Non résidents | 346 649 | 0 | 346 649 | 8,00% | 10,52% | 693 298 |
| Total porteurs | 1 002 535 | 1 002 535 | 0 | 23,14% | 15,21% | 1 002 535 |
| Total général | 4 333 103 | 2 075 969 | 2 257 134 | 100,00% | 100,00% | 6 590 237 |



9. Rémunération des mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations versées aux mandataires sociaux, incluant salaires, avantages en nature et jetons de présence, est réparti ainsi qu'il suit :

| Eléments de rémunération (en euros) | Montant global versé par la société | Montant global versé par les filiales et participations |
|--|--|---|
| Salaires | 276 749 | 156 910 |
| Avantages en nature | 2 744 | - |
| Indemnités et avantages divers (retraite, prime de départ, ...) | - | - |
| Frais liés au personnel détaché ou prêtés et refacturés à l'entreprise | - | - |
| Jetons de présence | 54 444 | - |

Une convention d'indemnisation du Président de la société a été signée au cours de l'exercice 2000 et prévoit le paiement d'une indemnité équivalent à 24 mois de rémunération brute en cas de cessation anticipée des fonctions du Président de la société, sauf cas de faute lourde. La signature de cette convention relevant des dispositions des conventions réglementées a été autorisée en conseil et approuvée en assemblée générale. Cf. point 6.m.iii

10. Evènements postérieurs à la clôture

a) Contrôle fiscal

En date du 7 mars 2008, l'administration fiscale a notifié un avis de contrôle de comptabilité à la société, pour les exercices 2005 à 2007. Ce contrôle qui a débuté le 28 mars 2008 porte sur la TVA et l'impôt sur les sociétés.

b) Ouverture de la centrale de réservation

La société a mis en place, au cours du premier trimestre, la centrale de réservation annoncée au cours de l'exercice précédent. Ce service, basé au siège social de la société, centralise progressivement l'ensemble des réservations arrivant sur les hôtels afin d'optimiser le processus de réservation, la vente au meilleur prix, et de recentrer le travail des hôteliers sur l'accueil client et la qualité



c) Décision de souscription à l'augmentation de capital de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris

Lors de sa séance du 11 février 2008, le conseil d'administration a été informé de l'acceptation du projet d'augmentation de capital de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris qu'il avait proposé de réaliser lors de la séance précédente dans le but de valoriser la créance de sa filiale.

L'augmentation de capital d'environ 500 K€ doit être réalisée par l'émission d'actions nouvelles au nominal de 19 € assorti d'une prime d'émission.

Après en avoir débattu et compte tenu de la communauté d'intérêts existant avec la SAS Hôtels et Restaurants de Paris, la société a décidé de souscrire à cette augmentation de capital par incorporation de la totalité de son compte courant (soit 3 647 K€). Cette opération permettra ainsi à la société de consolider sa participation dans cet hôtel à fort potentiel et qui représente un des établissements phare de l'enseigne.

11. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés au cours de l'exercice 2007 pour l'ensemble consolidé s'élèvent à :

| (en milliers d'euros) | MBV | COREVISE |
|---|------------|-----------|
| Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés | 105 | 79 |
| Total | 105 | 79 |

12. Gouvernement d'entreprise

a) Présentation des organes sociaux

Le conseil d'administration de la société est composé de cinq membres :

- Patrick Machefert, Président Directeur Général, suite à la décision de cumul des fonctions de Président et de Directeur Général prise en date du 24 juin 2002 ;
- Christiane Derory, Administrateur et Directeur Général Délégué ;
- Daniel Derory, Administrateur ;
- Michel Mancheron, Administrateur ;
- Michel Louazé, Administrateur.



La direction générale de la société s'exerce sous le contrôle du conseil d'administration qui définit les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Au titre de leurs fonctions dans la société, les mandataires sociaux ont perçu les rémunérations suivantes au cours de l'exercice 2007 (en euros) :

| Noms | Rémunération versée par la société | Rémunération versée par les filiales et participations |
|-------------------|------------------------------------|--|
| Patrick Machefert | 229 006 | 156 910 |
| Michel Mancheron | 12 378 | |
| Daniel Derory | 8 967 | |
| Christiane Derory | 80 287 | |
| Michel Louazé | 3 300 | |

Aux côtés du conseil d'administration, un comité de direction a été institué depuis l'exercice 2002. Ce comité de direction qui se réunit deux fois par mois, a pour fonction l'élaboration des objectifs d'exploitation ainsi que le suivi de la réalisation des objectifs. Il décide également des actions commerciales et marketing nécessaires.

b) Liste des mandats

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 al.3 du Code de commerce, nous vous adressons la liste des mandats ou fonctions exercées par les mandataires de la société au sein de toute autre société, à savoir :

Monsieur Patrick Machefert :

- Président du Conseil d'Administration SA PARIS PORTE D'ITALIE, RCS Créteil 412.385.585
- Gérant SC PARIS PORTE D'ITALIE, RCS Créteil 414.293.878
- Gérant EURL OPERA GRANDS BOULEVARDS, RCS Paris 422.887.554
- Président du Conseil d'Administration SA PARIS OPERA DROUOT, RCS Paris 419.668.140
- Gérant SC PARIS OPERA DROUOT, RCS Paris 419.625.439
- Président du Conseil d'Administration SA PARIS LOUVRE, RCS Paris 408.344.331
- Liquidateur SC PARIS LOUVRE, RCS Paris 410.413.728
- Président du Conseil d'Administration SA ROYAL PIGALLE, RCS Paris 423.965.904
- Gérant SARL LUTECE PORT ROYAL, RCS Paris 431.371.137



- Gérant- associé SNC HOTEL DU ROND POINT RCS Paris 403.617.483
- Gérant SCI DUPLESSY IMMOBILIER, RCS Paris 444.715.221
- Président SAS PARIS PALACE MARRAKECH, RCS Paris 485.068.423
- Gérant – associé SCI LUTECE PORT ROYAL, RCS Paris 492.106.745
- Gérant - associé SC SEE, RCS Paris 420.335.952
- Gérant SC INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS HOTELIERS RCS Nanterre 417.687.092
- Président SAS FRIEDLAND 2, RCS Paris 452.996.606
- Président SAS MURANO, RCS Paris 449.557.933
- Gérant SARL FONCIERE DU TROCADERO, RCS Paris 433.843.208

Madame Christiane Derory :

- Président SAS HÔTELS & RESTAURANTS DE PARIS, RCS Paris 411.872.591
- Gérant SARL DECOROTEL, RCS Paris 393.209.630
- Associé SC SEE, RCS Paris 420.335.952
- Président Directeur Général SA PARIS BERCY, RCS Paris 403.048.259
- Directeur Général non administrateur SA PARIS OPERA DROUOT, RCS Paris 419.668.140
- Administrateur SA LA FINANCIERE FRIEDLAND, RCS Paris 435.126.511
- Administrateur SA ROYAL PIGALLE, RCS Paris 423.965.904
- Gérante SARL LA COMPAGNIE FINANCIERE DU TROCADERO, RCS Paris 403.206.659
- Associé SCI LUTECE PORT ROYAL, RCS Paris 492.106.745

Monsieur Michel Mancheron : Néant

Monsieur Daniel Derory : Néant

Monsieur Michel Louazé :

- Co-gérant SARL LA FORGE, RCS Mamers 383.116.241
- Gérant SARL LOUAZE, RCS Mamers 383.854.247
- Co-gérant associé SCI DE PEGASE, RCS Laval 483.622.593



c) Contrôle de la société

Deux commissaires aux comptes titulaires sont chargés de contrôler les comptes de la société :

- MBV et associés sis 7 rue de Madrid à Paris (75008) ;
- COREVISE sis 3 rue Scheffer à Paris (75016)

13. Développement durable et risques liés à l'environnement

De par sa nature, l'activité de la société comporte peu de risques pour l'environnement. Il s'agit pour l'essentiel de risques d'incendie, de rupture de canalisation d'eau ou de gaz.

Des moyens de prévention et de lutte ont été mis en place dans chaque établissement, rendant peu probable la réalisation de ces risques.

La société a souscrit, afin de garantir la pérennité de son activité, des contrats d'assurances auprès de la Compagnie Generali, notamment contre les risques d'incendie, de perte d'exploitation et pour sa responsabilité civile.



Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société LES HOTELS DE PARIS, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés :

E-7. « Autres notes » de l'annexe, au paragraphe b, concernant les parties communes d'exploitation relatives au PAVILLON LA CHAPELLE qui, dorénavant non destinées à être cédées, ont été comptabilisées en immeuble de placement.

E-10. « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe, au paragraphe c, concernant le projet d'augmentation de capital dans la SAS HOTELS ET RESTAURANTS DE PARIS.



II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- **La note « E-3.§c » de l'annexe, relative à la « Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles », expose en particulier la méthode retenue pour l'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs en général et des goodwill en particulier.**

Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation basés :

- sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie et, dans ce cadre, les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées ;
- sur une valeur de marché telle qu'estimée par un expert indépendant dans le cas du goodwill attaché à la prise de contrôle de la société HÔTEL LA GALERIE et des actifs corporels du PAVILLON LA CHAPELLE,
- à nous assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues,
- à examiner la cohérence des résultats obtenus et vérifier la valeur d'inventaire qui en résulte et la pertinence des informations retranscrites dans les notes annexes.

La note E-7 « Autres notes » de l'annexe, aux paragraphes d et e, expose l'existence des contentieux au 31 décembre 2007. Nos travaux ont consisté à examiner les procédures de suivi de ces contentieux et leur couverture par des provisions dans les comptes de l'exercice 2007.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



III - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à PARIS, le 22 mai 2008

Les Commissaires aux Comptes

MBV & Associés
Paul-Evariste VAILLANT

COREVISE
Stéphane MARIE





- Normandy Hôtel (Paris, 1^{er}) -



Organes d'administration
et procédures de contrôle interne

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'assemblée générale sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne

◆ Introduction

◆ Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

- 1. Composition du conseil d'administrationpage 157
- 2. Direction générale.....page 155
- 3. Rôle et fonctionnement du Conseil d'administration.....page 156
 - 3.1 *Rôle du conseil d'administration*page 156
 - 3.2 *Fonctionnement du conseil d'administration*page 156

◆ Le contrôle interne

- 1. Définition du contrôle internepage 158
- 2. Cadre conceptuel et mise en place du dispositif
 - 2.1 *Cadre conceptuel*page 158
 - 2.2 *La mise en place du dispositif*.....page 159
- 3. Organisation générale du contrôle interne
 - ◆ *Recensement des risques*.....page 159
 - ◆ *Contrôle des procédures*.....page 161
 - ◆ *Les acteurs du contrôle interne*page 161
 - ◆ *Organisation générale et mise en œuvre du contrôle interne*page 162
- 4. Environnement de contrôle externe au groupe.....page 163

◆ Synthèsepage 163



◆ Introduction

En application de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, le groupe Les Hôtels de Paris a établi le présent rapport qui rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place au sein du groupe, conformément aux recommandations des différents organes français de contrôle de l'information financière (AMF et CNCC notamment).

Par ailleurs, les Commissaires aux Comptes exposeront dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

◆ Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

1. Composition du conseil d'administration

Depuis l'assemblée générale du 29 septembre 2006, le conseil d'administration est composé de cinq membres :

- Monsieur Patrick Machefert renouvelé dans son mandat par l'AG du 22/06/2007
- Monsieur Daniel Derory renouvelé dans son mandat par l'AG du 22/06/2007
- Monsieur Michel Mancheron renouvelé dans son mandat par l'AG du 29/09/2006
- Madame Christiane Derory nommée par l'AG du 29/09/2006
- Monsieur Michel Louaze nommé par l'AG du 29/09/2006

Deux administrateurs appartiennent à la direction de l'entreprise et un administrateur a le statut d'administrateur indépendant tel que défini par le rapport Bouton en 2002, soit : « un administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. »

Cette composition élargie du conseil d'administration permet de regrouper des expertises diverses issues de la banque, du marketing, de la direction d'entreprise ainsi que de la direction d'organisation du territoire.

Conformément à l'article 15 des statuts de notre société, les membres du Conseil sont nommés pour une durée maximum de 6 ans.



2. Direction générale

Par décision en date du 24 juin 2002, et en application de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Aux termes de l'article 20 des statuts, « le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve. »

Le conseil d'administration est assisté dans ses missions par 3 directeurs généraux délégués

- Madame Christiane Derory qui est également administrateur : Madame Derory est en charge de la décoration et de la qualité des hôtels et résidences hôtelières de l'enseigne Les Hôtels de Paris ;
- Monsieur Olivier Wolf qui est en charge de la direction administrative, financière et sociale du groupe ;
- Monsieur Bruno Bazi qui est en charge de la direction des exploitations et de la direction commerciale du groupe.

Par ailleurs, aux côtés du conseil d'administration, un comité de direction a été institué au cours de l'exercice 2002. Ce comité de direction qui se réunit deux fois par mois a pour fonction l'élaboration des objectifs d'exploitation, ainsi que le suivi de la réalisation des objectifs. Il décide également des actions commerciales et marketing nécessaires. Actuellement, ce comité est composé de :

- Monsieur Patrick Machefert Président Directeur Général
- Madame Christiane Derory Directeur Général Délégué et Administrateur
- Monsieur Michel Mancheron Administrateur
- Monsieur Olivier Wolf Directeur Général Délégué
- Monsieur Bruno Bazi Directeur Général Délégué



3. Rôle et fonctionnement du Conseil d'administration

3.1. Rôle du conseil d'administration

Aux termes de l'article 19 des statuts, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

En conséquence, chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Par ailleurs, le conseil d'administration peut donner au mandataire de son choix, toute délégation de pouvoirs, dans la limite des pouvoirs qu'il tient de la loi et des présents statuts.

3.2. Fonctionnement du conseil d'administration

Compte tenu de la structure du conseil d'administration, celui-ci n'est pas doté d'un règlement intérieur organisant son fonctionnement.

Le conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'entreprise ou la réglementation.

Il se réunit au siège social ou en tout autre endroit choisi par le Président, et en concertation avec chacun des administrateurs afin d'assurer une présence maximum de chacun des membres du conseil.

L'ordre du jour de chaque séance est fixé par le Président du conseil en fonction de l'actualité de la société.

Les principales responsabilités du conseil d'administration, indépendamment des autorisations particulières prévues par la Loi, sont les suivantes :

- l'approbation du business plan et du budget annuel,
- la fixation des principaux objectifs du groupe,



- l'approbation des principales décisions relatives aux investissements, prises de participations, et projets de développement de la société,
- L'approbation des questions relatives à la communication financière.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration qui portent sur l'examen et l'arrêté des comptes semestriels et annuels (sociaux et consolidés).

En 2007, le conseil d'administration s'est réuni 7 fois :

- Réunion du 09/03/2007 : Point sur l'activité de la société, approbation des budgets prévisionnels 2007, point sur le déménagement du siège social et autorisation d'une convention réglementée pour la prise à bail de locaux, autorisation de rachat des titres Hôtel la Galerie à la société Paris Louvre, point sur les jetons de présence, point sur l'avancement des travaux du Pavillon Nation.
- Réunion du 19/04/2007: Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés clos le 31 décembre 2006, proposition d'affectation du résultat, préparation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport sur le contrôle interne, point sur les mandats des administrateurs et des Commissaires aux comptes, arrêté de l'ordre du jour et convocation de l'Assemblée Générale, point sur l'activité, point sur les conventions réglementées.
- Réunion du 11/06/2007 : Examen du projet de résolution transmis par un actionnaire, ajout d'une résolution concernant l'épargne salariale, modification de l'ordre du jour de l'assemblée générale.
- Réunion du 22/06/2007 : Réponse aux questions écrites des actionnaires.
- Réunion du 16/10/2007 : Arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2007, point sur l'activité de la société, point sur la prise de contrôle de la société Hôtel la Galerie SA, point sur le litige Royal Pigalle.
- Réunion du 13/11/2007 : Point sur l'activité de la société au 10 novembre 2007, rémunération du Président, distribution des jetons de présence 2007, autorisation de rachat des titres Hôtel la Galerie à la société Cyme, autorisation de la convention d'intégration fiscale avec la SA Hôtel la Galerie, questions diverses.
- Réunion du 17/12/2007 : Point sur l'activité de la société, approbation des budgets prévisionnels 2007.



Le taux de participation des administrateurs aux réunions du conseil d'administration de l'exercice 2007 s'établit à 100 %.

◆ Le contrôle interne

1. Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par la société visant à assurer :

- La mise en place des procédures administratives et hôtelières par l'ensemble des services,
- La conformité aux Lois et Règlements,
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- La fiabilité des informations financières.

D'une manière plus générale, le contrôle interne contribue, pour la société, à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Compte tenu de l'environnement législatif, le groupe Les Hôtels de Paris est sensibilisé à la nécessité d'avoir un système de contrôle interne efficace au sein de l'entreprise et des filiales du groupe.

2. Cadre conceptuel et mise en place du dispositif

2.1. Le cadre conceptuel

Les procédures nécessaires sont élaborées en vue de répondre à un double objectif :

- unifier les process pour davantage d'efficacité et d'unité d'action,
- sécuriser et encadrer pour limiter les risques.

Ces procédures font l'objet d'une révision permanente par nos équipes internes et par nos réviseurs externes. Toutefois il existe des axes d'améliorations, qui passent par la nécessité d'identifier, de documenter, et d'évaluer les contrôles en place au sein de chacune des sociétés du groupe pour les exercices à venir et selon le plan suivant :



- Une analyse des risques permettant d'élaborer une hiérarchisation des risques
- La revue de cette analyse par le comité de direction
- La recherche des principaux contrôles clefs liés à ces risques et la définition d'un calendrier des actions à mener,
- La désignation d'un responsable en charge du contrôle et du suivi des actions.

Le comité de direction, composé de trois des administrateurs et des directeurs généraux délégués, étudie la mise en place des outils nécessaires à l'évaluation du système de contrôle interne et contrôle les évolutions enregistrées.

2.2. La mise en place du dispositif

Conformément à la démarche suivie par le groupe pour répondre à la loi de sécurité financière, notre analyse des procédures liées à notre activité a porté dans un premier temps sur le recensement des procédures existantes, et a conduit dans un second temps, à l'identification puis à l'évaluation des dispositifs de maîtrise des risques susceptibles d'affecter la bonne réalisation des opérations.

Les procédures de contrôle interne sont établies sur la base des travaux des structures de management (la direction générale) ainsi que les services supports transversaux tels que la direction juridique, la direction des ressources humaines, la direction financière et la direction commerciale.

Par ailleurs des délégations de pouvoirs peuvent être signées à l'effet de faire porter la responsabilité à la personne qui est matériellement en position de procéder aux contrôles de la mise en place des procédures internes.

Le contrôle interne mis en œuvre repose principalement sur :

- la responsabilisation à tous niveaux,
- l'exploitation d'un système cohérent d'outils et de moyens de préventions et de détection des risques qui a pour vocation de permettre à chaque responsable de connaître en permanence la situation du pôle dont il a la charge, de mieux anticiper les difficultés et les risques (juridiques, financiers, sociaux) et, dans la limite du possible, l'ampleur et l'impact des dysfonctionnements.



3. Organisation générale du contrôle interne

3.1. Recensement des risques

– *Risques financiers :*

La gestion des risques financiers est centralisée par la direction financière de la société Les Hôtels de Paris. Les risques suivants ont été identifiés :

- Risques de liquidité : Une convention de gestion centralisée de trésorerie a été conclue en 2005 avec l'ensemble des sociétés de l'enseigne et permet de compenser les excédents et les besoins de trésoreries internes préalablement à toute recherche de ressources sur les marchés financiers.
- Risques liés aux taux d'intérêts : Des réunions périodiques sont organisées avec les banquiers afin d'étudier l'opportunité d'opter pour des taux variables ou fixes en fonction de l'évolution du marché.

– *Risques juridiques :*

Le service juridique s'est doté d'outils afin de réduire les risques encourus. L'ensemble des problématiques juridiques a été centralisé auprès du service juridique qui assure la validation et le suivi des démarches administratives liées aux domaines suivants :

- Rédaction et conclusion de contrats,
- Assurances (contrats et sinistres),
- Secrétariat juridique des sociétés,
- Contentieux,
- Baux commerciaux,
- Portefeuille de marques et noms de domaines,
- Recouvrement de créances,
- Formalités administratives liées à l'exploitation d'hôtels,
- Suivi des plaintes clients.

Le service juridique s'est vu confier par ailleurs la centralisation des procédures élaborées par les services administratifs et exploitations afin d'établir la nomenclature de procédures en vigueur et d'assurer la diffusion des procédures applicables.



– *Risques sociaux :*

L'identification et la prévention des risques sociaux est assurée par le service ressources humaines et par la direction des exploitations concernant les problématiques liées aux hôtels :

- Risques en matière d'hygiène et de sécurité : Concernant les risques professionnels, notamment en matière d'accident du travail, la société mettra en place en 2008 une procédure de gestion des risques professionnels par le biais de fiches d'autodiagnostic et la mise en place de procédures correctives et de prévention suivies par la direction des exploitations, en collaboration avec le service technique.
- Risques liés au personnel : le service ressources humaines centralise les recrutements ainsi que la mise en œuvre des procédures disciplinaires. Par ailleurs des formations seront diligentées en 2008 afin de sensibiliser les directeurs d'exploitation aux risques liés au personnel afin qu'ils soient les relais des services centraux pour l'identification et l'initiation des procédures disciplinaires.

3.2. Contrôle des procédures

L'application des procédures est régulièrement effectuée par des contrôles de la direction générale d'exploitation.

Quatre fois par an chacun des hôtels fait l'objet d'un contrôle qualité effectué par un intervenant extérieur suivant une grille de notation comportant plus d'une centaine de critères objectifs. La note finale attribuée à l'hôtel fait partie intégrante de la détermination de la rémunération des exploitants.

Les faiblesses éventuelles, identifiées en matière de contrôle interne, ont déjà fait ou feront l'objet de plans d'actions correctifs, destinés à remédier aux dysfonctionnements constatés.

3.3 Les acteurs du contrôle interne

L'élaboration et le suivi des procédures internes sont de la compétence de la direction générale.

La direction générale se compose de deux branches distinctes :



- La direction administrative et informatique (Juridique, Financière, Ressources Humaines)
- La direction des exploitations et commerciale qui comprend elle-même trois niveaux hiérarchisés de responsabilité :
 - le Directeur Général dédié aux exploitations
 - les Directeurs d'exploitation affectés chacun à une gamme de l'enseigne : ils sont en charge de la cohérence et de la qualité au sein de leur gamme ainsi que du management de l'ensemble du personnel rattaché à cette gamme.
 - les Resident Managers : ils sont responsables de la direction d'un hôtel dans son ensemble, ainsi que de la gestion du personnel et des recrutements.

3.4 Organisation générale et mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier

Concernant le contrôle interne relatif aux informations comptables et financières, la définition retenue par la société est celle donnée par le CNCC :

« Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière s'entend de celles qui permettent à la société de produire les comptes et les informations sur la situation financière et ses comptes. Ces informations sont celles extraites des comptes annuels ou consolidés ou qui peuvent être rapprochées des données de base de la comptabilité ayant servi à l'établissement de ces comptes. »

Le contrôle interne comptable et financier des sociétés de l'Enseigne « Les Hôtels de Paris » est une composante majeure du dispositif global de contrôle interne, il concerne l'ensemble du processus de production et de communication de l'information comptable et financière de la société.

Le contrôle interne comptable et financier vise à assurer :

- la conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles applicables,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,



- la préservation des actifs,
- la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières,
- la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne à des fins de pilotage ou de contrôle dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée,
- la fiabilité des comptes publiés et celles des autres informations publiées sur le marché.

Le périmètre du contrôle interne comptable et financier comprend la société Les Hôtels de Paris ainsi que les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation et les sociétés liées par un contrat de prestation de services et de concession de marque.

Le contrôle interne comptable et financier de notre société est assuré par trois acteurs principaux du Gouvernement d'Entreprise :

- La direction générale qui est responsable de l'organisation et de la mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier, ainsi que de la préparation des comptes en vue de leur arrêté
- Le conseil d'administration qui arrête les comptes et qui opère les vérifications et contrôle qu'il juge opportun sur les comptes
Les Commissaires aux Comptes qui contrôlent l'établissement des comptes et veillent à ce que les anomalies ou faiblesses majeures relevées soient prises en considération dans les actions correctives mises en œuvre par la société.

4. Environnement de contrôle externe au groupe

Le contrôle externe est assuré par les commissaires aux comptes qui effectuent l'ensemble des diligences prévues dans le cadre de leur mission.

Cette mission est confiée aux Cabinets MBV & Associés et COREVISE.



◆ Synthèse

La direction générale de la société Les Hôtels de Paris est attentive aux évolutions du cadre légal et réglementaire concernant le gouvernement d'entreprise ainsi que le contrôle interne, et entend maintenir le système en vigueur tout en développant les procédures mises en place, afin d'assurer une meilleure efficacité du contrôle interne.

Au cours de l'exercice, des actions de recensement des risques ont été initiées et ont permis à chaque établissement d'identifier ses risques propres.

En 2008, des actions de formation sont programmées afin de sensibiliser les salariés aux risques encourus et aux solutions à apporter.





- Pavillon Saint Augustin (Paris, 8^{ème}) -



Rapports des Commissaires aux comptes



Rapports des Commissaires aux comptes

- ◆ **Rapport établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Les Hôtels de Paris, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière** page 157

- ◆ **Rapport spécial sur les conventions réglementées**page 159

- ◆ **Rapport spécial sur l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières et/ou de bons de souscription d'actions avec délégation au conseil d'administration ..** page 168

- ◆ **Rapport spécial sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription** page 170



Rapport des Commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Les Hôtels de Paris et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis l'élaboration ces informations et de la documentation existante ;



- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 22 mai 2008

Les Commissaires aux Comptes

MBV & Associés
Paul- Evariste VAILLANT

COREVISE
Stéphane MARIE



Rapport spécial sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société FONCIÈRE DU TROCADÉRO

Personnes concernées : Monsieur Patrick MACHEFERT et Madame DERORY

Nature et objet : Convention de prise à bail des locaux pour le siège social sis à Paris 16^{ème}, rue Jules Janin,

Modalités : La société les Hôtels de Paris a pris bail ces locaux depuis le 15 août 2007 pour une durée de 9 ans. Le loyer annuel s'établit à 390 K€ hors taxes et hors charges. Par ailleurs le contrat de location prévoit une prise en charge par votre société des travaux de peinture de 112 K€ HT.
Au titre de l'exercice 2007, La société Foncière du Trocadéro a facturé à votre société un loyer de 148 K€ HT. En outre, votre société a constaté une charge de 114 K€ HT au titre des travaux de peinture.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration le 9 mars 2007.



Avec la société PARIS LOUVRE

Personne concernée : Monsieur Patrick MACHEFERT
Nature et objet : Convention Cession d'actions de la SA Hôtel La Galerie
Modalités : La société SA Paris Louvre a cédé à la société Les Hôtel de Paris 522 actions qu'elle détenait dans le capital de la SA Hôtel La Galerie pour un montant global de 1.218 K€.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration le 9 mars 2007.

Avec la société CYME

Personnes concernées : Monsieur Patrick MACHEFERT et Madame DERORY
Nature et objet : Convention Cession d'actions de la SA Hôtel La Galerie
Modalités : La société Cyme a cédé à la société Les Hôtel de Paris 185 actions qu'elle détenait dans le capital de la SA Hôtel La Galerie pour un montant global de 435 K€.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration le 13 novembre 2007.

Avec la société HÔTEL LA GALERIE

Personne concernée : Monsieur Patrick MACHEFERT
Nature et objet : Adhésion à la convention d'intégration fiscale
Modalités : La société Hôtel La Galerie a adhéré à la convention d'intégration fiscale conclue entre la société Les Hôtels de Paris et ses filiales détenues à plus de 95 %, en vue d'assurer une économie globale d'impôts.
Cette convention a été conclue avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration le 13 novembre 2007.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application de l'article R 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, autorisés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.



2.1 - Conventions autorisées et approuvées par l'assemblée générale

2.1.1 – Avec la société SNC SOCIÉTÉ NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE

Nature et objet : Cautionnement solidaire

Modalités : La société Les Hôtels de Paris s'est portée caution solidaire au profit de la société Entenial pour le paiement des sommes dues, en principal, intérêts et frais commissions, indemnités et autres accessoires.

Le prêt se compose en deux tranches :

- la tranche A : 1.829 K€ sur dix ans.
- la tranche B : 457 K€ sur deux ans (relais de TVA).

Le solde de l'emprunt apparaissant dans les comptes de la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle au 31 décembre 2007 s'établit à 906 K€ hors intérêts courus non échus qui s'élèvent à 6 K€.

2.1.2 – Avec Monsieur Patrick MACHEFERT

Nature et objet : Convention d'indemnisation

Modalités : En cas de cessation anticipée de ses fonctions, aux conditions suivantes :

Respect d'un préavis de six mois pendant lequel le Président devra transmettre dans les meilleures conditions les dossiers à son successeur. Sauf en cas de faute lourde, dans l'hypothèse d'une révocation prononcée dans des circonstances de nature à porter une atteinte injustifiée à l'honorabilité ou à la considération du Président, notamment aux efforts fournis et aux résultats obtenus, versement d'une indemnité correspondant à 24 mois de la rémunération brute mensuelle qui lui sera allouée à compter du 1^{er} janvier 2000.

2.1.3 – Avec la société SAS HÔTELS ET RESTAURANTS DE PARIS

a. Convention de trésorerie

Nature et objet : Convention de trésorerie

Modalités: Avance en compte courant à hauteur maximum de 1.143 K€ à la SAS HÔTELS ET RESTAURANTS DE PARIS. Taux d'intérêt : 4%.

Au 31 décembre 2007, le montant de ces avances consenties en compte courant s'élève à 1.143 K€ et les intérêts y afférents s'établissent à 24 K€.



b. Cautionnement hypothécaire :

Dirigeant concerné : Monsieur Patrick MACHEFERT

Nature et objet : Cautionnement hypothécaire

Modalités : La société Les Hôtels de Paris s'est porté caution hypothécaire en deuxième rang à hauteur de 3.000 K€ à la sûreté du remboursement d'un prêt 10.671 K€ accordé par la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche à la SARL Hôtels & Restaurants de Paris pour l'acquisition de la totalité des actions de la SA Normandy Hotel.

2.1.4 – Avec la société *COMPAGNIE FINANCIÈRE DU TROCADÉRO*

Nature et objet : Convention de prestations administratives

Modalités : Dans un souci de simplification de sa gestion administrative, la société COMPAGNIE FINANCIÈRE DU TROCADÉRO a souhaité confier un certain nombre de ses fonctions administratives à la société LES HÔTELS DE PARIS. La facturation de ces prestations administratives s'élève à 300 euros par mois.
Le montant facturé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 s'élève à 2,4 K€ HT.

2.1.6 – Avec la *FRIEDLAND 2*

Nature et objet : Convention de prestations administratives

Modalités : Dans un souci de simplification de sa gestion administrative, la société FRIEDLAND 2 a souhaité confier un certain nombre de ses fonctions administratives à la société LES HÔTELS DE PARIS. La facturation de ces prestations administratives s'élève à 200 euros par mois.
Le montant facturé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 s'élève à 2,4 K€ HT.

2.1.7 – Avec la société *MURANO*

a. Promesse de vente

Nature et objet : Promesse de vente

Modalités : La société LES HÔTELS DE PARIS s'est engagée à céder à la société MURANO un ensemble de lots constituant les parties communes d'exploitation de l'hôtel Dormoy La Chapelle (hôtel Kube) pour un montant de 3.500 K€ HT.



Cette convention a été prorogée par deux fois, une première fois jusqu'au 30 juin 2007 et une seconde fois jusqu'au 31 décembre 2007 aux mêmes conditions que la promesse initiale avec une prorogation de la condition suspensive d'obtention d'un prêt par la société MURANO.

Cette convention est échue depuis le 31 décembre 2007 et n'a pas produit ses effets puisque la société MURANO ne s'est pas portée acquéreur des parties communes de l'hôtel Dormoy La Chapelle (hôtel Kube).

b. Contrat de bail commercial :

Nature et objet :

Contrat de bail commercial

Modalités :

La société LES HÔTELS DE PARIS a conclu avec la société MURANO un bail commercial d'une durée de 9 ans permettant à ladite société d'exploiter l'Hôtel Dormoy La Chapelle. Le loyer annuel s'élève à 175 K€ HT payable à trimestre échu. Ce bail était résiliable par anticipation en cas de réalisation de la promesse de vente précisée ci-dessus.

Le montant facturé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 s'élève à 175 K€ HT.

2.1.8 – Convention de gestion centralisée de trésorerie

Nature et objet :

Convention de gestion centralisée de trésorerie détaillée en annexe 1.

Modalités :

La convention de gestion centralisée de trésorerie permet aux sociétés signataires de pratiquer entre elles, de façon permanente et systématique, des opérations de trésorerie et de charger la direction du service de trésorerie du groupe, organisé par votre société, d'assurer la coordination et la centralisation de l'ensemble des besoins et excédents de trésorerie du groupe.

Le montant des avances accordées ou reçues au cours de l'exercice 2007 ainsi que le nom des sociétés concernées figurent en annexe 1.

Cette convention est conclue pour une durée indéterminée.

Taux d'intérêt : 4 % depuis le 1^{er} janvier 2007.



2.1.8 – Convention d'intégration fiscale avec les sociétés SNC SOCIÉTÉ NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE, SA ROYAL PIGALLE, SCI DUPLESSY IMMOBILIER

| | |
|-------------------------------|---|
| <u>Personnes concernées :</u> | Monsieur Patrick MACHEFERT |
| <u>Nature et objet :</u> | Convention d'intégration fiscale |
| <u>Modalités :</u> | Les société citée ci-dessus, détenues à plus de 95% par la société LES HÔTELS DE PARIS, ont donné leur accord pour être incluse dans le périmètre d'intégration fiscale constitué par la société LES HÔTELS DE PARIS, afin de réaliser une optimisation globale d'impôts. |

2.2 - Conventions et engagements autorisés mais non approuvés par l'assemblée générale

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés de l'exécution des conventions et engagements suivants, autorisés et non approuvés, au cours d'exercices antérieurs, qui s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.2.1 - Avec la société SNC SOCIÉTÉ NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE

| | |
|-------------------------|---|
| <u>Nature et objet:</u> | Convention de trésorerie |
| <u>Modalités :</u> | Avance en compte courant à hauteur maximum de 3.000 K€ à la SNC SOCIÉTÉ NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE. Taux d'intérêt : 4% |

Au 31 décembre 2007, le montant de ces avances en compte courant s'élève à 2.936 K€ comprenant les intérêts y afférents pour l'exercice 2007 pour 117 K€.

2.2.2 - Avec la société HÔTEL LA GALERIE

| | |
|-------------------------|--|
| <u>Nature et objet:</u> | Convention de gestion centralisée de trésorerie |
| <u>Modalités :</u> | La convention de gestion centralisée de trésorerie permet aux sociétés signataires de pratiquer entre elles, de façon permanente et systématique, des opérations de trésorerie et de charger la direction du service de trésorerie du groupe, organisé par votre société, d'assurer la coordination et la centralisation de l'ensemble des besoins et excédents de trésorerie du groupe. |



Le montant de l'avance s'élève à 33 K€ au 31 décembre 2007. Cette convention est conclue pour une durée indéterminée.

Cette convention porte intérêt au taux de 4 % depuis le 1^{er} janvier 2006 et génère un produit financier de 1,5 K€ sur l'exercice 2007.

2.2.3 – Avec les sociétés en mandat

Nature et objet Convention de prestations de service et de concession de marque détaillée en annexe 2.

Modalités : Ces conventions concernent principalement :

- prise en charge de toutes les tâches liées à l'exploitation de l'hôtel,
- tenue de la comptabilité,
- propositions de plan d'action annuel,
- présentation des comptes annuels,
- concession de la marque « LES HÔTELS DE PARIS »,
- assistance commerciale.

Ces conventions, sont prorogées par tacite reconduction, par périodes successives d'une durée de trois ans. Leur précédente prorogation a débuté le 1^{er} janvier 2005.

Paris, le 22 mai 2008

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

MBV & Associés
Paul- Evariste VAILLANT

COREVISE
Stéphane MARIE



LES HÔTELS DE PARIS
ANNEXES AU RAPPORT SPÉCIAL 2007

Annexe 1 : CONVENTION DE GESTION CENTRALISÉE DE TRÉSORERIE

| Société concernée | Adresse de l'hôtel exploité | Personnes concernées | Montant de l'avance reçue au 31 décembre 2007 | Montant des intérêts versés au 31 décembre 2007 |
|-----------------------|--|----------------------------|--|---|
| SA La Galerie | 16, rue de la Pépinière 75008 Paris | Capinvest Services | 33.184,96 euros | 1.516,74 euros |
| SA Royal Pigalle | 2, rue Duperré 75009 Paris | Monsieur Patrick Machefert | Il n'existe pas d'avances entrant dans le champs de cette convention | |
| SA Paris Opéra Drouot | 2, rue Geoffroy Marie 75009 Paris | Monsieur Patrick Machefert | 275.660,65 euros | Charge de 7.332,77 euros |
| SA Porte d'Italie | 1 à 3 rue Elisée Reclus 94270 Kremlin-Bicêtre | Monsieur Patrick Machefert | 5.670,33 euros | Charge de 19.099,34 euros |

| Société concernée | Adresse de l'hôtel exploité | Personnes concernées | Montant de l'avance versée au 31 décembre 2007 | Montant des intérêts perçus au 31 décembre 2007 |
|------------------------------------|---|--|--|---|
| SA Paris Louvre | 20, rue Molière 75001 Paris | Monsieur Patrick Machefert | 874.908,16 euros | 10.447,25 euros |
| Paris Bercy | 211-215, rue de Charenton 75012 Paris | Madame Christiane Derory | 94.549,79 euros | Charge de 3.447,98 euros |
| EURL Opéra Grand Boulevard | 11, rue Geoffroy Marie 75009 Paris | Monsieur Patrick Machefert | 20.142,24 euros | 2.113,81 euros |
| SARL Lutèce Port Royal | 52 bis, rue Jenner 75013 Paris | Monsieur Patrick Machefert | 528.229,83 euros | 15.929,28 euros |
| SARL Hôtel du Rond Point | 114, rue de la Tombe Issoire 75014 Paris | Monsieur Patrick Machefert | 441.717,72 euros | 10.709,79 euros |
| SAS Hôtels et Restaurants de Paris | 7, rue de l'Echelle 75001 Paris | Monsieur Patrick Machefert Madame Christiane Derory | 2.503.029, 64 euros | 87.464,9 euros |



Annexe 2 : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE ET DE CONCESSION DE MARQUE

| Société concernée | Adresse de l'hôtel exploité | Personnes concernées | Conditions de rémunération | Montant facturé au cours de l'exercice |
|---------------------------------------|--|--|--|---|
| SA La Galerie | 16, rue de la Pépinière 75008 Paris | ✓ Capinvest Services | ✓ 4% du résultat brut d'exploitation, ✓ 2% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 € par chambre | Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 67.187 € HT |
| SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle | 2, rue Duperré 75009 Paris | ✓ Monsieur Patrick Machefert | ✓ 6% du résultat brut d'exploitation, ✓ 3% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 € par chambre | Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 84.351 € HT |
| SA Paris Opéra Drouot | 2, rue Geoffroy Marie 75009 Paris | ✓ Monsieur Patrick Machefert ✓ Madame Christiane Derory | ✓ 6% du résultat brut d'exploitation, ✓ 3% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 € par chambre | Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 74.627 € HT |
| SA Porte d'Italie | 1 à 3 rue Elisée Reclus 94270 Kremlin-Bicêtre | ✓ Monsieur Patrick Machefert | ✓ 6% du résultat brut d'exploitation, ✓ 1,5% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 € par chambre | Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 79.580 € HT |
| SA Paris Louvre | 20, rue Molière 75001 Paris | ✓ Monsieur Patrick Machefert | ✓ 4% du résultat brut d'exploitation, ✓ 2% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 € par chambre | Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 41.040 € HT |
| Paris Bercy | 211-215, rue de Charenton 75012 Paris | ✓ Madame Christiane Derory | ✓ 4% du résultat brut d'exploitation, ✓ 2% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 € par chambre | Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 50.451 € HT |
| SAS Hôtels et Restaurants de Paris | 7, rue de l'Echelle 75001 Paris | ✓ Monsieur Patrick Machefert ✓ Madame Christiane Derory | ✓ 0% du résultat brut d'exploitation, ✓ 2% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 € par chambre | Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 115.956 € HT |
| EURL Opéra Grand Boulevard | 11, rue Geoffroy Marie 75009 Paris | ✓ Monsieur Patrick Machefert | ✓ 6% du résultat brut d'exploitation, ✓ 3% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 € par chambre | Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 55.868 € HT |
| SARL Lutèce Port Royal | 52 bis, rue Jenner 75013 Paris | ✓ Monsieur Patrick Machefert | ✓ 4% du résultat brut d'exploitation, ✓ 2% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 € par chambre | Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 54.222 € HT |
| SARL Hôtel du Rond Point | 114, rue de la Tombe Issoire 75014 Paris | ✓ Monsieur Patrick Machefert | ✓ 4% du résultat brut d'exploitation, ✓ 2% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 € par chambre | Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 40.032 € HT |



Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières et/ou de bons de souscription d'actions avec délégation au conseil d'administration

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 228-91 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission :

- de toutes actions et/ou de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, les dites actions conférant les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance. Etant entendu que le capital ne pourra être entièrement augmenté immédiatement ou à court terme d'un montant supérieur à 2.000.000 d'euros de valeur nominale ;
- de bons de souscriptions d'actions soit par offre de souscription soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes. Etant entendu que le montant des emprunts donnant accès à des actions et susceptibles d'être émis sera au maximum de 20.000.000 d'euros de valeur nominale ;

opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt six mois à compter de la présente assemblée, le soin d'arrêter les modalités de cette opération.

Par ailleurs votre conseil d'administration demande aux actionnaires porteurs d'actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons de renoncer à leur droit préférentiel de souscription. En revanche, pour les autres actionnaires il vous informe que ces derniers pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible et propose d'instituer un droit de souscription réductible qui s'exercera proportionnellement aux droits et dans la limite des demandes des actionnaires.

Si les souscriptions à titre irréductible ou réductible n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, le conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il précisera les facultés suivantes :



- limiter l'émission au montant des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Le rapport de votre conseil d'administration appelle de notre part l'observation suivante :

- les modalités de la détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, informations prévues à l'article R.225-114 du Code de commerce et devant figurer dans le rapport du conseil d'administration, ne sont pas exposées dans ce dernier.

Par ailleurs, le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'émission par votre conseil d'administration.

Paris, le 5 Juin 2008

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

MBV & Associés
Paul- Evariste VAILLANT

COREVISE
Stéphane MARIE



Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-138 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation est soumise à votre approbation en application des dispositions de l'Article L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner un avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.



Conformément à l'article R 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre conseil d'administration.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre conseil d'administration.

Paris, le 5 Juin 2008

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

MBV & Associés
Paul- Evariste VAILLANT

COREVISE
Stéphane MARIE

Rapports des Commissaires aux comptes
Rapport sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription





- Villa Eugénie (Paris, 17^{ème}) -



Informations complémentaires



◆ **Texte des résolutions**

| | |
|--|----------|
| Résolutions à caractère ordinaire | page 189 |
| Résolution à caractère extraordinaire | page 193 |
| Résolution à caractère extraordinaire inscrite sur demande d'un actionnaire détenant plus de 5% du capital social de la société (résolution non agréée par le conseil d'administration)..... | |
| | page 193 |
| Résolution à caractère extraordinaire inscrite sur proposition du conseil d'administration..... | |
| | page 196 |

| | |
|-------------------------------------|----------|
| ◆ Calendrier financier | page 186 |
|-------------------------------------|----------|



◆ Résolutions à caractère ordinaire

Première résolution – Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007

L'Assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2007, ainsi que du rapport du Président prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce et de celui des Commissaires aux comptes sur le rapport précité du Président, approuve dans toutes leurs parties et sans réserves, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et/ou mentionnées dans ces rapports ainsi que les actes de gestion accomplis par le conseil d'administration au cours de cet exercice. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007

L'Assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2007, approuve dans toutes leurs parties et sans réserves, les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, constate que les résultats sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 font apparaître un bénéfice de 1 101 080 €.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte report à nouveau, ainsi qu'il suit :

| | |
|---------------------------------------|-------------|
| Report à nouveau antérieur | 47 733 € |
| Affectation du résultat de l'exercice | 1 101 080 € |
| | ----- |
| Report à nouveau après affectation | 1 148 813 € |



L'assemblée générale prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Quatrième résolution – Approbation d'une convention réglementée (Acquisition d'actions de la SA Hôtel de la Galerie) :

L'Assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention portant sur l'acquisition de titres de la SA Hôtel la Galerie, conclue avec la société Paris Louvre.

Monsieur Patrick Machefert étant directement intéressé à la présente convention ne prend pas part au vote.

Cinquième résolution – Approbation d'une convention réglementée (Bail de sous-location) :

L'Assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve le contrat de bail commercial conclu avec la société Foncière du Trocadéro concernant les locaux sis 20 avenue Jules Janin à Paris (75116).

Monsieur Patrick Machefert et Madame Christiane Derory étant directement intéressés à la présente convention, ne prennent pas part au vote.

Sixième résolution – Approbation d'une convention réglementée (Acquisition d'actions de la SA Hôtel de la Galerie) :

L'Assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention portant sur l'acquisition de titres de la SA Hôtel la Galerie, conclue avec la société Cyme.

Monsieur Patrick Machefert et Madame Christiane Derory étant directement intéressés à la présente convention, ne prennent pas part au vote.

Septième résolution – Approbation d'une convention réglementée (Elargissement de la convention d'intégration fiscale) :

L'Assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve l'adhésion de la SA Hôtel la Galerie à la convention d'intégration fiscale conclue entre la société Les Hôtels de Paris et ses filiales détenues à plus de 95 %.



Huitième résolution – Ratification d'une convention réglementée antérieure (Convention de trésorerie) :

L'Assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, ratifie la convention de trésorerie conclue avec la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle autorisée en 2003.

Neuvième résolution – Ratification d'une convention réglementée antérieure (Convention de gestion centralisée de trésorerie) :

L'Assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, ratifie la convention de gestion centralisée de trésorerie conclue avec la SA Hôtel la Galerie, autorisée en 2006.

Dixième résolution – Ratification d'une convention réglementée antérieure (Conventions de prestations de services et de concession de marque) :

L'Assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, ratifie les avenants aux conventions de prestations de services et de concession de marque conclues avec les sociétés SA Hôtel la Galerie, SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, SA Paris Opéra Drouot, SA Paris Porte d'Italie, SA Paris Louvre, SA Paris Bercy, SAS Hôtels et Restaurants de Paris, EURL Opéra Grands Boulevards, SARL Lutèce Port Royal, SARL Hôtel du Rond Point. Ces avenants ont été signés et autorisés en 2004.

Onzième résolution – Fixation des jetons de présence

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, fixe le montant des jetons de présence attribués au Conseil d'administration pour l'exercice en cours, à la somme de 50 000 €.

Douzième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la société

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à acquérir ou céder les actions de la société, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code du commerce et dans les conditions prévues ci-après.



L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration pourra procéder ou faire procéder à des achats, cessions ou transferts, dans le respect des textes susvisés et des pratiques admises par l'Autorité des Marchés Financiers, en vue des affectations suivantes :

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration pourra procéder ou faire procéder à des achats, cessions ou transferts, dans le respect des textes susvisés et des pratiques admises par l'Autorité des Marchés Financiers, en vue des affectations suivantes :

- Annulation ultérieure des actions acquises dans le cadre d'une réduction de capital qui serait décidée ou autorisée par l'assemblée générale extraordinaire ;
- Mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, de tout plan d'épargne groupe, conformément aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, et de toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- Conservation et remise ultérieure, soit en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, et ce dans la limite de 5 % du capital ;
- Animation du cours par un prestataire de services d'investissements dans le cadre de contrats de liquidité conformes à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme serait également destiné à permettre à la société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou par la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Le prix maximal d'achat est fixé à 15 euros par action et le prix minimal de vente à 5 euros par action.

Le prix maximal d'achat et le prix minimal de vente seront, le cas échéant, ajustés en cas d'opération sur le capital, notamment en cas d'incorporation de réserves, et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions.

En application de l'article L. 225-209 du Code de commerce, l'Assemblée générale fixe à 433 300, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être acquises en vertu de la présente autorisation correspondant à un montant maximal de 6 499 500 euros, sur la base du prix maximal d'achat unitaire de 15 euros autorisé ci-dessus.



L'Assemblée générale décide que l'achat, la cession ou le transfert des actions, pourront être effectués ou payés par tout moyen, dans les conditions et limites prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, et généralement faire tout ce qui est nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, et généralement faire tout ce qui est nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

Treizième résolution – Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

◆ **Résolution à caractère extraordinaire inscrite sur demande d'un actionnaire détenant plus de 5% du capital social de la société (résolution non agréée par le conseil d'administration)**

La société a reçu en date du 3 juin dernier, se référant à l'article L. 225-105 du Code de commerce, une demande d'inscription à l'ordre du jour d'un projet de résolution par un actionnaire détenant plus de 5% du capital social de la société.

Dans sa séance du 3 juin 2008, le conseil d'administration a pris acte de ce projet de résolution (**Résolution A**) et décidé à l'unanimité, de se prononcer contre cette résolution visant à une augmentation de capital par apports en numéraire, estimant que la politique de développement maîtrisée de la société ne comporte actuellement pas de projet d'acquisition de nature à nécessiter l'appel au



Par ailleurs, afin de se conformer aux dispositions légales imposant la consultation de la collectivité des actionnaires sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés lors de toute décision d'augmentation du capital par apport en numéraire, le conseil d'administration a décidé d'ajouter une résolution complémentaire visant à donner l'autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital social au profit des salariés, en application des articles L.225-129 et L.225-138 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail (**Résolution B**). En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité, dans sa séance du 3 juin 2008, de se prononcer contre la résolution visant à donner l'autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital social au profit des salariés.

Nous vous indiquons ci-après le texte des résolutions complémentaires qui sera soumis à l'approbation des actionnaires à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 juin 2008 :

Résolution A – Délégation au conseil à l'effet de procéder à une augmentation de capital par apports en numéraire

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-129 et suivants du Code de commerce :

- Délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, lesdites actions conférant les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance,
- Décide que le capital social ne pourra, en vertu de la présente délégation, être augmenté immédiatement et/ou à terme, d'un montant supérieur à 2.000.000 d'euros de valeur nominale, compte non tenu du montant de la valeur nominale des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, conformément à la loi.
- Décide en outre, que le montant des emprunts donnant accès à des actions et susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 20.000.000 euros de valeur nominale.
- Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible et que le conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.



Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, le conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il décidera, l'une ou plusieurs des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.
-
- Décide que toute émission de bons de souscription d'actions en application de l'article L.228-91 du Code de commerce, de la société susceptible d'être réalisée, pourra avoir lieu, soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes
 -
 - Prend acte que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.
 - Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons.
 - Décide que la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation, sera au moins égale à la valeur nominale des actions.
 - Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son président dans les conditions fixées par la loi, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme, les caractéristiques et la date de jouissance des valeurs mobilières à émettre en vertu de la présente délégation, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre et, plus généralement, prendre toutes dispositions et conclure tous accords utiles à la bonne fin des émissions envisagées, constater l'augmentation du capital résultant de chaque émission et modifier corrélativement les statuts, et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.
 - Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour fixer les caractéristiques de tous titres d'emprunts éventuellement émis, notamment leur caractère subordonné ou non, leur taux d'intérêt, leur durée, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société.



La libération des actions et/ou valeurs mobilières souscrites aura lieu en espèces.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt six mois (26) à compter de la présente assemblée.

Le conseil d'administration ou son président pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et, notamment, les frais entraînés par la réalisation des émissions.

◆ **Résolution à caractère extraordinaire inscrite sur proposition du conseil d'administration**

Résolution B - Autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social au profit des salariés, en application des articles L.225-129 et L.225-138 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide d'autoriser le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président du Conseil d'administration, d'augmenter le capital social dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129 et L. 225-138 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des mandataires sociaux et salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de la législation en vigueur, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, dans la limite maximum de 0,5 % du capital social, et à cet effet de donner tous pouvoirs de réalisation.

L'assemblée générale décide que le prix de souscription sera déterminé par le conseil d'administration conformément à la législation en vigueur.

L'assemblée générale constate que ces décisions entraînent renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des mandataires sociaux et salariés auxquels l'augmentation du capital est réservée.

L'assemblée générale prend acte que cette délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, les délégations antérieurement consenties par de précédentes assemblées générales.



Publications

| | |
|--|-----------------|
| Chiffre d'affaires 1er semestre 2008 | 31 juillet 2008 |
| Résultats semestriels 2008 | 31 août 2008 |
| Chiffre d'affaires 3ème trimestre 2008 | 31 octobre 2008 |
| Chiffre d'affaires annuel 2008 | 31 janvier 2009 |
| Chiffre d'affaires 1er trimestre 2009 | 30 avril 2009 |

Rendez-vous

| | |
|--|----------------|
| Réunion financière de présentation des comptes 2007 | 15 avril 2008 |
| Assemblée générale des actionnaires | 24 juin 2008 |
| Réunion financière de présentation des comptes semestriels | septembre 2008 |



LES HÔTELS DE L'ENSEIGNE « LES HÔTELS DE PARIS » ⁽¹⁾

24 hôtels de charme et d'exception

Le raffinement de la décoration et l'attention particulière des hôtes

La puissance d'un Groupe hôtelier

Des établissements uniques et dépaysants accueillant jusqu'à 230 résidents

Une gamme répondant aux désirs et aux exigences des clients d'affaires et de loisir

Une surface hôtelière de 45 000 m² à Paris, représentant 1 160 chambres

Un Groupe coté à l'Eurolist – Compartiment C

Des hôtels exclusivement situés à Paris, l'une des villes les plus visitées au monde

(1) L'enseigne « Les Hôtels de Paris » correspond aux hôtels appartenant en propre au Groupe consolidé « Les Hôtels de Paris » et aux hôtels sous mandat de gestion.

Villas d'Exception :

Villa Beaumarchais
Villa Lutèce Port Royal
Villa Montparnasse
Villa Opéra Drouot
Villa Panthéon
Villa Royale

Villas de Prestige :

Villa Alessandra
Villa Eugénie
Villa Luxembourg
Villa Royale Montsouris
Normandy Hôtel

Pavillons de Charme :

Pavillon Losserand Montparnasse
Pavillon Louvre Rivoli
Pavillon Opéra Bourse
Pavillon Opéra Grands Boulevards
Pavillon Nation
Pavillon Porte de Versailles
Pavillon Saint Augustin

Pavillons Classiques :

Pavillon Bercy Gare de Lyon
Résidence Monceau Étoile
Pavillon Péreire Arc de Triomphe
Pavillon République les Halles
Pavillon Villiers Étoile
Express by Holiday Inn Paris Porte d'Italie





20, avenue Jules Janin - 75116 Paris

Tél. 01 55 73 75 75 - Fax. 01 55 73 75 39

www.leshotelsdeparis.com

www.leshotelsdeparis.biz

actionnaires@leshotelsdeparis.com

ERROR: syntaxerror
OFFENDING COMMAND: --nostringval--

STACK:

/Title
()
/Subject
(D:20080620145013+02'00')
/ModDate
()
/Keywords
(PDFCreator Version 0.9.5)
/Creator
(D:20080620145013+02'00')
/CreationDate
(owolf)
/Author
-mark-